

UNIVERSITE DE NICE

Institut  
d'Etudes et de Recherches  
Interethniques et Interculturelles

Victor BORGOGNO

Lise VOLLENWEIDER- ANDRESEN

**CORSE : SITUATION MIGRATOIRE  
ET  
INSERTION DES IMMIGRES**

1<sup>ère</sup> partie : ETUDE EXPLORATOIRE pour le compte de la DATAR

NICE, Décembre 1983

avec la collaboration d'Olivier DONNAT (CAESAR - Université de Nanterre)

IDERIC 33, bd de la Madeleine - 06000 Nice - Téléphone (93) 44.82.44



## S O M M A I R E

	<u>pages</u>
0 - INTRODUCTION : inventaire ou recherche?.....	1
1 - HISTOIRE DES FLUX : Nous sommes tous des émigrés .....	8
1.1. - L'EMIGRATION SECLAIRE des CORSES .....	10
1.2. - L'IMMIGRATION en FRANCE et en CORSE du XIX° siècle à 1955 .....	14
1.2.1. - L'immigration en France .....	14
1.2.2. - L'immigration en Corse .....	18
1.3. - L'IMMIGRATION en FRANCE et en CORSE dans la PERIODE CONTEM- PORAINE .....	24
1.3.1. - L'immigration en France .....	24
1.3.2. - L'immigration en Corse dans la période contemporaine .....	30
1.3.2.1. - Le développement économique et démographique .....	31
1.3.2.1.1. - Le partage des emplois : une cruelle absence .....	32
1.3.2.1.2. - Croissance de la population : le mirage démographique ..	42
1.4. - L'IMMIGRATION ITALIENNE : une fidélité récompensée ? .....	51
1.5. - L'IMMIGRATION des ETRANGERS : malices de la statistique .....	65
1.5.1. - L'immigration maghrébine : la classe des manouvriers .....	69
2 - LE LOGEMENT et L'ECOLE des ETRANGERS .....	79
2.1. - HABITAT et HABITER : du classique et de l'insolite .....	79
2.1.1. - L'habitat des "isolés". Laisser faire le temps ? .....	84
2.1.2. - L'habitat des familles : ségrégation conceptuelle .....	92
2.1.3. - Habiter et cohabiter : les ruses de l'espace .....	104
2.2. - L'ECOLE : le classement des déclassés .....	114
2.2.1. - La présence des élèves étrangers dans l'école .....	115
2.2.2. - Structure scolaire et présence d'élèves étrangers .....	116
2.2.3. - Le fonctionnement du système scolaire local par rapport à la présence d'élèves étrangers .....	124
2.2.4. - Conclusion .....	133
3 - ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE.....	135
3.1. - L'APPROCHE STATISTIQUE : son intérêt et ses limites .....	135
3.2. - PREMIERES CONCLUSIONS .....	138
3.3. - LA REPARTITION par NATIONALITE .....	142
3.4. - LE ROLE ECONOMIQUE .....	150



4 - CONCLUSION PROVISOIRE : la révolution symbolique n'a pas eu lieu.....	160
5 - SYNOPSIS de la DEUXIEME PARTIE de L'ETUDE .....	165
6 - ANNEXES <u>au SYNOPSIS PRECEDENT.....</u>	168

ANNEXE I - Le bilan démographique de la Corse (après le recensement de 1982)

II - Tableau : regroupement familial

III - Tableau : Demandes devant le conseil de prud'homme.

IV - Carte scolaire des effectifs des maghrébins et des latins

V - Pourcentage des élèves étrangers par canton

VI - Pourcentage des élèves portugais par canton

VII - Pourcentage des élèves italiens et espagnols par canton

VIII - Pourcentage des élèves maghrébins par canton



## INTRODUCTION

### O - INTRODUCTION : inventaire ou recherche ?

---

Notre travail se voyait fixer initialement des objectifs modestes : cerner les caractéristiques du phénomène migratoire en Corse, décrire à grands traits, et dans leurs spécificités régionales si elles existaient, les conditions d'existence des immigrés.

Or cette enquête intervenait après de dramatiques événements dont des immigrés maghrébins avaient été victimes, qui suggéraient l'idée d'une sorte de crise de la cohabitation, et, par ailleurs, nous constatons, à notre grand étonnement, dès nos premiers contacts avec le terrain que le phénomène migratoire et les conditions de vie des immigrés paraissaient parfaitement connues.

Tout un savoir social, d'origine diverse, circulait sur ces questions, associé à l'émergence soudaine dans l'opinion insulaire d'un "problème de l'immigration", dont les termes étaient rarement définis avec clarté, mais dont les formulations suggéraient toutes, que ce problème s'identifiait à la question du nombre des immigrés, et de l'excès dans ce nombre.

D'où, pour nous, une question : pourquoi raconter, à nouveau, ce que tous en Corse (tous, c'est-à-dire : journalistes, hommes politiques, sociologues ...) paraissent si bien connaître ? Il nous fallait réfléchir à notre rôle, au rôle de l'enquête sociale menée par des "spécialistes", à l'heure où tout le monde s'improvise enquêteur social.

Le risque étant de sanctionner "scientifiquement" l'idée que les choses avaient atteint un point critique dans le domaine de l'immigration, en Corse : conditions de vie déplorables pour les immigrés, mais aussi, population d'étrangers trop nombreuse pour l'île ... C'est-à-dire de légitimer des décisions qui pouvaient être dommageables pour les immigrés et qui de toute façon sont de la responsabilité du "politique" et non du scientifique.



Il nous fallait donc reconsidérer notre démarche et fonder notre approche sur de nouvelles prémisses.

L'hypothèse que nous formulâmes est qu'en Corse, comme ailleurs en France, les problèmes que connaissent certains travailleurs immigrés (notamment ceux qui appartiennent aux groupes ethniques "racisés") sont grands, certes, et leurs conditions de vie, déplorables, mais que cette situation n'était pas nouvelle, et que les turbulences sociales qui se produisaient autour de l'immigration étaient à attribuer à d'autres causes qu'à un "paroxysme" du phénomène migratoire (populations atteignant un chiffre insupportable, capacités d'accueil insuffisantes, etc ...) Il fallait, à notre avis, voir dans ces turbulences, soit un effet de la crise tout court sapant les justifications économiques de l'immigration, soit, se conjuguant avec elle, un effet de la crise des rapports sociaux sur lesquels se fondait jusque là l'insertion des immigrés dans notre société et la cohabitation entre populations d'accueil et immigrés, sous l'effet de divers facteurs.<sup>1</sup>

Cette crise des rapports sociaux entre société d'accueil et certains travailleurs immigrés - qui n'est rien d'autre au fond que la mise en question du statut implicite de "minoritaire" de ces derniers - peut donc être représentée non comme la crise causée par des facteurs de trop grande inadaptation - inadaptation des immigrés au pays ou à la population d'accueil, inadaptation de la société d'accueil aux immigrés - mais au contraire comme la crise d'un modèle d'adaptation, du processus par lequel la société d'accueil s'adaptait - au sens transitif - l'immigration et les immigrés, processus auquel ces derniers s'ajustaient tant bien que mal.

---

1 - Parmi ces facteurs déstabilisateurs, on peut citer des facteurs d'évolution interne à l'immigration : par exemple la montée de nouvelles générations scolarisées et socialisées en France moins portées à accepter le statut social implicite "minoritaire" de leurs parents, le développement d'attitudes nouvelles suscité chez les immigrés par l'arrivée de la gauche au pouvoir, l'octroi de droits nouveaux aux immigrés comme le droit d'association, l'effet de mesure particulières comme la régularisation des sans papier qui, en Corse, eu pour effet d'intégrer administrativement un nombre important de ces travailleurs (plus de 6.000) et suggèrent des fantasmes d'invasion, etc ...



Ce qui nous était demandé, c'était ce que nous appellerions un inventaire de l'immigration - c'est-à-dire un inventaire de l'inadaptation de l'immigration - par les objets, les formes matérielles (ou les formes sociales réifiées : nombre des immigrés pensé dans l'absolu, description des conditions de logement par référence aux normes d'habitabilité abstraite, positions scolaires comme indicateur social décisif, différence culturelle de l'immigré fixé en essence, racisme des Corses également essentialisé...)

Il était nécessaire de répondre en partie à cette demande, car les immigrés ont bien, concrètement, des problèmes auxquels il convient d'apporter des solutions techniques.

Mais il fallait aussi explorer le contexte social par lequel les conditions matérielles inventoriées, prenaient sens, et identifier, peut-être ainsi, les facteurs de la crise qui le frappait ... et qui expliquait, par là même la soudaine "découverte" de l'inadaptation de ces conditions.

Cela revenait à associer à l'inventaire demandé un objet de recherche plus ambitieux, impliquant une approche plus globale et portant sur l'insertion sociale des immigrés, conçue comme un processus fondé sur les rapports sociaux - de cohabitation - au travers desquels se négocie, s'impose, se dissout, le statut minoritaire implicite des immigrés.

Mais notre démarche, ainsi précisée, ne pouvait évidemment méconnaître une spécificité essentielle des conditions dans lesquelles elle allait se développer. Elle avait pour cadre une région où, certes, l'immigration, l'insertion des immigrés, phénomènes globalement gérés et régulés par l'état au niveau national, ne pouvaient manquer de présenter des caractères semblables à ceux qu'ils revêtaient partout ailleurs en France, mais qui cependant, ne pouvaient être considérée comme un simple cadre interchangeable pour tout un ensemble de raisons.



Au premier rang de ses raisons: la territorialisation dans l'île d'un groupe social, que tous ses membres, sous des modalités variées et qui reçoivent des traductions politiques fort diverses, pensent comme un peuple auquel ils appartiennent, et dont l'île est le territoire légitime.

D'où l'existence d'une question locale des flux migratoires, de l'immigration, conçue, non comme forme assagie réduite à des "problèmes", ou pensée uniquement en référence à la sphère économique, mais comme processus forts de territorialisation/dé-territorialisation des groupes sur le sol "national", et présente à la conscience des habitants de l'île, sous des formes variées, de la simple sensibilité à la conceptualisation politique.

Notre objet se spécifiait alors différemment et s'élargissait en "insertion sociale des immigrés" dans un pays (?) une région (?) où la question des flux migratoires reçoit une traduction politique, dont la figure extrême consiste à concevoir - fantasmer ? - de tels flux en référence aux effets de vitalisation ou de dévitalisation, qu'ils pourraient avoir sur un "peuple" menacé dans sa survie démographique, et longtemps lui-même minorisé.

Alors ne se pose plus seulement la question de l'insertion sociale des immigrés, du mode de cohabitation, d'"adaptation" de la forme migratoire par la population d'accueil, c'est-à-dire celle du statut social implicite que vont se voir attribuer les immigrés, mais la question du statut de la territorialisation des groupes étrangers sur le sol national, ou, si l'on veut, celle du statut des différents groupes étrangers dans la territorialisation.

Cette question qui sur les grands espaces du continent se dissout et se dissimule dans la fragmentation de mille ségrégations locales, est présente et évidente dans chaque conjoncture de contact entre un membre de la population d'accueil et un immigré en Corse.



Du coup, les choses deviennent infiniment plus complexes en Corse ; il importe de savoir, par exemple, comment vont se combiner, ou se cumuler les figures extrêmes du statut de minoritaire, l'exclusion relevant de la ségrégation spontanée, sociale, et l'exclusion territoriale potentiellement totale, fondée sur la perception collective (mais comment naît ce collectif ?) d'un caractère ethnique non assimilable, et par conséquent corrupteur.

Comment vont se régler les contradictions d'intérêt entre les entrepreneurs, qui tirent profit de la territorialisation des "immigrés", et les leaders politiques qui entendent faire prévaloir les intérêts sacrés de la "nation", c'est-à-dire la sauvegarde de son intégrité ? dans une région où le confinement de l'espace, prive le "corps" social national de la possibilité et des avantages de la ségrégation spatiale et où ce "corps" est exposé soit aux risques de l'intégration c'est-à-dire de l'aliénation et de la dissolution, soit aux risques de la dépossession territoriale ?

C'est dire l'importance des enjeux liés à la gestion de cette "situation migratoire" dont les tensions et la fragilisation liées à la crise du modèle de cohabitation, sont loin d'être le déséquilibre essentiel.

Or cette "situation migratoire" au moment où nous commençons notre enquête de nouveaux acteurs politiques allaient avoir à la gérer (ceux de cette "nouvelle donne" que constitue l'instauration du statut particulier) qui n'étaient pas loin de la considérer comme un héritage empoisonné.

Et si nous avons formulé nos questions sur la territorialisation, à dessein dans le vocabulaire même de l'état-nation, il n'était pas certain après tout (le pire n'est jamais sûr) que ces acteurs les reprendraient, sans imagination, avec les concepts les plus funestes et les plus plats de la pensée d'état, dont, nous le savons tous,



la métaphore fondatrice est organique pour ne pas dire biologique. Peut-être allions-nous avoir le privilège de voir triompher l'idée de société plurielle, dans une région où les conditions sont cent fois remplies pour son accomplissement ? Nouvel enjeu scientifique donc, et pas seulement.

On aura compris, en tout cas, par tout ce qui précède qu'un "instantané" de l'insertion des immigrés et de la situation migratoire n'aurait eu que peu d'intérêt, sinon pour la démarche et la pensée suspectes, d'"inventaire par les objets".

Le recours à la perspective historique devenait indispensable pour comprendre l'origine de certains problèmes actuels. L'histoire de la Corse comme théâtre de flux migratoires permettait seule, et notamment parce que cette démarche permettait de reconstituer, <sup>pour</sup> un moment, un "point de vue corse", d'appréhender pleinement la situation migratoire de l'île.

L'entreprise que nous avons projeté et que nous venons de décrire, dépassait largement le cadre contractuel de l'étude qui nous était demandée.

Aussi les textes qui suivent, qui répondent, nous le pensons, à cette demande doivent être considérés comme la première partie seulement d'une étude plus vaste, que les données déjà recueillies permettront, nous l'espérons, sinon d'achever du moins d'avancer sensiblement.

On ne sera pas étonné d'y trouver, intimement mêlées parfois, la démarche "d'inventaire par les objets" et la démarche d'appréhension globale, qui parfois se retourne en critique de la première.



1 - HISTOIRE DES FLUX - Nous sommes tous des émigrés

Les textes forment trois parties principales :

- Une partie historique qui vise, d'une part à cerner la problématique séculaire des flux migratoires dans l'île et l'émergence d'une question de la territorialisation des groupes, et d'autre part, à distinguer, historiquement et sociologiquement, les processus par lesquels la société corse, transformée par ces flux mêmes, s'est "adaptées" les formes migratoires italiennes et maghrébines.
- Deux études "synchroniques", qui relèvent de la démarche d'appréhension globale et de l'inventaire en même temps : l'étude sur le logement et l'étude sur la scolarisation.
- Une étude socio-économique, dont M. O.DONNAT plus proche de certaines préoccupations des "hommes de terrain", a eu la responsabilité et à laquelle nous avons laissé son unité et sa logique.

La Corse est aussi une terre d'émigration car le courant d'émigration a connu une période récente très particulièrement intense.

Cependant, une question se pose quant au sens du terme émigration : si le départ des Corses émigrant vers les pays étrangers, stricto sensu, n'a jamais été négligeable, le départ des Corses vers la France continentale ou vers d'anciennes colonies est indubitablement plus grand. Doit-on qualifier ce processus d'émigration, alors que, finalement, et malgré la prégnance de l'insularité sur les perceptions de l'observateur, l'émig-



## 1 - HISTOIRE DES FLUX : Nous sommes tous des émigrés

---

On ne peut comprendre parfaitement la situation de l'immigration en Corse, ni sans doute les problèmes qu'y rencontrent les travailleurs immigrés, si on n'essaie pas d'éclairer par un rapide examen historique la manière particulière dont s'est posée et se pose encore la question des flux migratoires dans l'île - c'est-à-dire immigration mais aussi émigration - et, si on ne s'efforce pas de cerner en quoi la vague migratoire qui a donné à l'île son visage actuel dans ce domaine, est spécifique dans ses causes, son contour et son contexte par rapport à d'autres périodes historiques de l'immigration.

" La Corse terre de migrations " titrait dans un de ses numéros la revue régionale de l'INSEE "Economie Corse". Terre de migration la Corse l'est en effet à un double point de vue. C'est une terre d'immigration ancienne, et, en cela, elle n'est pas atypique par rapport à d'autres régions françaises géographiquement comparables (comme le sud-est de la France). En effet, elle a connu des vagues et des rythmes migratoires en concordance avec les grands courants nationaux : une ancienne immigration observable déjà au XIXème siècle, comme en France continentale, et qui concernait essentiellement des italiens, nombreux aussi sur le reste du territoire national ; puis la vague migratoire d'après-guerre liée au nouveau contexte économique international, et marquée par l'arrivée en Europe de travailleurs en provenance de ce qu'il est convenu d'appeler les pays en voie de développement (notamment nos anciennes colonies). La Corse est aussi une terre d'émigration car le courant d'émigration a jusqu'à une période récente été particulièrement intense.

Cependant, une question se pose quant au sens du terme émigration : si le nombre des Corses émigrant vers les pays étrangers, stricto sensu, n'a jamais été négligeable, le départ des Corses vers la France continentale ou nos anciennes colonies est incomparablement plus grand. Doit-on qualifier ce processus d'émigration, alors que, formellement et malgré la prégnance de l'insularité sur les perceptions de l'observateur, l'émigra-



tion vers le reste de l'espace national - continental ou même colonial - pourrait être considéré comme un flux "intra-national", traduisant un phénomène classique de désertification et d'appauvrissement d'une région périphérique ? La réponse à cette question ne peut se faire d'un point de vue "objectif", elle doit prendre en considération l'interprétation des Corses eux-mêmes, variable sans doute, selon le moment et les individus. On peut penser cependant sans grand risque de se tromper qu'une minorité aussi fortement consciente de son identité propre et aussi parfaitement territorialisée (ou dont la référence au territoire est aussi forte) a, au minimum, conscience d'une intériorité/extériorité propres au terroir, qui conduit chacun de ses membres à être particulièrement sensible aux flux migratoires intéressant la Corse seule, sous toutes les formes de visibilité sociale de ces flux (informations par les "médias", présence étrangère matérialisée, etc ...), et à concevoir au moins confusément par rapport à ces flux, un ordre d'intérêts ou de risques proprement local, qui intègre fortement la dimension démographique. Ce qui est certain, par contre, c'est l'émergence, dans l'histoire récente de l'île, d'une question politique des flux migratoires - émigration et immigration - conséquence logique de la résurgence de ce que nous appellerions la sensibilité autonomiste ; cette disposition qu'il faut distinguer du simple sentiment particulariste, reçoit des traductions politiques variées, des plus modérées aux plus radicales, mais dans le domaine qui nous intéresse, on comprend aisément qu'elle implique pour tous ceux qui la partagent, quelle que soit leur position sur l'éventail politique, une attention extrême aux flux de population ayant l'île pour théâtre et au problème de son peuplement ou de son repeuplement. Il est d'ailleurs presque certain que réciproquement, des flux d'immigration, qui ont pu apparaître comme brutalement imposés de l'extérieur, ont largement contribué au réveil des revendications autonomistes. De ce point de vue, en tous cas, l'examen des flux migratoires est référé, implicitement ou explicitement, aux "intérêts du peuple Corse," groupe humain légitimement territorialisé dans l'île, et, par conséquent, le mouvement "intranational" que constitue, au plan formel, l'implantation de français du continent dans l'île est bien perçu comme un courant d'immigration quasi "international" et questionné comme tel.



De même la réinstallation dans l'île de corses ayant précédemment "émigré" vers la France (ou de descendants de ces Corses) est perçue comme le "retour d'émigrés" au pays d'origine et paré des prestiges sociaux qui entourent généralement ce genre d'évènement.

Il nous faut situer maintenant à grands traits les périodes migratoires corse.

### 1.1. - L'EMIGRATION SEculaire des CORSES

Selon J. RENUCCI <sup>1</sup>, à qui nous empruntons la majeure partie des données qui suivent, entre le milieu du XIXème siècle et la fin des années 50, 205.000 personnes ont vraisemblablement quitté l'île (autant que le chiffre de la population corse à l'issue de cette période). Dès 1840 l'accroissement de la population est inférieur à l'excédent des naissances. Le mouvement d'exode engendre la régression démographique à partir de 1881 malgré la supériorité encore importante des naissances sur les décès qui se maintient jusqu'à la guerre de 1914. Au XXème siècle le mouvement d'émigration s'amplifie, et se généralise à partir de 1920 : entre 1931 et 1938, par exemple, on note le départ de 50.000 personnes, soit une moyenne annuelle de 6322 (en même temps, au cours de cette décennie, l'excédent naturel de population descend au niveau de 300 personnes par an). C'est seulement à partir de la deuxième guerre mondiale que le phénomène s'atténue, faute d'aliment pourrait-on dire, mais sans pour autant disparaître, puisqu'entre les recensements de 1954 et de 1962, 23.230 corses se sont installés en France continentale, sans tenir compte des autres formes d'expatriation. Si bien que la Corse perd 120.000 personnes au cours de ce siècle et, forte de 300.000 habitants vers 1900 elle n'en comptait plus que 176.000 en 1962.

A l'issue de cette période le processus d'émigration vers le continent, l'essentiel du courant d'émigration, entre dans une phase qu'on pourrait qualifier de normalisation, associé à un certain état socio-économique de l'île qui la rapproche d'autres départements défavorisés. Au moment où notre géographe rédige son ouvrage l'émigration est

---

1 - Janine RENUCCI : "Corse traditionnelle et Corse nouvelle". Audin : Lyon 1974



une pratique sociale quasi institutionnalisée, l'attrait du continent demeurant toujours plus fort que celui qu'exercent les deux pôles urbains : Ajaccio et Bastia dont le rôle et l'influence grandissent cependant. Au recensement de 1962, 95.571 personnes nées en Corse vivaient en France continentale.

J. RENUCCI peut alors écrire : " *vieille de plus d'un siècle, ayant probablement atteint son apogée entre les deux guerres mondiales, l'émigration entre dans une phase de sénilité : parce que elle<sup>a</sup> déjà vidé la Corse rurale jusqu'au stade du demi-abandon, parce qu'exprimant jadis l'état de crise d'une terre pauvre et surpeuplée, rattachée à une nation plus riche, elle ne représente plus qu'un courant d'échange normal entre un département montagnard, manquant d'activités économiques et de débouchés, et le reste du territoire plus favorisé, selon le jeu de la "libre concurrence des capacités régionales entre elles".<sup>1</sup>*

Les causes de cette émigration - et de ce dépeuplement massif - sont multiples et se renforcent les unes les autres dans un processus circulaire. Citons le contexte fortement incitatif du rattachement d'une île surpeuplée à un pays riche et peu peuplé, qui de plus va entrer bientôt dans une période d'aventures coloniales ; citons encore la révolution des transports maritimes qui, brisant l'autarcie de l'île, met en crise l'agriculture traditionnelle ; le rendez-vous manqué de l'industrialisation à la fin du siècle ; les effets multiples de la guerre de 1914 : émigration forcée qui donne le goût de l'émigration définitive, et, surtout, ruine des structures traditionnelles provoquée par la saignée dans les rangs des hommes valides (10 à 20.000 morts selon les sources sur une population de 270.000 habitants en 1914, mais 1/3 à 1/2 des hommes de 20 à 40 ans). Il faut faire aussi, semble-t-il, une place importante au changement de mentalités dû à l'influence de l'école, la réussite scolaire semblant ouvrir la porte à toutes les possibilités. J. RENUCCI<sup>2</sup> après avoir parlé d'une véritable "psychose de désertion", écrit : " *ne restent finalement que les ignorants, ceux qui possèdent un bien et y sont attachés, ceux qui sont trop jeunes ou trop âgés.* "

---

1 - On voit que dans la formulation de J. RENUCCI, le choix est fait d'une conception "objectiviste" de l'émigration : la Corse a rang et rôle de département français et la France continentale n'est pas à proprement parler un pays d'émigration pour les Corses.

2 - op. cit.



Il nous paraît utile de faire une première remarque à propos de cette "vague" d'émigration corse.

La première concerne le rapport particulier que ces émigrés entretiennent avec leur terroir natal. J. RENUCCI <sup>1</sup>, signale qu'il s'agit là d'une "émigration à attaches". Ces émigrés forment le groupe des "Corses de l'extérieur", dont beaucoup continuent à posséder des biens fonciers dans l'île, ou une maison familiale souvent demeurée indivise entre plusieurs héritiers, et qui reviennent temporairement dans les villes et les villages, surtout à la période des vacances, recréant l'animation, alimentant des circuits financiers, retrouvant facilement les comportements culturels traditionnels, mêlés comme enjeux ou acteurs à la politique locale.

C'est ainsi que J. RENUCCI <sup>1</sup> peut écrire :

*" cette identification facile avec ceux qui ne sont pas partis les rend précieux pour les maires qui, souvent, les comptent avec soin parce qu'ils les considèrent, malgré leur déracinement, comme de véritables administrés. Ils les ajoutent aux autres pour exiger, en leur nom, entretien satisfaisant des routes et alimentation en eau suffisante. D'ailleurs ce sont des imposables parce qu'ils restent propriétaires d'une maison, parfois de quelques terres, conditions qui leur donnent le droit d'être électeurs."*

Nous emploierons volontiers à propos du phénomène décrit ici, le terme sociologique de "territorialisation". Les Corses de l'extérieur continuent à se territorialiser partiellement dans l'île, au plan symbolique comme au plan réel (durant la période des retours saisonniers). Si bien que, loin de dauber sur les pratiques de gonflement des recensements ou des listes électorales, en les interprétant sur un registre folklorique, nous sommes portés à considérer qu'au plan sociologique, il y a là la manifestation d'un phénomène réel et important, et que s'agissant des problèmes de cohabitation, et pour autant que l'on entende par là les problèmes qui opposent des groupes sociaux territorialisés sur le même espace, il est à prendre en considération. La population "d'accueil" des immigrés comprend, en ce sens, aussi, ces corses de l'extérieur, dans la mesure où leur territorialisation en Corse, ressentie comme légitime, les conduit à

---

1 - op cit.



défendre des enjeux pratiques et symboliques appartenant au champ de la cohabitation ; ou si l'on préfère à s'intéresser de très près à la territorialisation d'autres groupes dans le terroir natal, c'est-à-dire indirectement ou directement au peuplement de l'île.

De plus cette tendance est renforcée par le fait que beaucoup de ces "Corses de l'extérieur", territorialisés partiellement ou symboliquement dans l'île au cours de leur vie active, viennent y finir leurs jours, une fois la retraite arrivée ; (ces retraités forment un groupe important : (18.000 personnes en 1970, 8 à 10 % de la population) et actif.

Quelles brèves remarques peut-on faire sur la sociologie de cette immigration, que peut-elle nous aider à comprendre ?

Au plan générationnel, ce sont les forces vives de l'île qui s'en vont ; ainsi, entre 1954 et 1962 sur les 23.220 Corses qui se sont installés sur le continent 74 % ont moins de 45 ans. Le groupe comportant par ailleurs 11.000 femmes.

Au point de vue des aspirations professionnelles et des types d'activité choisis, le fait essentiel pour nous est la tendance marquée à ce que nous appellerions le refus du risque et de l'initiative dans la sphère de la production ou de l'économie privée, (c'est tout au moins le cas dans l'émigration du XXème siècle). Ceci est important à noter dans la mesure, où le "retour" potentiel de ces émigrés (ou réel au moment de la retraite) - pensé dans une problématique politique - ne peut guère laisser espérer une restauration des capacités productives de l'île. Mais voyons les distributions statistiques : J.RENUCCI<sup>1</sup> indique que depuis le début du siècle et surtout après 1920, ce sont les emplois de fonctionnaires qui sont le plus recherchés. Ainsi sur les 9.820 actifs qui gagnent l'hexagone entre 1954 et 1962, 32 % sont employés par l'administration ou la défense nationale, 19 % dans les services, 16 % dans l'industrie et 1 % seulement dans les activités agricoles. De plus, les emplois modestes prédominent, contrairement à un certain mythe d'une émigration de qualité (dans le groupe étudié ci-dessus, on compte seulement 6 % de patrons, de professions libérales ou de cadres supérieurs, alors que les ouvriers et les employés représentent 52 %.)

---

1 - op. cit.



Au-delà de ces éléments descriptifs (et de l'image stéréotypée qu'ils connotent : la figure traditionnelle du Corse, gendarme ou douanier ...) il faut s'interroger sur les transformations socio-culturelles qui sont associées au processus d'émigration pour les Corses et pour la Corse. On pourrait très globalement dire que l'émigration n'a pas pour conséquence l'intégration du groupe émigré à l'univers - qui est aussi un univers culturel - de l'industrie, et même plus largement de la production : autrement dit l'expérience de l'émigration ne se traduit pas pour le groupe émigré dans sa majorité par l'acquisition de dispositions ou de capacités productives nouvelles et différentes de celles qui étaient requises dans la région d'origine, alors même que le secteur agricole est - sur le continent - significativement déserté. De telle sorte que ce groupe ne saurait guère représenter une ressource humaine disponible, propre à participer éventuellement à un développement de type nouveau dans l'île. De plus, en continuant à se territorialiser dans cette dernière, au sens où nous l'avons indiqué, en restant "partie prenante" de l'espace local, ils contribuent à lui attribuer une vocation purement résidentielle, à faire qu'il soit le lieu de la "vacance" des activités productives. Ils parachèvent ainsi le travail de démantèlement des capacités productives de l'île - cause et conséquence de l'émigration - qui disparaît dans les référents collectifs comme figure possible d'un espace de production, et s'investit d'une image d'espace pour le pur "habiter", lieu d'effectuation - et de répétition - de pratiques culturelles gratuites et refuge pour le rite identitaire, dont la survie dépend de mécanismes lointains et abstraits, dont il suffit de maîtriser une part de fonctionnement.

## 1.2. - L'IMMIGRATION en FRANCE et en CORSE du XIX<sup>e</sup> siècle à 1955

### 1.2.1. - L'immigration en France

Dans la mesure où les flux migratoires qui atteignent l'île font partie de courants impulsés, gérés, contrôlés par les instances politiques centrales, au niveau national, même si un certain nombre de causes locales agissent indépendamment, une histoire



de l'immigration en Corse, même rapide, exige qu'on retrace brièvement les grands contours historiques de l'immigration en France, afin d'être mieux à même de cerner la spécificité de la traduction locale de ces mouvements.

Ce qu'il faut dire d'abord de cette histoire c'est qu'elle est ancienne puisqu'elle remonte au siècle dernier, mais qu'il est possible d'y distinguer très nettement des périodes au cours desquelles l'immigration présente des caractéristiques qui les différencient nettement entre elles : un auteur comme Antonio PEROTTI<sup>1</sup> va jusqu'à dire :

*" On peut même se demander si pendant une période aussi longue - durant laquelle les données démographiques, économiques, politiques, culturelles et psychologiques ont subi des transformations profondes, autant dans le cadre national que sur la scène internationale - le phénomène migratoire n'a pas changé de nature."*

Nous verrons que cette remarque, mutatis mutandis, s'applique parfaitement à la Corse.

Histoire ancienne, donc, puisqu'au recensement de 1851, on dénombrait déjà en France, 381.000 étrangers. Au cours de la seconde moitié du XIXème siècle on note de 40 à 50.000 entrées d'étrangers par an (principalement des belges et des italiens). Dès 1880, les étrangers sont plus d'un million en France. Mais c'est au XXème siècle que le phénomène migratoire va prendre toute son ampleur : il convient d'y distinguer plusieurs périodes :

**1901 - 1917** : L'entrée est alors totalement libre pour la main d'oeuvre étrangère (une simple déclaration à la mairie suffit). C'est seulement en 1917, pendant la guerre, que fut instituée la carte de séjour pour les étrangers. De plus, on s'efforça d'encourager les naturalisations qui furent facilitées par la loi de 1889 (on comptait 221.000 naturalisés au début du siècle.) La nécessité de faire tourner les industries de guerre et de remplacer les ouvriers partis au front, amena le gouvernement à organiser lui-même le recrutement d'immigrés.

---

1 - auquel nous empruntons beaucoup des données qui vont suivre, rassemblées dans l'article intitulé : " L'immigration en France, depuis 1900 " dans la revue "Projet" numéro spécial : "ces étrangers qui sont aussi la France". Janv.Févr. 1983



Comment s'explique cette tendance politique à l'encouragement de l'immigration, au cours de cette période ? elle tient essentiellement à la stagnation démographique de la France. A.PEROTTI<sup>1</sup> écrit :

*" En 50 ans, de 1850 à 1900, tandis que le reste de l'Europe triple presque sa population (passant de 180 à 420 millions), la France n'augmente plus. Deuxième nation d'Europe en 1800, elle passe au septième rang en 1910. C'est la première explication du flux migratoire en France au début du siècle : partout on manque de bras, à la campagne comme en ville."*

Pour détourner vers la France les flux d'émigration européens qui se dirigent vers le formidable pôle d'attraction américain (au cours de la seule année 1913, 376.000 italiens débarquent aux Etats-Unis) le patronat industriel ou agricole met en place des organisations spécialisées.

Il importe de noter la place particulière qu'occupent les italiens dans ces flux : ils constituent 31 % de la population immigrée en 1901. A partir de cette date ils vont occuper la première place dans la répartition des étrangers par nationalités, place qu'ils conserveront jusqu'en 1962. Au plan de la répartition géographique, il faut noter qu'au cours de cette période <sup>ils</sup> sont surtout concentrés dans les départements frontaliers (les Alpes-Maritimes par exemple, comptent 29,6 % d'étrangers<sup>2</sup> par rapport à la population totale du département) les grands centres urbains comme Paris et Lyon n'exerçant encore qu'une faible attraction sur ces flux.

**1917 - 1939** : C'est une période de développement intense de l'immigration : de 1921 à 1926, la population étrangère augmente massivement (66 %). De 1921 à 1930, on évalue les entrées d'immigrants à près de 2.000.000 de personnes. (La population étrangère passe de 1.420.000 personnes en 1919 à 3.000.000 en 1931). De 3,9 % par rapport à la population totale en 1921, la population étrangère atteint 6,6 % (7,6 % avec les naturalisés) - pourcentage qu'on ne retrouvera qu'en 1975.

Les raisons principales de cette vague migratoire ? on peut en citer quatre principales : les pertes dues à la grande guerre (1.400.000 morts et 1.500.000 réformés).

---

1 - art. cité

2 - C'est-à-dire d'Italiens...



La situation démographique qui s'aggrave dans certains départements ; l'exode des mineurs de fond français vers des travaux moins pénibles et qu'il faut remplacer ; et enfin l'exode rural généralisé.

Car c'est le secteur agricole qui reçoit, à cette époque, le nombre le plus important d'étrangers ; pour la période 1921 - 1931 : ce secteur accueille 23 % des étrangers, le bâtiment 19 %, les mines 9 %, la métallurgie 8 %.). A noter que parmi ces zones d'immigration agricole le midi méditerranéen est à prédominance italienne ...

Au cours de cette période il s'agit de moins en moins d'immigration spontanée et libre (addition de projets individuels) mais d'une immigration organisée par des organismes patronaux qui créent en 1924 la Société Générale d'Immigration : elle va s'occuper du recrutement, de la sélection professionnelle et médicale, du transport et de la répartition des travailleurs étrangers. Enfin la répartition par nationalité se modifie quelque peu : si les italiens restent les plus nombreux (808.000 en 1931, soit 30 % des étrangers) d'autres groupes nationaux grossissent rapidement (dont les polonais 19 % et les espagnols 13 %), [à noter la montée d'une immigration d'origine politique.]

En 1931 la crise stoppe cette vague migratoire et on assiste au reflux de la vague migratoire avec le départ de nombreux étrangers.<sup>1</sup> De plus une politique restrictive se met en place ; la loi du 10 août 1932 protégeant la main d'oeuvre nationale instaure des quotas d'étrangers par profession. En 1936, la population étrangère tombe à 2,16 millions<sup>2</sup>. En 1938-39 l'afflux de réfugiés espagnols, 500.000 - mais 300.000 repartiront - ne compense qu'à peine la baisse de la population étrangère : en 1945 on ne compte plus que 1.67 millions d'étrangers.

**1946 - 1955** : L'après-guerre est marqué par l'effort de l'état pour ranimer l'immigration, rendue à nouveau indispensable par le vieillissement de la population, les destructions matérielles et les pertes en vies humaines de la guerre.

Le conseil du plan en mars 1946 estime qu'il faut attirer en France 1 million à 1

- 
- 1 - Parmi lesquels de nombreux italiens suite à la "politique du retour" mussolinienne  
2 - chiffres cités par Françoise Gaspard dans "l'information et l'expression culturelle des communautés immigrées en France" rapport au secrétariat d'état chargé des immigrés.



million et demi d'ouvriers étrangers eu cours des cinq années qui suivront. Alfred SAUVY évalue entre 4 et 5 millions de personnes les besoins démographiques qui devraient être couverts par l'immigration. Les principes de cette politique sont qu'une immigration massive est souhaitable, <sup>mais</sup> que l'importation de cette main d'oeuvre doit être soumise au contrôle de l'état. Les instruments de cette politique sont les divers <sup>et</sup> ministères de tutelle, l'ONI, Office National d'Immigration créé en 1945, en même temps qu'est promulguée l'ordonnance réglementant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Mais cette politique rencontre un échec : les effectifs de la population étrangère en 1954 ne sont plus que de 1.553.000 personnes (3,6 % de la population totale) contre 1.743.000 en 1946. Les faits dominants de cette période sont le développement de l'immigration algérienne (155.000 personnes de 1950 à 1955) et la prépondérance italienne dans les effectifs introduits par le canal de l'ONI (84.000 sur 111.000, soit 74 %.)

Réflexe xénophobe, opposition "malthusienne" des milieux syndicaux et ignorance des implications économiques de l'immigration, tels sont, selon Georges TAPINOS<sup>1</sup>, les trois facteurs qui ont joué dans l'échec de cette politique.

#### 1.2.2. - L'immigration en Corse

Au cours de cette période (du milieu du XIXème siècle jusqu'à la fin des années 40) comment se situe la Corse par rapport à ces grands flux nationaux ? Les caractéristiques de son propre courant d'immigration concordent-elles avec les caractéristiques nationales de ces flux ?

D'abord il faut dire, ce qui ne va pas sans dire, que les flux d'immigration - chez elle presque exclusivement italiens - ne sont pas inexistants. L'apport italien, présent dès le milieu XIXème siècle, (pour ne pas parler de l'histoire antérieure et des formes diverses de la séculaire présence italienne) traduit localement une réalité que connaît également la France continentale, où les italiens sont nombreux dès la seconde moitié du siècle, nous l'avons vu. Mais cet apport, quoiqu'on en pense par ailleurs, sera tout-à-fait insuffisant pour combler les vides numériques creusés par l'exode des natifs de l'île, qui fera sentir massivement ses effets, à partir de la fin du siècle sur la Corse,

---

1 - Georges TAPINOS "L'immigration étrangère en France", PUF Paris 1975



d'autant plus que cet apport semble avoir faibli localement, et en tous cas, stagné entre les deux guerres.

J.RENUCCI<sup>1</sup> nous indique qu'une immigration italienne régulière qui avait été provoquée par la "métropole" au temps de la colonisation gênoise, a survécu à cette colonisation, et s'est poursuivie au cours du XIXème siècle. Il s'agissait d'abord d'une immigration saisonnière (qui concernait environ 6.000 personnes en 1839, par exemple) mais on constate qu'une population de 3.500 travailleurs permanents résident dans l'île au cours de la période qui suit.

Sur les chiffres de ce courant migratoire, J. RENUCCI<sup>2</sup> écrit :

*" il semble, en l'absence de statistiques régulières, que ce courant se soit amplifié jusque vers 1880-1890, puis qu'il ait diminué tandis que se gonflait en Italie, la puissante vague des départs extra-européens".<sup>2</sup>*

Et l'auteur cite divers chiffres, dont on peut retenir que le chiffre des étrangers - en très grande majorité des italiens, bien entendu, qui s'enfle jusqu'au niveau de 18.000 environ (6% de la population) régresse ensuite jusqu'au niveau de 9.000 en 1913 (3% de la population totale de l'île, ce qui semble plus ou moins conforme au taux moyen national et marque pour l'île, tout de même, un doublement - sur des chiffres initiaux modestes il est vrai - des effectifs de travailleurs immigrés italiens entre 1851 et 1913.)

Il faut noter au cours de cette période, une prise de conscience au niveau de certaines instances politiques locales de l'utilité et même du caractère indispensable de cette immigration. Déjà dans l'enquête agricole de 1867, le rapport de la Chambre de Commerce de Bastia note le rôle démographique et économique précieux de ces travailleurs immigrés et demande qu'on facilite les naturalisations. Le sous-préfet de Bastia en 1910 déplore le déclin et la régression des arrivées de cette indispensable

---

1 - op. cit.

2 - op. cit. ; sur les causes de cet infléchissement, on peut tout aussi bien parler d'un détournement général des flux vers d'autres zones plus attractives, les Etats-Unis certes, mais aussi la France qui s'efforce de retenir ce courant où nous savons qu'à partir du début du siècle, les italiens vont constituer et pour longtemps, le groupe le plus nombreux parmi les travailleurs immigrés. Dès lors on pourrait avoir une vision plus globale des flux européens, et dire que, n'étaient les frontières nationales et les situations très différentes qu'elles créent parmi les émigrés, corses comme italiens subissent l'effet, mutatis mutandis, de logiques socio-économiques de même nature, et de flux géo-économiques semblables.



main d'oeuvre, il y a là l'écho, au plan local, de la politique favorable à l'immigration conçue au plan national, dans une région où le besoin de substituer aux travailleurs locaux qui la désertent une force de travail de remplacement est particulièrement aigu.

Pour la suite, il semble, bien que les chiffres précis paraissent faire défaut, que le nombre des étrangers (c'est-à-dire des italiens) a stagné et probablement régressé entre les deux guerres, pour regagner dans l'immédiat après-guerre le niveau le pourcentage, du début du siècle : jusqu'à la fin des années 1950, pas plus que sur le "continent", on ne notera de nouvelle vague migratoire étrangère en Corse. Durant cette période, en revanche, les italiens présents stabiliseront leur présence, puisqu'on note de nombreuses naturalisations (2.705 entre 1950 et 1966) et confirmeront ainsi leur pratique "d'immigration-implantation". Ce n'est qu'à partir de la fin des années 50 qu'une nouvelle - et puissante cette fois - vague d'immigration déferlera sur la Corse.

On est porté à conclure à la vue des chiffres que l'immigration italienne ne paraît guère en mesure d'exercer le moindre effet réparateur pour la période qui nous intéresse ici, sur les plaies ouvertes par l'émigration corse (120.000 personnes, rappelons-le ont quitté l'île entre 1900 et 1962). Il faut pourtant interroger de plus près les caractéristiques de cette immigration, et le mode d'insertion de ces immigrés - qui, d'un point de vue local, sont "remarquables", à cause de leur voisinage géographique (c'est un peu une immigration de frontaliers) mais aussi de leur proximité culturelle - car cette immigration qui dépose ses strates successives durant cette période, influe sur les données de la "situation migratoire" corse contemporaine.

Très vite cette immigration qui est d'abord temporaire et concerne des hommes seuls qui viennent louer momentanément leurs bras, se transforme en implantation durable avec familles (en 1913, on dénombre dans le groupe italien : 52 % d'hommes, 30 % de femmes, 18 % d'enfants). De plus, les naturalisations sont d'emblée nombreuses : 340 naturalisés en 1851, mais durant les années qui précèdent la grande guerre, un rythme annuel de 50 à 90 naturalisations. Après cette date, ce rythme augmente et on note 2.180 naturalisations entre 1920 et 1940. (Le rythme sera encore supérieur après la guerre ...). Les mariages mixtes, enfin, sont nombreux.



En ce qui concerne les provenances régionales, c'est l'Italie du Nord et surtout la Toscane qui fournit les plus gros effectifs. (Les Sardes sont presque totalement absents de ces flux). Par ailleurs, bien que de grosses concentrations se soient effectuées à Bastia et dans la région agricole que la ville domine (5362 italiens à Bastia en 1913) et à Ajaccio (2891 italiens à la même date) on note une grande diffusion spatiale de ces immigrés qui s'implantent parfois jusque dans les villages les plus reculés. Enfin la distribution par professions est relativement variée, et s'étend non seulement à l'agriculture mais à toutes les branches de l'artisanat, certaines formes de services et les activités forestières<sup>1</sup>.

Quel jugement porter sur cette longue période d'immigration italienne en Corse, et sur la nature et le rôle de cette immigration ?

Au point de vue démographique et au plan strictement numérique J. RENUCCI a sans doute raison d'affirmer que cette immigration constitue un mince correctif à l'exode corse. Il faut tout de même observer que son poids relatif augmente à raison même de l'intensité de cet exode, dans la mesure où l'on admet que, les naturalisations et les acquisitions de nationalité par naissance dissimulent continuellement une part de la population italienne en l'incorporant formellement à la population locale<sup>2</sup>.

Deuxième remarque : il ne s'agit pas d'une immigration "pionnière"<sup>3</sup> ou conquérante, ce qui est montré d'abord par les chiffres modestes nous l'avons vu, mais aussi par le type d'activités exercées.

Bien que nous manquions de renseignements précis sur ce point, tout se passe comme si les italiens venaient remplir un certain nombre de "fonctions" locales pour lesquelles

---

1 - Ainsi dans les relevés qu'effectue J. RENUCCI (op. cit.) pour le XIX<sup>ème</sup> siècle on trouve : en 1851 à Belgodère 1 maçon, 2 domestiques, 1 scieur de long, 1 cantonnier, 1 colporteur, 2 voituriers ; à Bastelica : 1 tailleur de pierre, 1 maçon, 1 journalier.

pour 1906 à Azzana : sur 27 italiens : 2 négociants, 1 maçon, 2 cultivateurs, 1 domestique ; à Calacuccia : sur le même nombre : 3 cordonniers, 2 tailleurs de pierre, 1 menuisier, 1 journalier

2 - Le dénombrement INSEE de 1962 donne 6860 étrangers (dont la très grande majorité est italienne) et les naturalisations se montent à 2180 individus naturalisés pour la période 1920-1940 et 2705 pour la période 1950-1966 (dont il faudrait retenir un montant de 2000 environ pour la période 1950-1962) soit un total de 4000 à 4200 naturalisations qui pourraient ajoutées au 6860 étrangers de l'enquête INSEE. On aurait donc un pourcentage d'"italiens" de 6%. un taux double de celui du début du siècle.

3 - Type de catégorisation reprise de J. RENUCCI



les autochtones font défaut. Si l'on se souvient que nous soutenons que, en quelque manière, beaucoup de Corses de l'extérieur continuent à se territorialiser dans l'île, ce qui se marque concrètement par la possession de patrimoines fonciers, de maisons, où l'on vient passer ses vacances ou la retraite, on peut penser que les italiens, maçons, agriculteurs, maraîchers, forestiers, artisans, contribuent objectivement à assurer cette vocation de l'île à devenir un pur "habiter", dont nous avons parlé.

Enfin, que dire des conditions d'insertion de ces italiens, le degré d'acceptation qu'ils rencontrent auprès des populations locales ? Tout paraît indiquer que cette insertion s'est faite, au cours du temps, sans problèmes historiquement visibles, si l'on excepte quelques épisodes conflictuels. J. RENUCCI (op. cit.) nous dit de ces italiens qu'ils se sont facilement "assimilés" et cite à l'appui de cette thèse des facteurs aussi évidents que la proximités des cultures, le "bilinguisme" des deux groupes de population (on peut rappeler cependant que ce type de proximités peut tout aussi bien jouer en faveur du conflit). Mais enfin nul n'ignore, et surtout pas celui qui a lu les inscriptions "lucchesi fora" sur certains murs de l'île, quand ils ne sont pas encore recouverts par des inscriptions plus récentes destinées à d'autres groupes ethniques, qu'il y a (eu) une question de l'immigration italienne en Corse (qui s'est inscrite parfois dans un contexte politique : nous songeons évidemment à la période des revendications irrédentistes mussoliniennes).

A ce sujet, on peut dire que la recherche de l'"assimilation" a une signification terriblement ambiguë, car elle peut être suscitée par le désir de sortir de situations particuliè-  
et  
rement oppressives ou ségrégatives, elle a alors valeur symbolique d'allégeance et de rejet de son identité. Par ailleurs, les naturalisations peuvent être aussi un indicateur ambivalent : on peut vouloir acquérir la nationalité du pays d'accueil, certes par "pure" option, mais on peut vouloir aussi, maximiser ainsi ses chances dans une situation d'insertion sociale difficile. Nous pensons quant à nous, que l'immigration italienne ne sera définitivement acceptée, ne changera de statut dans les représentations de la population d'"accueil", qu'à la faveur d'une nouvelle situation migratoire, qui redistribuera les cartes de l'acceptabilité entre plusieurs groupes ethniques nouveaux.



A côté de courant italien, il nous faut mentionner le flux migratoire, tout particulier, des "français du continent", qu'on ne peut guère mettre sur le même plan, à tous points de vue, mais qui, pourtant, est partie intégrante de l'ensemble des éléments qui problématise la "situation migratoire" corse actuelle.

On peut noter deux courants distincts dans cette immigration : d'abord le courant constant des fonctionnaires de tous rangs (et les postes les plus élevés seront longtemps occupés exclusivement par des "continentaux") et de tous les secteurs de l'administration ou de l'armée, qui se succèdent dans l'île et parfois y font souche en contractant des alliances matrimoniales. Un nombre non négligeable d'ailleurs de ces fonctionnaires acquièrent un bien dans l'île pour y localiser leurs vacances. (Si bien qu'ils viennent s'agréger, objectivement, aux "Corses de l'extérieur", en perpétuant comme eux leur territorialisation dans l'île.)

Le deuxième courant est celui qui est lié aux tentatives de mise en valeur, initiées à partir du "continent", dans le domaine agricole, comme dans le domaine industriel. A ce propos, il est d'ailleurs frappant de constater, que de même qu'elle est très facilement élevé en quelque sorte au rang d'objet ethnographique par de nombreux fonctionnaires continentaux, la Corse a été très tôt après le rattachement à la France, l'objet de nombreux projets d'implantation de populations, comme si elle avait d'emblée, le statut de "terre vierge" ou de pays de colonisation dans l'imaginaire technocratique ...

Dès le XVIIIème siècle on songe à y établir des colons : une tentative d'installation de lorrains dans la région de Bastia échoue, de même que l'établissement d'alsaciens dans les environs d'Ajaccio. Parmi les tentatives d'implantation de sociétés venues du continent, on peut citer celle qui concerne l'immense domaine de Migliaciaru, dans le canton de Prunelli di Fiumo rbu (aux mains de la FORTEF) qui sera plus tard loti par la SOMIVAC, et la tentative des frères Jackson (foyer de rives de Giers) pour reprendre l'usine de Toja à Bastia, à la fin du XIXème siècle.



Mais ces entreprises échouèrent, et l'"immigration" de français du continent restera négligeable (1,5 % par rapport à la population totale au début du siècle, bien moins que les italiens) jusqu'aux années 60 où elle commencera à grossir et viendra confluer avec un courant en provenance des anciennes colonies françaises, pour constituer avec ce dernier une vague d'immigration que certains trouveront bien inquiétante.

### 1.3. - L'IMMIGRATION en FRANCE et en CORSE dans la PERIODE CONTEMPORAINE

#### 1.3.1. - L'immigration en France

1955 - 1973 : A partir de la fin des années 50 et surtout après 1960 la France connaît une nouvelle vague migratoire très différente, à de multiples points de vue, des courants précédents et qui ramène le nombre des travailleurs immigrés à un niveau voisin, en pourcentage, de celui qu'on avait connu dans les années 30. La décolonisation qui s'achève et l'entrée en vigueur du marché commun (le 1er janvier 1958) marquent selon A.PEROTTI<sup>1</sup>, pour la France, le passage de l'"économie du domaine colonial"<sup>2</sup> à une "économie tournée vers l'extérieur", ce qui exige la modernisation et sa restructuration. C'est ce nouveau contexte international qui marque cette période, et qui explique les caractéristiques de la nouvelle immigration. L'appareil productif français va se trouver réorienté de deux manières : géographiquement - vers la communauté européenne - et par une évolution de sa spécialisation : les industries d'équipement - des entreprises et des ménages - vont désormais prendre le pas sur les produits traditionnels, parmi lesquels la production agricole tenait une grande place. Les marchés nouveaux plus vastes en fonction desquels s'effectue cette réorientation et les conditions de la compétition internationale exigent une modernisation rapide de cet appareil productif. La main d'oeuvre qui est requise par ces nouvelles conditions est une main d'oeuvre effectuant des tâches parcellisées qui exige des qualifications - une formation antérieure - minimales.

Un texte officiel décrit cette main d'oeuvre :

---

1 - art. cit.

2 - art. cit.



" Le nouvel ouvrier n'a plus besoin de posséder un savoir-faire acquis par un long apprentissage, ni même souvent d'avoir une formation écrite ou de savoir parler la langue usuelle ... Il est recherché comme exécutant d'une tâche répétitive fixée par avance et en dehors de lui. L'idéal est une main d'oeuvre facilement interchangeable, ne nécessitant qu'un apprentissage réduit pour être productive."<sup>1</sup>

C'est ce nouveau type d'ouvrier que les pays dits "en voie de développement" sont particulièrement aptes à fournir, que la nouvelle immigration va procurer à l'appareil productif. C'est une période d'immigration dite "spontanée", où les effectifs de travailleurs immigrés se gonflent rapidement. De 1962 à 1968 on ne compte pas moins de 100.000 entrées par an en France.

On voit que par rapport aux périodes précédentes où les immigrés venaient suppléer et/ou compléter dans certains secteurs productifs ou dans l'agriculture, la main d'oeuvre nationale qui faisait défaut, à cause des nouvelles aspirations des ouvriers français, ou tout simplement à cause d'un déficit démographique local, l'immigration change de nature et de contours sociaux. La nouvelle force de travail immigrée est recherchée en fonction de caractéristiques spécifiques, liées à sa déqualification même ou à sa non qualification, elle est adaptée à un type - et un rang - d'emplois précis, (le dernier) et à ceux là seulement, pour lesquels elle n'entre pas en compétition avec la main d'oeuvre nationale, qui - cause et conséquence de cet appel à la main d'oeuvre immigrée - se trouve "positionnée" à des niveaux plus élevés des hiérarchies professionnelles.<sup>2</sup> Ces nouveaux travailleurs immigrés

---

1 - VIIIème Plan (cité par A.Perotti)

2 - Pour une perspective théorique sur les facteurs socio-économiques et sur les logiques qui expliquent l'appel à une main d'oeuvre non formée, en provenance de pays sous-développés - pré-capitalistes - et qui permettent de comprendre à la fois pourquoi la force de travail nationale n'est pas "apte" à occuper un certain type de postes de travail, et pourquoi les travailleurs immigrés subissent une ségrégation quasi-structurelle dans l'emploi, voir "Société française et travailleurs immigrés - esquisse d'une problématique." Rapport C.E.P. au CORDES par Michel Marié et J. Rodrigués dos Santos. Paris 1971. Ces auteurs, qui remarquent que l'insertion des travailleurs immigrés dans la "sphère de la production" s'effectue sur le mode de la "compétition réglée" - c'est-à-dire réduite et contrôlée - entre les ouvriers français et les travailleurs immigrés, voient dans le décalage entre les aspirations professionnelles des ouvriers français et les nouveaux postes de travail offerts - postes qui ne requièrent aucune qualification - un effet du décalage, ou de la contradiction, entre le système éducatif des pays développés et le système productif ; ce qu'ils appellent d'une part la "production des hommes" et d'autre part "la production des choses". Le système éducatif se développant suivant sa propre logique - comme secteur productif



connaissent donc une insertion sur le mode de la ségrégation, dans l'appareil de production, tandis que leurs conditions d'insertion souvent misérables dans nos cadres d'habitat - ou à leur marge - se conjuguant avec une certaine forme de racisme, prolongent cette ségrégation et en fait une caractéristique globale de leurs conditions d'existence.

Au cours de la période donc, le nombre des étrangers qui atteint 2.664.000 en 1968, passe à 3.442.415 en 1975 (6,5 % de la population). Mais ce qui est notable surtout, c'est la diversification des pays d'origine de ces travailleurs immigrés :

- L'immigration italienne décline rapidement (attraction interne de l'économie italienne, ou détournement du flux vers la Suisse et l'Allemagne).
- L'immigration espagnole (après l'accord de 1961) et portugaise (après l'accord franco-portugais de 1963.) Les portugais passent de 24.000 en 1954 à 758.000 en 1975).
- Le début de l'immigration africaine noire et le développement très sensible de l'immigration algérienne : la population algérienne passe de 211.000 en 1954 à 710.000 en 1975.
- Enfin, et c'est important pour la Corse, le développement de l'immigration tunisienne (4.800 en 1954, 139.000 en 1975) et surtout celui de l'immigration marocaine qui, après l'accord du 1er janvier 1963 passe de 10.700 travailleurs en 1954 à 260.000 en 1975.

De 1968 à 1973, la moyenne des entrées reste élevée (225.000 en 1969 ; 255.000 en 1970). L'afflux massif des rapatriés (280.000 pour l'année 1962) développe encore l'immigration, la demande de logements qui se crée alors causant une forte croissance des activités du bâtiment.

---

1 (suite) - à part entière - créerait des hommes qui aspirent à des "emplois de connaissance, (knowledge jobs) tandis que le système productif en dépit, ou à cause, de la complexification du procès de travail créerait de plus en plus des emplois de bas niveau, n'exigeant pas le niveau de connaissance atteint par les hommes.

2 - La phrase soulignée est une citation du ministre en question.



Il faut enfin parler de la politique gouvernementale de l'immigration : il semble qu'il y ait perte de contrôle presque totale par l'état des flux migratoires durant cette période, voici ce que note à ce propos le rapport "Françoise GASPARD" (déjà cité) : *" Mais l'essentiel de l'immigration se fait hors du contrôle de l'ONI [ ] la majorité des travailleurs immigrés sont, en effet, régularisés après être entrés en France avec un visa touristique, alors qu'ils auraient dû être en possession d'un contrat de travail obtenu par l'intermédiaire de l'ONI. Le taux de régularisation (travailleurs régularisés/travailleurs contrôlés) est ainsi de 82 % en 1968 alors qu'il n'était que de 28 % en 1956."*

Mais cette absence de contrôle doit-elle seulement être vue comme un laisser-aller, les chefs d'entreprise obtenant d'avoir les mains libres ? En fait, on peut se demander s'il ne s'agit pas là d'une politique spécifique, et dont les finalités dépassent peut-être la sphère économique. A son propos F. GASPARD écrit encore : *" Un ministre des affaires sociales ne vantait-il pas en 1966, les avantages de l'immigration clandestine, "ressort indispensable de l'économie française"<sup>1</sup>, selon lui?"*

Devant cette situation, toutefois, les pouvoirs publics, à partir de la fin de 1968, s'efforcent de reprendre le contrôle de l'immigration, mais n'y parviennent guère d'autant que certaines des mesures qui sont alors prises pénalisent les travailleurs immigrés, qui se voient menacés d'expulsion et qui engagent des luttes pour les faire abroger avec le soutien d'organisations françaises. Citons l'ordonnance du 24 avril 1967 qui introduit dans le code de la Sécurité Sociale - article 161 - des sanctions contre les employeurs d'étrangers en situation irrégulière ; la circulaire du 29 juillet 1968 qui apporte des restrictions à la procédure de régularisation. Les circulaires "Marcellin-Fontanet" annulées par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, à partir du début des années 70, l'Etat donne enfin une certaine impulsion à une politique d'action sociale en direction des travailleurs immigrés : Décret

---

1 - La phrase soulignée est une citation du ministre en question.



du 17 mai 1973 créant la commission nationale de la main d'oeuvre étrangère, création en mars et juin 1973 des COCODAS : Comités Consultatifs Départementaux d'Action Sociale au profit des étrangers. Circulaire du 30 mai 1973 créant un réseau national d'accueil d'information et d'orientation des travailleurs immigrés et de leur famille. Création du secrétariat d'état chargé des immigrés en mai 1974.

**La période contemporaine** : L'immigration est suspendue par une circulaire de juillet 1974, car commence alors une période marquée par la dégradation de la situation économique et la montée du chômage.

Cet arrêt, remarque A.PEROTTI<sup>1</sup>, n'empêche pas le chiffre de la population étrangère de croître, d'une part à travers les naissances (90.000 enfants naissent chaque année dont un des parents au moins est étranger) et le regroupement familial (une moyenne de 45.000 par an de 1975 à 1981). Ces regroupements familiaux étaient déjà importants avant la suspension de l'immigration, mais on peut dire que cette dernière a eu pour effet de faire augmenter leur rythme, par une sorte "d'effet pervers" ; car craignant de n'être pas admis, au retour de périodes parfois longues qu'ils passaient traditionnellement, à un rythme variable, dans leurs familles restées au pays d'origine, de nombreux travailleurs immigrés ont préféré faire venir leurs proches auprès d'eux. Enfin s'ajoute à celà la régularisation exceptionnelle de 130.000 travailleurs clandestins en 1981.

Cette période est marquée, après la création du secrétariat d'état aux immigrés, d'une phase où l'action sociale en faveur des migrants se développe fortement (jusqu'en 1977 en effet, diverses mesures semblent pouvoir faire croire à un renversement de la politique suivie jusque là (politique que le "rapport Gaspard" qualifie de "politique de main d'oeuvre"). Mais à partir de 1977, la tendance se modifie à nouveau et la politique suivie marquée par divers épisodes répressifs, s'oriente

---

1 - art. cit.



suivant le rapport cité vers un double objectif : assimilation des ethnies latines et refoulement des ethnies "réputées non assimilables", et le même rapport souligne que la politique du "retour", c'est-à-dire du renvoi aux pays d'origine des ethnies "non désirables", qu'elle s'effectue par des moyens ouverts (par exemple le "fameux" million des immigrés ou le "formation-retour" ou les accords bi-latéraux avec l'Algérie - échange de lettres du 18 septembre 1980 -) ou les moyens détournés - (répression, climat d'insécurité) a rencontré un échec prévisible. En effet, le contexte économique dans lequel s'inscrit ces projets montre qu'ils sont irréalisables, les approuverait-on au plan éthique ; les pays d'origine n'ont pas les moyens de réinsérer et d'employer des centaines de milliers de travailleurs immigrés ; par ailleurs, comment la France aurait-elle les moyens de se passer des travailleurs étrangers, qui représentent en 1976 10,50 % de la population active, 20 % des effectifs de la construction automobile et 35,6 % des salariés du bâtiment? A partir de mai 81, enfin, le nouveau gouvernement va s'efforcer de définir et de faire appliquer une politique nouvelle à l'égard de l'immigration, qui sera axée sur l'insertion sociale des migrants dans le respect de leur différence, dans l'octroi de droits nouveaux, allant dans le sens du droit de citoyenneté, etc ... en s'efforçant de faire reconnaître le fait irréductible de la présence immigrée dans une France devenue, dans les faits, pluri-culturelle. Mais cette politique va devoir affronter de multiples et redoutables problèmes ...

On peut d'ailleurs se demander si l'immigration n'est pas devenue un problème de plus en plus important pour la France, et si elle ne constitue pas un véritable "problème de société".

Les chiffres utilisés ci-dessus sont les plus récents de l'annuaire régional de l'INSEE en Corse. L'annuaire critique des méthodes de dénombrement sera développé dans le chapitre "Étude socio-économique". Nous indiquons cependant d'avance et déjà, que nous excluons de ces chiffres la population particulière des membres de la légation étrangère, qui sont tout naturellement inclus dans les statistiques INSEE portant sur les étrangers, et que nous préférons ne pas faire volontairement partie de notre objet. Ils forment 10 % des étrangers en 1975 au recensement de 1975.



1.3.2. - L'immigration en Corse dans la période contemporaine

Comment se situe la Corse par rapport à la vague et à la période migratoires que nous venons de décrire au plan national ?

L'île va connaître un courant d'immigration dont les caractéristiques sont en concordance avec celle du courant national : déclin de l'immigration italienne, puis diversification des pays de provenance (avec l'entrée en scène, essentiellement, du Maroc, mais aussi du Portugal) mais il semble que l'on observe un temps de retard avec la "vague nationale". Le déclenchement, si on peut dire, est plus tardif<sup>1</sup> ; ce n'est guère qu'après 1962 que la population immigrée va croître (passant de 6860 en 1962 à plus de 27.000<sup>2</sup> en 1975) ; par ailleurs la diversification des origines nationales paraît plus tardive, puisque, par exemple, 70 % des marocains dénombrés au recensement de 1975 n'étaient pas dans l'île avant 1968.

Mais ce qui, évidemment, différencie le plus la Corse par rapport au nouveau contexte migratoire et au nouveau type d'immigration que nous venons de décrire au plan national c'est la nature particulière du développement économique auquel est liée l'immigration, dont est absente, et nombreux sont d'ailleurs ceux qui le déplorent, toute industrialisation.

---

1 - On peut d'ailleurs se demander si certaines faiblesses de la Corse dans l'accueil des travailleurs immigrés : action sociale spécifique faible, absence de foyers-hôtels, etc ... ne tiennent pas, avant tout, à ce décalage : la forte présence des travailleurs immigrés s'étant fait sentir plus tardivement, la conjoncture de crise, et donc "d'interrogations" sur l'immigration, a succédé plus vite à ce "temps fort" que sur le continent, et a exercé un effet de blocage sur les projets possibles d'amélioration.

2 - Les chiffres utilisés proviennent le plus souvent de l'observatoire régional de l'INSEE en Corse. L'approche critique des méthodes de dénombrement sera développée dans le chapitre "étude socio-économique". Nous indiquons cependant, d'ores et déjà, que nous excluons de nos chiffres la population bien particulière des membres de la légion étrangère, qui sont, tout logiquement, inclus dans les statistiques INSEE portant sur les étrangers, et que nous estimons ne pas faire réellement partie de notre objet. Ils formaient 10 % des étrangers environ au recensement de 1975.



Si bien que si le "profil" du nouveau travailleur immigré qu'apporte la vague migratoire la plus récente est pour la Corse en tous points semblable à celui qui prévaut dans les régions industrielles, il s'agit d'un ouvrier sans formation, apte à un travail n'exigeant aucune qualification, les secteurs, les structures, les milieux et les espaces d'emploi, inscrivent l'insertion professionnelle de ce travailleur, dans une conjoncture sociologique radicalement différente de l'univers de l'usine, et des villes industrielles.

#### 1.3.2.1. - Le développement économique et démographique

Ce courant migratoire s'inscrit dans une mutation économique (et démographique) amorcée vers 1960, qui, à l'échelle régionale est considérable, et dont les caractéristiques rendent intelligible le recours à une main d'oeuvre immigrée, de plus en plus nombreuse.

Au cours de la période qui commence vers la fin des années 50 l'île est le théâtre d'un développement qui se marque par trois éléments essentiels : ce qu'on pourrait appeler la greffe d'un secteur productif agricole nouveau et à forme moderne, l'expansion du tourisme, et l'inflation des activités du bâtiment et des travaux publics ; tandis que, cause et conséquence à la fois de ce développement, une brusque augmentation de la population, dûe pour l'essentiel à l'apport extérieur - immigration de travail, donc, et "immigration" de nationaux, en provenance du continent, et, surtout de nos anciennes colonies, vient inverser une tendance séculaire au dépeuplement.

Dans cette mutation, deux facteurs, l'un politique (ou technocratique ...) l'autre, historique, vont jouer un rôle essentiel. Le facteur politique est l'intervention de l'état pour tenter de concevoir et de susciter un mode de développement approprié à la Corse et mettre ainsi un terme à l'émigration massive qu'elle connaît : elle se marquera par le "plan d'action régional de 1957".



Ce plan peut être considéré selon l'excellente formule de J.RENUCCI comme une tentative de "géographie volontaire".

A partir de l'analyse de problèmes locaux dont la mesure était bien prise, des saignées démographiques provoquées par l'émigration à l'extrême faiblesse du niveau de vie (probablement le plus bas de France) en passant par le déclin de l'agriculture traditionnelle et les handicaps causés par l'insularité, un projet de revitalisation était formé, dont l'axe principal était le développement du tourisme (il devait être selon les termes mêmes du PAR le "levier de la renaissance corse" - cité par J. RENUCCI) avec en corrolaire celui d'une agriculture modernisée rendue capable de nourrir les habitants de l'île et ses visiteurs.

Le facteur historique imprévu est la décolonisation qui s'achève avec la fin de la guerre d'Algérie en 1962 et qui a pour conséquence l'implantation dans l'île autour des années 60 d'une nombreuse population en provenance de nos ex-colonies, et surtout, après 1960 l'installation de huit mille rapatriés d'Algérie.

#### 1.3.2.1.1. - Le partage des emplois : une cruelle absence

Le bouleversement que connaît la Corse au cours de la période qui va de 1960 à 1975 se mesure à certains chiffres : en 1975, l'île compte 50.000 habitants de plus qu'en 1962. En quinze ans, 30 à 35.000 emplois nouveaux ont été créés. Le volume du commerce extérieur a doublé. Les exportations ont doublé et changé de nature. Les importations se sont développées encore plus rapidement (+ 172 %). (Cependant l'autarcie alimentaire n'a pas été atteinte ...) Plus d'un million de touristes visitent la Corse chaque année à partir de 1978.

Cependant, pour spectaculaire qu'il soit, ce développement renferme des faiblesses qui tiennent soit au type même de "spécialisations" choisies pour la Corse par les planificateurs (le tourisme et le bâtiment sont soumis à de très forts aléas dont certains sont d'origine politique), soit aux détournements qu'ont subi les objectifs initiaux (extension inconsidérée de la monoculture de la vigne dans les plaines du littoral). Ces faiblesses feront sentir leurs effets progressivement. Mais, de plus, ce



type de développement et les branches d'activité où il se déploie ne résoud pas un des problèmes les plus aigus qui se posent à la Corse, ou tout au moins à ceux qui voudraient rompre avec la fatalité de l'émigration, celui de l'emploi sur place. La revue "Economie Corse" signale, par exemple, qu'au début de 1980, 6500 personnes étaient inscrites à l'agence nationale pour l'emploi - 8,4 % de la population active - et ajoute : "*Il faut en rechercher les causes dans la nature même des emplois créés : ouvriers ou manoeuvres dans le bâtiment, salariés agricoles dans les grandes exploitations, saisonniers dans les hôtels ou les complexes touristiques. A une époque où le travail manuel subissait de la part des jeunes une certaine désaffection - ceux qui souhaitent être "employés" représentent 67 % des demandeurs d'emploi - il n'a donc pas été étonnant de constater une montée du chômage parallèle à l'expansion économique.*"<sup>1</sup>

Ceci nous invite à regarder de plus près à partir des informations statistiques de l'observatoire régional de l'INSEE<sup>2</sup>, rectifiées par divers recoupements, comment s'est traduit au plan des secteurs d'activité et de la situation de l'emploi, notamment l'emploi des étrangers, le mouvement de croissance que nous étudions ici, que balisent assez bien les deux années censitaires 1962 et 1975 (1975 marque un tournant dans le climat économique de l'île, qui, par la suite, va se dégrader quelque peu sous l'effet du contexte de crise général mais aussi sous l'effet de facteurs proprement locaux<sup>3</sup>, tandis que le contexte migratoire va lui-même être transformé par la suspension de l'immigration en juillet 1974).

Voici le tableau (page suivante) que nous avons pu établir sur ce sujet, et qui nous en sommes persuadés, en dépit du problème constant de la fiabilité des éléments statistiques en Corse, reflète assez fidèlement la réalité.

---

1 - "Economie Corse", N° 18 - Janvier-Avril 1980

2 - Notamment à partir des informations contenues dans le numéro précité.

3 - Difficultés que connaissent la viti-viniculture dans le secteur agricole et l'activité du BTP par suite de divers aléas dont certains d'origine politique.



Secteurs d'activités	1962	1975	: Nombre : d'emplois : créés	: % : d'évolu- : tion	: % : respectif	: % : des postes : créés occ. : par T.imm
exploitants agricoles	(11.020)	(6.100)	(-4.920)	( - 42% )		
salariat agricole	5.180	9.350	+ 4.170 <sup>1</sup> - 750 pertes en "actifs"	+ 81 %	11 %	
bâtiment travaux publics	6.560	18.584	+11.624 15.794	+ 177 %	33 % 44 %	
industrie	4.320	4.938	610	+ 14 %	1,7 %	
tertiaire	23.060	41.790	+ 18.730		53 %	
emplois créés			35.542			39 %
emplois perdus			4.920			
	(total 1962)	(total 1975)				
Solde net des emplois	(50.140)	(80.762)	30.622	+ 61 %		

Pour avoir une vue complète de ce secteur il faudrait ajouter à ce chiffre celui des travailleurs saisonniers, employés temporairement chaque année et qui pour l'année de référence (1975) s'élève à 2.201 individus.



On remarque que c'est le secteur tertiaire qui s'est développé le plus (+ 18.730 emplois), ce qui s'explique en partie par la forte croissance du tourisme et des activités connexes. Les plus fortes créations d'emplois concernent ensuite dans l'ordre, le bâtiment et les travaux publics (+ 11.624 emplois = + 177 %) et le secteur agricole (+ 4.170 emplois = + 81 %). Par contre on note la très faible croissance des emplois dans le secteur industriel : on peut voir, sans doute, pour une grande part, dans ce déploiement particulier des secteurs d'activité et des emplois, l'effet de la volonté des planificateurs d'imposer une spécialisation à l'île. Le nombre total des emplois est lui passé de 50.140 en 1962 à 80.762 en 1975, soit un gain de 30.622.

Cependant ce chiffre traduit imparfaitement la réalité, dans la mesure où il s'agit là du résultat final d'une évolution, alors qu'en fait le nombre des nouveaux postes est plus important. En effet, dans l'un de ces secteurs, celui de l'agriculture, on assiste à deux mouvements de sens contraire qui ont pour résultat de faire baisser le nombre total des "actifs" au sens des dénombrements statistiques, (750 emplois perdus, - 5%) car, d'une part, entre 1962 et 1975, le nombre des exploitants agricoles spécialement dans l'intérieur, a diminué de 42 % (ce qui se traduit par une perte de 4.920 "actifs") tandis que, d'autre part, le nombre des salariés agricoles (presque exclusivement des étrangers et, en fait, des marocains) augmente de 4.170 personnes, mouvement qui est consécutif à la création d'un secteur d'exploitations modernes, notamment dans la plaine orientale<sup>1</sup>, sans qu'il y ait vraisemblablement, aucun effet significatif de transfert d'actifs d'un secteur agricole dans l'autre.

Ce sont donc, en réalité, 35.542 nouveaux emplois qui ont été créés (tandis que 4.920 emplois d'un secteur périmé disparaissaient). Ces créations se répartissent en 4.170 postes dans le secteur agricole, 11.624 postes dans le bâtiment et les travaux publics, 610 postes dans l'industrie et 18.730 poste dans le "tertiaire".

---

1 - Il n'y a évidemment aucune relation causale entre la disparition des exploitations traditionnelles, phénomène constant qui touche toutes les régions de France (pertes pour la période : Corse : - 42 %. France entière : - 46 %) et la création d'un secteur à forme quasi-industrielle employant des travailleurs immigrés. Seul, demeure, irréductible, l'impact symbolique de la coïncidence d'autant plus fort que la scène est plus réduite.



Voyons maintenant quelle est la part des travailleurs immigrés dans la répartition de ces nouveaux postes de travail. On peut considérer qu'au regard du critère que représente l'insertion à des niveaux significatifs de ces travailleurs dans le nouveau système économique et productif, les secteurs d'activité créateurs d'emploi se divisent en deux grands groupes, le groupe formé par le bâtiment-travaux publics et la nouvelle agriculture d'une part, et le secteur tertiaire et l'industrie, d'autre part.

Dans le premier groupe (agriculture et BTP) la grande majorité des emplois créés entre 1962 et 1975 sont occupés, selon nos calculs, par des travailleurs immigrés : 14.000 environ sur les 16.000 qui ont été créés par les deux branches d'activité confondues - compte non tenu des emplois saisonniers - soit 87 % des nouveaux postes de travail du groupe (40 % de la totalité des emplois créés pour la période). Ces emplois pouvaient-ils être occupés par des Corses ? Il semble que certains des planificateurs qui se sont penchés sur le développement de l'île, et tout au moins en ce qui concerne l'agriculture, le pensaient. C'est ainsi que Raymond LAZZAROTTI<sup>1</sup> écrit : " Le renouveau économique a pour point de départ l'essor agricole dirigé par la SOMIVAC. Les premiers périmètres ont appelé une population nouvelle et une main d'oeuvre d'accompagnement. La SOMIVAC, au début des années 60, a dressé une estimation des besoins en main d'oeuvre nécessaire à la réalisation des objectifs. Selon elle il faudra recruter 5.000 actifs permanents, ainsi répartis : 1.250 dans l'agrumiculture, 400 dans l'arboriculture fruitière, 1.000 dans le maraîchage, 1.850 dans la viticulture et 500 bergers ; les besoins en main d'oeuvre saisonnière s'élèveront à 20.000 personnes environ, durant des périodes de 6 ou 7 semaines à 4 mois. Bien sûr, les corses

---

1 - "SOMIVAC et développement de la Corse" Raymond LAZZAROTTI  
L'apport d'une société d'équipement à l'essor d'une région  
Raymond LAZZAROTTI, ouvrage 1982, professeur de géographie à l'Université de Paris XI.



doivent répondre à la demande, au moins pour l'activité permanente. Par la création d'emplois stables comme les tâches de taille des arbres, de réparation et d'entretien du matériel agricole, d'utilisation de l'équipement à l'irrigation, l'exode sera désormais évité. En outre, l'occupation humaine contraindra à la création d'emplois induits dans les administrations communale et nationale. Par contre, la main d'oeuvre saisonnière, faute de corses disponibles, devra être fournie par l'immigration italienne, portugaise ou maghrébine ".

On peut penser que les déviations qu'a connu le développement agricole (extension inconsidérée de la monoculture de la vigne ...) et l'inflation incontrôlée du secteur du bâtiment et des travaux publics, ont conduit à une moindre diversification des emplois créés, et une abondance plus grande que prévue des postes sans qualification ; on peut penser aussi qu'il y avait une erreur d'appréciation culturelle initiale sur les dispositions des Corses ou sur les effets du système éducatif local ... quoiqu'il en soit, nous estimons quant à nous, qu'il n'y a pas eu et sous aucune forme, concurrence entre les travailleurs locaux, disponibles ou potentiels, et les travailleurs immigrés, pour l'accès à ces postes de travail. Si ces derniers ont été occupés majoritairement par des travailleurs immigrés, c'est qu'ils ne pouvaient être occupés que par eux<sup>1</sup>, car il s'agissait précisément "d'emplois pour travailleurs immigrés" des postes de "manouvriers " comportant des tâches simples qui ne nécessitent aucune qualification, aucune formation approfondie préalable, et qui sont, pour ainsi dire, inappropriés au niveau de formation et/ou d'aspiration professionnelle des Corses. Il n'y a pas eu, car il ne pouvait y avoir, compétition entre travailleurs Corses et travailleurs immigrés pour cette masse de postes de travail qui requièrent la déqualification de leurs occupants - avec les dispositions psychologiques correspondantes - comme une propriété indispensable, et non comme un manque social exploitable

---

1 - Ce qu'on peut imaginer, c'est que l'existence et la disponibilité sur le marché du travail international, en fonction du nouveau contexte migratoire des années 60, que nous avons décrit plus haut, d'une force de travail nouvelle valant par sa déqualification, ait joué comme facteur d'orientation particulier dans le développement spécifique de la Corse et/ou les déviations qu'il a subi par rapport aux objectifs initiaux de la planification.



marginalement.

Du point de vue qui nous intéresse ici, il faut bien préciser que le premier groupe d'activités (BTP + agriculture) ne se distingue du second (tertiaire + industrie) que parce qu'il offre en abondance ce type d'emploi, comme caractéristique structurelle, mais il est évident que les travailleurs immigrés, dans une mesure qu'il nous est difficile de déterminer exactement, mais comparativement beaucoup plus faible, ne sont évidemment pas absents des autres secteurs d'activités qui offrent aussi, notamment dans le tourisme, des postes de "manouvriers " au niveau desquels ils n'ont pas de compétiteurs locaux.

Pour les jeunes Corses arrivant sur le marché de l'emploi au cours de cette période ce ne sont donc pas 35.542 emplois qui s'offrent mais environ 19.000, dans le secteur tertiaire ou industriel, notre second groupe.

Mais dans le secteur tertiaire, qui détermine non seulement un marché de l'emploi mais aussi un marché des initiatives capitalistes individuelles ou collectives, la concurrence est vive car une autre immigration afflue : celle des français du Continent ou en provenance de nos ex-colonies.<sup>1</sup> Aussi on ne sera pas étonné de constater que malgré la forte croissance des postes d'employés (+ 6.160 entre 1962 et 1975 soit + 128 %) ou celle des postes de cadres moyens (+ 3.420 soit + 82 %), les jeunes Corses continuent à s'expatrier<sup>2</sup> ou sont contraints au chômage.

Est-il légitime de parler de compétition pour ces nouveaux emplois de notre groupe N°2 entre Français du Continent ou d'ailleurs et Corses ? Nous nous interdisons de nous prononcer sur ce point, tout ce que nous pouvons dire c'est que si compétition

---

1 - Entre 1962 et 1975, 8.000 rapatriés d'Algérie et 12.000 Français en provenance des anciennes colonies se sont installés en Corse. En ce qui concerne les "continentaux" nous manquons de chiffres précis mais on sait par exemple que pour la période 1968-75 9.195 français nés en France continentale ont émigré de Corse vers le "continent" tandis que 16.775 de ces mêmes personnes ont émigré en Corse, soit un "excédent" d'installation de 6.560 personnes.  
Source INSEE "Economie Corse" N°20, juillet/août/sept.1980.

2 - Rappelons que pour la période 1954-62 23.000 Corses environ ont quitté l'île. Pour la période 1962-68, les départs pour le continent se montent à 17.000 personnes environ, mais nous ignorons la place exacte qu'occupe dans ce chiffre l'émigration Corse proprement dite, elle est probablement un peu inférieure à ce chiffre. Pour la période 1968-75 ce sont 8.900 Corses qui ont émigré vers le Continent.



il y a, elle porte sur le segment du marché du travail qui concerne les 19.000 emplois du secteur tertiaire et industriel. Et, enfin, si le problème de la "corsité" des emplois créés au cours de cette période est posé, que ce soit en termes politiques radicaux ou d'un point de vue régionaliste minimal, qu'illustre le slogan "vivre et travailler au pays", il ne peut être référé en aucune manière au segment du marché du travail qui concerne les "postes de manouvriers". Toute équation sommaire du type X travailleurs étrangers = X corses exilés n'a pas plus de sens que le slogan : 2 millions de travailleurs immigrés = 2 millions de chômeurs français.

La situation Corse, au plan de cette phase de développement et du contexte migratoire qui lui est lié illustre bien, d'une certaine manière la contradiction propre aux pays développés que décrivent J.R. DOS SANTOS et M.MARIE<sup>1</sup>, et qui rend possible et nécessaire l'importation et l'emploi d'une main d'oeuvre non formée en provenance de pays en voie de développement - ou pré-capitalistes - ce "nouvel ouvrier", sans savoir ouvrier et sans mémoire ouvrière, que les systèmes productifs des pays industrialisés réclament à partir des années 60 : la contradiction qui existe entre le système éducatif et le système productif ; la "production des hommes" et la "production des choses". Les hommes "produits" sont aptes et/ou aspirent à des emplois de connaissance (knowledge jobs<sup>2</sup>) tandis que le système productif offre en excédent des postes à tâches simples, n'exigeant qu'un apprentissage limité, et désignant à ceux qui les occupent le dernier rang des hiérarchies sociales. Avec cependant une différence essentielle qui apparaît pour peu qu'on ne pense pas la Corse comme une simple région périphérique française, mais, en réintroduisant cet indispensable "point de vue corse" dont nous avons parlé, comme une entité finie, un petit pays où la question de l'équilibre interne des flux de population et de

---

1 - op. cit.

2 - Citation d'un auteur américain par J.R. dos Santos et M.Marié



L'harmonie des processus économiques se posent en fonction d'un intérêt local, dont la conscience varie suivant les individus et l'époque mais ne disparaît jamais vraiment : ce n'est pas à la suite du nouveau stade atteint par un appareil productif local marqué par un redéploiement plus général des emplois ; ce n'est pas dans le cadre de l'évolution technique et culturelle d'un grand pays moderne où se multiplient presque à l'infini d'autres secteurs d'activités créateurs d'emplois de niveau supérieur, que s'offrent, comme à la marge et comme un résidu, ces milliers de "postes de manouvriers". C'est à la suite de la création ex-nihilo et de l'inflation d'un éventail restreint d'activités, caractérisées structurellement par le faible niveau d'industrialisation et de technicité, par un procès de travail peu complexifié, et par la nécessité d'employer une nombreuse main d'oeuvre peu qualifiée. Et ceci dans le cadre d'une région dont le "décollement" a tardé, et qui est caractérisée par l'existence ou l'insuffisance d'autres secteurs d'activités capables d'offrir des postes de travail à la définition appropriée aux travailleurs locaux potentiels ou disponibles. Si bien qu'une partie des générations de Corses arrivés à l'âge d'homme continue à se voir imposer l'émigration, alors même que l'île connaît une phase de croissance incontestable, mais dans laquelle des acteurs extérieurs sont souvent dominants, tandis que le type d'activités créées aboutit à l'implantation d'un nombre grandissant de travailleurs immigrés.

Ce processus qui dans une autre région française serait l'objet de critiques modérées et de revendications assourdies ou convenues, illustrées par le modeste slogan "vivre et travailler au pays", va se trouver placé en Corse au centre de conflits et de critiques beaucoup plus aigües en raison de la dimension irréductiblement "nationalisante" du sentiment particulariste, que l'excès même et/soudaineté des mutations va contribuer à exacerber.

Ce qui nous importe ici ce sont les conséquences pour les travailleurs immigrés de ce conflit interne, quelles que soient les formes qu'il peut prendre.

1 - Pour une expression particulièrement nette de cette position symbolique des immigrés, voir l'article : "Les récepteurs de la décadence" in *Le Travailleur de la Corse*, N° 142 - Juin 1968.



Les travailleurs immigrés dont chacun sait bien qu'ils n'ont, en aucune manière, privé les Corses de leurs emplois, puisque ces emplois sont inappropriés aux Corses, vont apparaître progressivement, et d'une manière de plus en plus évidente à mesure que la crise se fait sentir davantage et qu'ils paraîtront moins utiles, comme les révélateurs ou les témoins vivants de ce "mal-développement" c'est-à-dire de ce développement incapable par les emplois qu'il offre de repeupler la Corse de Corses. Leur simple présence, sans qu'ils y soient pour rien, symbolise ce développement manqué et marqué par l'absence des Corses. C'est-à-dire en fait l'absence de la classe ouvrière Corse telle qu'elle aurait pû exister dans un autre type de développement.

Plus tard quand l'heure de la crise, non seulement dans sa forme nationale, mais encore dans ses formes locales, aura vraiment sonné, le rôle symbolique de "révélateurs objectifs" pourra dériver aisément vers sa figure limite de "bouc-émissaire" : de rouages "objectifs" et interchangeableables d'un système productif néfaste, ou en viendra à les considérer comme les responsables "objectifs" du mal développement. Ils seront ceux qui ont empêché la modernisation, l'investissement, par la "facilité" qu'ils représentaient.<sup>1</sup>

Ce système productif incapable d'empêcher la déterritorialisation des Corses, va, de plus, faire l'objet d'une critique latente, qu'une autre conjoncture économique et politique aura pour effet de faire éclater, c'est celle de territorialiser une importante population étrangère dans l'île. Le rapport, infondé dans l'ordre des concepts socio-économiques entre la présence des travailleurs étrangers et l'absence de travailleurs Corses, va se reconstituer dans l'ordre des images sociales et spatiales, dans l'ordre de l'"habiter" : de ce point de vue, encore, les travailleurs immigrés ont la propriété de révéler l'absence des Corses, mais là l'idée de substitution réinvestit la représentation collective. Le mode de développement dont l'île est le cadre va alors être contesté pour ses effets de peuplement. Ainsi la Corse a le

---

1 - Pour une expression particulièrement nette de cette position symbolique des immigrés, voir l'article : "les révélateurs de la décadence" in Kyrn, le magazine de la Corse. N° 142 - Juin 1983



Où l'on voit que la population est passée en 15 ans de 176.160 habitants à 227.425, pouvoir de révéler partiellement la crise du modèle d'immigration qui s'est généralisé à partir des années 60. Comme le soulignait le "rapport Gaspard"<sup>1</sup>, il s'agit d'une simple immigration de main d'oeuvre, fondée sur la seule utilité économique, et qui à aucun moment n'est pensée dans son déploiement social ou culturel. C'est la rationalité économique qui ici prévaut et ordonne les flux sans autre considération. Le social est résiduel. Le tissu social est réputé absorber le flux et les amortir sans turbulence. Mais ce qui est plus ou moins vrai dans le large espace socialement diversifié d'un grand pays, s'infirmes dans un petit pays comme la Corse, où tout indiquait et indique encore, que s'agissant des flux migratoires la première question n'est pas la question économique mais la question démographique.

#### 1.3.2.1.2. - Croissance de la population : le mirage démographique

Cause et conséquence à la fois du développement économique, la Corse va connaître à partir des années 60 une période d'accroissement démographique continu qui se vérifiera selon les estimations qu'en fait l'INSEE à partir des enquêtes démographiques succédant aux recensements, jusqu'en 1982, sur un rythme, cependant qui ira décroissant. Cet accroissement a comme caractéristique majeure pour notre propos d'être dû essentiellement à l'immigration en Corse soit de Français du "continent" et surtout de nos ex-colonies, soit de travailleurs immigrés proprement dits.

Ceci apparaît bien dans ces chiffres extrait d'un tableau établi par l'INSEE que nous reproduisons ci-dessous.<sup>2</sup>

BILAN DEMOGRAPHIQUE de la CORSE						
	Population	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire	Variation totale
1962	176.160	17.177	14.199	+ 2.978	+ 30.642	+ 33.620
1968	209.780	19.496	17.366	+ 2.130	+ 15.515	+ 17.645
1975	227.425	36.673	31.565	5.108	46.157	51.265

1 - rap. cit.

2 - Voir "Economie Corse" N°25 : avril 1983



Où l'on voit que la population est passée en 15 ans de 176.160 habitants à 227.425, soit une augmentation de près de 30 % (+ 51.265) avec un taux annuel de croissance parmi les plus élevés des régions françaises (1,2 % par an pour la période 1968-1975 ; France entière : 0,8 %). Et où l'on voit aussitôt que dans cette croissance la part la plus importante revient au "solde migratoire" qui compte pour 90 % dans l'augmentation, c'est-à-dire un apport égal à plus d'un quart de la population de 1962.

A la lumière d'autres informations contenues dans les publications de l'INSEE, il semble assuré que le poids proprement corse<sup>1</sup> dans cet excédent migratoire soit quasi nul, si ce n'est négatif.

En effet, pour la période intercensitaire 1968-1975 le bilan des flux migratoires sur l'île qui concerne les "personnes nées en Corse" fait apparaître soit un quasi-équilibre des échanges si on comptabilise les flux de toutes provenances (France continentale et "reste du monde" c'est-à-dire ex-colonies principalement) soit un déficit d'environ 1.500 personnes si on prend en compte uniquement les échanges humains avec la France continentale. Nous ne possédons pas les chiffres pour la période intercensitaire 1962-1968, mais il est vraisemblable qu'un bilan migratoire en équilibre pour cette catégorie de population (les personnes nées en Corse ...) serait une hypothèse exagérément optimiste (le développement économique n'ayant pas encore fait sentir son plein effet au plan de la fixation des populations qu'il produit dans une certaine mesure). On peut donc conclure que le résultat des mouvements d'émigration et de "retour" des Corses au pays, exerce au mieux un effet nul sur le solde migratoire important que nous avons relevé, et que ce dernier concerne presque exclusivement des étrangers à l'île.

En définitive, la part proprement corse dans la mutation démographique des vingt dernières années est égale, dans le meilleur des cas, au croît naturel (différence entre les naissances et les décès) soit environ 10 % de l'augmentation. Si ce facteur

---

1 - Nous employons ce qualificatif en le référant aux catégories du sens commun et s'agissant des dénombrements statistiques, comme nous ne nous occupons que des tendances, nous identifions à Corse, la catégorie "personne née en Corse".



avait été seul à l'oeuvre, l'augmentation de la population pendant ces 15 ans aurait été, mutatis mutandis, négligeable puisqu'elle aurait été égale à 2 % de la population de 1962.

De plus, s'agissant des flux migratoires qui concernent les "personnes nées en Corse", il est important de noter que les caractéristiques de ceux qui partent ne sont pas les mêmes que les caractéristiques de ceux qui reviennent, au moins pour les grandes tendances, ce qui estompe évidemment les dénombrements statistiques ; les "émigrants" sont, dans leur grande majorité, des hommes ou des femmes jeunes, et les Corses qui reviennent au pays sont vraisemblablement, pour la majorité d'entre eux, des hommes à l'âge de la retraite : c'est donc une population beaucoup plus âgée et beaucoup moins active que celle des émigrants.

La forte croissance démographique des vingt dernières années est donc due essentiellement à l'afflux d'"étrangers" : c'est-à-dire d'une part des français nouveaux-venus dans l'île, et d'autre part les travailleurs immigrés. Tandis que le noyau de la population corse semble avoir, lui, peu évolué dans ses caractéristiques, et les flux qui le touchaient, en propre, en fonction du stade historique qu'il avait atteint ne semblent pas avoir été considérablement modifiés. Le changement marquant de cette période est l'agrégation à ce noyau d'un apport nouveau qui modifie nettement le chiffre, mais aussi le profil global de la population territorialisée dans l'île.

Sur les 46.000 immigrants de la période 1960-1975, 20.000 sont des travailleurs immigrés proprement dits : leur nombre total passe d'un peu moins de 7.000 à 27.000 environ (probablement un peu plus si l'on tient compte d'un nombre important, sans doute, de travailleurs clandestins).<sup>1</sup>

En réalité ces arrivées, et par conséquent l'augmentation de la population ne se sont pas faites selon une ligne continue et progressive : tout au début des années 60 a

---

1 - L'opération de régularisation exceptionnelle de 1981 a touché un nombre proportionnellement très important de travailleurs immigrés (plus de 6.000). On peut y voir sinon une adéquation totale avec le chiffre des travailleurs clandestins présents sur l'île au cours des années 60,70, du moins l'indication d'une tendance très forte.



lieu un afflux massif qu'on peut qualifier de véritable choc démographique. La population totale augmente de près de 20 % entre 1962 et 1968, soit plus de 33.000 nouveaux habitants. C'est au cours de cette période que s'implantent 20.000 français originaires de nos ex-colonies, parmi lesquels 8.000 rapatriés d'Algérie.<sup>1</sup> 8.000 travailleurs "immigrés" - 26 % des nouveaux venus - s'installent en Corse dans le même temps, parmi lesquels les italiens, c'est-à-dire en majorité des Sardes, sont encore nombreux, ce qui signifie, entre autre caractéristiques une immigration à prédominance familiale.

Entre 1968 et 1975, l'augmentation de la population n'est plus que de 8 %; le flux d'immigration français se ralentit considérablement puisque dans le solde migratoire positif de la période qui est de 15.515 personnes, les travailleurs immigrés comptent pour près de 80 % (ils contribuent pour 70 % à l'augmentation de la population). Par ailleurs, l'immigration a changé de nature, quant à sa composition d'abord : les maghrébins (marocains pour 80 % d'entre eux et Tunisiens pour 10 %) ont succédé aux italiens.<sup>2</sup> En 1975, seul le nombre des maghrébins augmente. Et surtout cette immigration concerne très majoritairement des hommes seuls, "en situation de célibat". Il s'agit vraiment d'une location de "force de travail" (une sorte de légion étrangère du travail) aux effets démographiques réduits initialement à sa présence dans les dénombrements de population (à ce groupe s'ajoutent d'ailleurs de façon intermittente les travailleurs saisonniers de l'agriculture majoritairement Marocains eux aussi : de 1.300 à 2.000 par an, officiellement, entre 1973 et 1975.)

Ce changement de nature de l'immigration (changement d'origine ethnique et changement de "profil" du travailleur immigré et de sa "situation migratoire" personnelle) est un changement beaucoup plus important sans doute que ne le laissent apparaître les descriptions faites à partir des dénombrements statistiques. Dans ce domaine encore

- 
- 1 - Le chiffre de 17.000 "pieds noirs" parfois avancé, et dans un contexte polémique, ayant été fortement mis en doute (voir notamment à ce sujet A. Nouschi, J. Hermitte et al. "L'implantation en Corse de français d'Afrique du Nord". IDERIC Université de Nice 1971). Nous nous en sommes tenus aux chiffres et aux définitions de l'INSEE.
  - 2 - Parmi les deux groupes maghrébins les plus importants (Marocains et Tunisiens) 70 % des travailleurs sont arrivés après 1968. Tandis que ce n'est le cas que pour 20 % des Italiens, selon l'INSE.



comme dans le domaine historique, les catégories d'interprétation utilisées exercent un effet d'assimilation (ex : "on note une diversification des origines nationales parmi les travailleurs étrangers "...) entre les phénomènes et groupes sociaux fort contrastés souvent, qui peut obscurcir la perception ou conduire à la sous-évaluation de différences capitales ou de ruptures historiques. La substitution des maghrébins (marocains en majorité) peut signifier bien autre chose que la simple diversification des sources de recrutement des travailleurs immigrés après le tarissement de la source italienne :

Tout d'abord l'amoindrissement du nombre des Italiens peut tout aussi bien signifier un véritable arrêt de l'immigration que la production - sociale - d'un mécanisme d'opacification ou d'invisibilisation, par rapport au processus social du dénombrement statistique ; invisibilisation qui peut être en elle-même un indicateur sociologique important : celui d'une transformation du rapport (de cohabitation) des italiens à la société Corse, dont on peut très bien faire l'hypothèse qu'elle soit corrélative de l'arrivée de nouveaux immigrants moins "acceptables", par rapport auxquels se cristallise soudain une frontière (culturelle ?) commune aux Italiens et aux Corses, qui se traduirait par un dérèglement de l'instrument statistique.

(Il y aurait donc là un autre virage historique rappelant sous une forme très atténuée évidemment, le choc démographique du début des années 60.)

De plus pour un certain nombre de phénomènes ou d'items socio-démographiques, la confusion sous la classification "travailleurs étrangers" ou "population étrangère" de catégories sociales dotées de caractéristiques très différentes aboutit à attribuer à l'ensemble de la population immigrée des effets sur la structure socio-démographique de la population globale de l'île, qui ne sont dûs, en réalité, pour la plus grande part, qu'à une catégorie bien précise des travailleurs immigrés.

Cette remarque est indispensable pour comprendre l'origine réelle - et former des pronostics fondés sur son évolution future - des transformations que subit la population de l'île dans son profil socio-démographique, du fait de l'immigration.

La population Corse apparaît au vue des statistiques comme l'un des plus vieilles et des moins "actives" (au sens des classifications démographiques) de France. (Ce qui



Graphique I LA PYRAMIDE DES ÂGES DE LA CORSE  
ET DE L'ENSEMBLE DE LA FRANCE.

est bien conforme aux tendances qui se sont dessinées, du fait du flux d'émigration, au cours de la première partie du XXème siècle.) L'immigration ou l'apport des populations immigrées, par leurs caractéristiques propres, a pour propriété de corriger en partie cet état de chose. (Mais là, encore, apparaît nettement la nécessité de distinguer le noyau national des agrégations étrangères, tout en s'interrogeant sur la solidité de ces agrégations au point de vue de la cohabitation durable avec le noyau national.)

Voici ce qu'écrit la revue "Economie Corse" :<sup>1</sup>

" La population de la Corse apparaît plus âgée que la population de l'ensemble de la France : les 38.000 65 ans et plus représentent 16,7 % de la population totale (France 14,3 %) et un habitant sur quatre seulement a moins de 20 ans. (France : un sur trois).

En fait, si l'on ne tient pas compte des étrangers [            ], le vieillissement apparaît encore plus accentué, 18,7 % de la population a plus de 65 ans [            ].

La comparaison de la pyramide des âges de la Corse et de la France entière met en évidence :

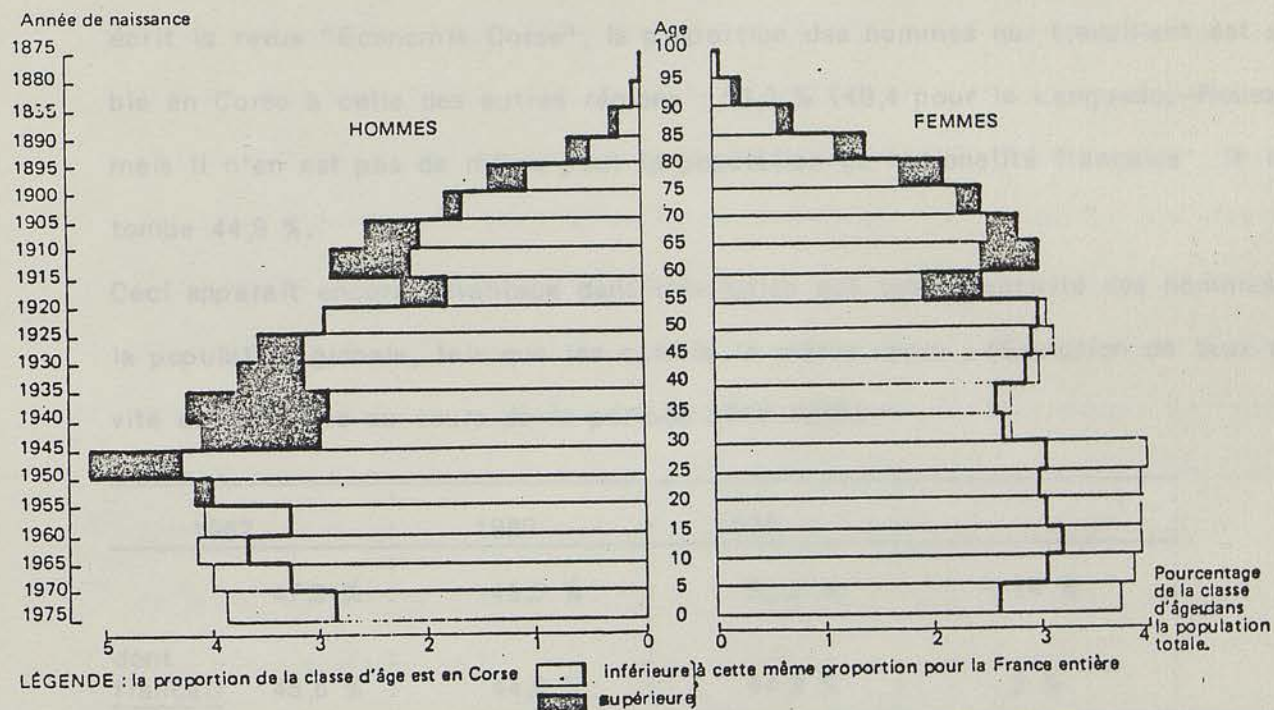
- \* un déficit pour toutes les classes d'âge jusque vers cinquante cinq ans ; ce déficit est masqué, pour les hommes, par la présence de nombreux étrangers entre 25 et 40 ans ; ainsi, pour ces âges, la proportion des hommes en Corse est supérieure de 20 % à celle de la France entière ; celle des femmes est inférieure de 6 %.
- \* à partir de cinquante cinq ans les classes d'âges sont proportionnellement plus importantes en Corse qu'en France, signe du vieillissement de la population de l'île et de la présence de nombreux retraités."

(1) - "Economie Corse" - N° 14 - Mai 1978

1 - N° 7 - Janvier/Février 1978 : "La Corse et ses habitants", numéro spécial.

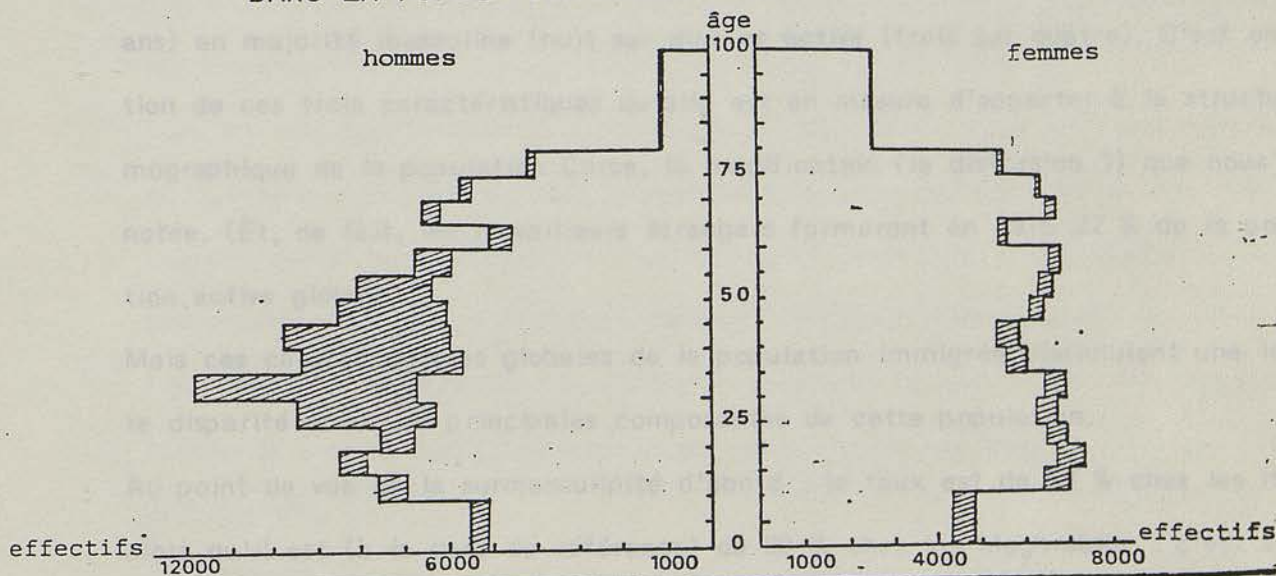


Graphique I LA PYRAMIDE DES ÂGES DE LA CORSE ET DE L'ENSEMBLE DE LA FRANCE,



Cette modification apportée à la "pyramide des âges" locale - "naturelle" - est encore plus perceptible dans le tableau ci-dessous, qui met en évidence le double effet de la présence étrangère sur le profil démographique de la population globale de la Corse : surmasculinité et "gonflement" des tranches d'âge correspondant à la période de pleine activité du cycle de vie. (1)

Graphique III L'IMPORTANCE DES HOMMES ADULTES DANS LA POPULATION ÉTRANGÈRE



LECTURE DE LA PYRAMIDE : Le trait extérieur représente l'ensemble de la population en Corse (Français et étrangers), la zone hachurée correspond à la population étrangère. La population est répartie par sexe et par tranche de cinq ans.

(1) - "Economie Corse" - N°14 - Mai 1979



Même observation pour l'effet sur le taux d'activité de la population : globalement, écrit la revue "Economie Corse", la proportion des hommes qui travaillent est semblable en Corse à celle des autres régions : 53,7 % (49,4 pour le Languedoc-Roussillon) mais il n'en est pas de même pour la population de nationalité française : le taux tombe 44,9 %.

Ceci apparaît encore davantage dans l'évolution des taux d'activité des hommes dans la population globale, tels que les calcule la même revue : (Evolution de taux d'activité des hommes au cours de la période 1962-1975)

	1962	1968	1975	
	47,3 %	49,5 %	53,7 %	+ 14 %
dont				
français	45,6 %	44,9 %	44,9 %	- 2 %

(ce qui concorde bien avec le fait, que nous avons noté, que 87 % des emplois créés au cours de la période ont été occupés par des étrangers).

Globalement, la population étrangère qui s'est agrégée à la population française au cours de la période est jeune (plus de la moitié de ces immigrants a entre 20 et 40 ans) en majorité masculine (huit sur dix) et active (trois sur quatre). C'est en fonction de ces trois caractéristiques qu'elle est en mesure d'apporter à la structure démographique de la population Corse, la modification (la distorsion ?) que nous avons notée. (Et, de fait, les travailleurs étrangers formeront en 1975 27 % de la population active globale).

Mais ces caractéristiques globales de la population immigrée dissimulent une importante disparité entre les principales composantes de cette population.

Au point de vue de la surmasculinité d'abord : le taux est de 58 % chez les Italiens alors qu'il est (à la date de référence) de 93 % chez les Maghrébins : c'est à ce stade assez largement une immigration d'hommes seuls. Au point de vue du taux d'activité ensuite : 95 % des Marocains travaillent, 61 % des Italiens seulement

1 - "Economie Corse" - Janvier/Février 1978



Nous avons donc au point de vue socio-démographique un renfort de la population locale vieillissante et peu active par la population étrangère. Mais ce renfort est fait de deux apports distincts, de deux courants migratoires différents : le courant italien d'une part, qui est une immigration plus familiale et qui ne peut être analysée comme une simple importation de main d'oeuvre, car il déploie ses effets aussi bien dans le champ économique que dans le champ démographique en contribuant notamment à la remontée du taux de la natalité, et qui est en mesure d'avoir des conséquences durables - du fait des implications sociologiques auxquelles renvoient nécessairement sa composition - sur le "corps" démographique résistant de l'île (comme les apports italiens qui l'ont précédé qui se sont fondus - confondus ? - dans ce corps, et dont la dernière trace sont les plus de 5.000 italiens naturalisés présents à la date de référence.)

Et, d'autre part le courant maghrébin (essentiellement marocain) qui est une toute autre immigration (ou une immigration à un stade antérieur à celui atteint par les italiens au moment où nous interrogeons les chiffres) dont l'utilité, ou l'impact, est encore surtout économique, et qui peut à ce moment là s'analyser comme une simple importation de main d'oeuvre, dont le "rajout" démographique qu'il produit sur les schémas formels de population est instable et réversible.

Bien entendu nos formulations sont souvent subjectives, elles sont avancées au vu de ce que nous interprêtons, nous observateurs, comme des pénuries ou des manques (apport, enrichissement, utilité ? ...) Du point de vue de la population qui accueille ces nouveaux venus, les jugements peuvent être tout différents. Ce qui importe d'analyser c'est la manière dont se forment ces points de vue, car ils conditionnent en retour, la transformation éventuelle du "sens" social que prendra telle ou telle immigration.

On pressent dès cet instant que l'enjeu essentiel de l'évolution du phénomène migratoire en Corse, c'est le statut des groupes dans les représentations collectives de la société locale qui conditionne le statut de leur territorialisation dans l'espace de cohabitation. On ne peut faire aucun diagnostic de la "situation migratoire" de la Corse - élément important, sinon essentiel - de la nouvelle "donnée" politique, sans des indications sûres dans ce domaine.



#### 1.4. - L'IMMIGRATION ITALIENNE : une fidélité récompensée ?

Ce qui est frappant pour l'enquêteur qui s'entretient avec des acteurs Corses du "domaine migratoire" - mais le phénomène est commun à tous les habitants de l'île - ce sont les modifications intervenues dans le champ de désignation du terme "immigré" : il est pratiquement réservé aux maghrébins.

Les italiens, second groupe en importance pour les travailleurs immigrés sont spontanément exclus de ce champ. Ils ne sont plus perçus à travers la catégorie spécifiquement constituée et connotée d'"immigré", ils échappent au champ sémantique particulier qui s'est constitué autour du phénomène immigration. Corrélativement, l'ensemble des maghrébins, quelle que soit l'appartenance nationale de chacun, est englobé dans le même terme d'immigré - ou bien de "marocain" par un mécanisme de même nature car les marocains sont les plus nombreux - ce qu'ils ont en commun, étant, aux yeux de la population qui les accueille beaucoup plus distinctif que ce qui les différencie entre eux : ce trait commun qui les qualifie, c'est au fond ce qu'ils ne sont pas ou n'ont pas ; l'essence sociale ou le statut des membres de la société d'accueil.

Ceci indiquerait-il que les Italiens sont - ou sont devenus - les "mêmes" par rapport à "ces autres", dont la seule présence aurait eu pour effet de déplacer les limites qui organisaient, peut-être, jusqu'ici la perception du "même" et la perception de l'autre ? C'est bien possible et en tous cas cela invite à s'interroger sur les conditions objectives d'insertion des italiens, et sur cette immigration italienne, dont tout indique et notamment ce statut représentatif, qu'ils jouissent d'une situation et d'un statut particulier par rapport aux autres travailleurs étrangers.

Le courant d'immigration italien d'après la guerre est marqué à la fois par sa différence avec les courants italiens antérieurs, et par sa différence, donc, avec les courants migratoires d'autres origines nationales qui lui sont contemporains ou lui succèdent immédiatement. Ces différences portent à la fois sur l'origine régionale des populations et les conditions de son insertion économique et sociale en Corse.



Il semble que l'on puisse distinguer deux aspects dans ce courant : une certaine reprise de l'immigration italienne traditionnelle qui reproduira ses caractéristiques, (même origine des populations : Toscane et nord ; même diversification socio-professionnelle) et une nouvelle vague née de l'impulsion donnée par le développement économique des années 60, mais se situant aux prémises même de ce développement (donc bénéficiant d'une sorte de prime d'antériorité sur les autres flux ...) En effet, il faut se souvenir que les seuls travaux d'infrastructure hydraulique de la SOMIVAC, conséquence directe des décisions du plan d'action régionale de 1957 ont permis l'emploi de près de 5.000 travailleurs étrangers<sup>1</sup>, qui étaient, tout l'indique, en majorité des italiens de cette nouvelle immigration.

La modification des origines régionales des populations migrantes est le trait nouveau du courant migratoire italien d'après guerre : aux populations en provenance d'Italie centrale et du nord, ont succédé une majorité de Sardes et de méridionaux : Sardes, Calabrais, Siciliens forment plus des 3/4 des immigrés italiens de cette époque. Nous inclinons de plus à penser avec J.RENUCCI<sup>2</sup>, qui conclut dans ce sens à partir d'une étude sur les naturalisations de la période 1960-1966, que les Sardes forment à eux seuls la moitié de cette population (Calabrais et Siciliens en fournissant un tiers).

La composante sarde devient ainsi la principale composante de l'immigration italienne d'après guerre, qu'elle va ainsi marquer de sa spécificité.

De plus, ce flux migratoire, au contraire des précédents qui étaient caractérisés par une grande diffusion spatiale jusqu'aux villages les plus reculés de l'île, est marquée, sous cet aspect, par un double phénomène.

Elle est majoritairement implantée dans le Sud, ce qui est compréhensible étant donné sa provenance, mais, surtout, elle se concentre dans les zones urbaines (50 % des nouveaux venus s'installent à Ajaccio et à Bastia - davantage à Ajaccio, comme il est logique d'après ce qui précède - mais aussi dans les petites villes du Sud : Propriano

---

1 - Interview responsable SOMIVAC

2 - op. cit.



Sartène, Porto-Vecchio, Bonifacio, dont ils forment la majorité de la population active. On discerne presque sous un phénomène identifié comme appartenant au champ de l'immigration, un processus dont la véritable nature est un exode rural qui s'opèrerait par delà les frontières politiques, résultat de la déstructuration partielle de l'économie ou de la société traditionnelle sarde, et qui n'est donc guère de nature à freiner le propre exode rural Corse.

Cette immigration semble bien différente de ce qu'a été l'immigration italienne du passé (immigration de compensation pour la survie des fonctions minimales de l'île).

qui subsiste cependant sous une forme démultipliée.

Tout semble la destiner à adopter le profil des immigrations en provenance des "pays précapitalistes" qui se généralisent alors en Europe, et à pourvoir la Corse, qui démarre sa croissance, en travailleurs déclassés, tout, et notamment l'origine régionale des nouveaux immigrants, issus d'une des minorités d'un grand pays, que sa proximité dans tous les sens du terme avec la minorité corse, semble promettre davantage à l'exclusion sociale et à la stigmatisation qu'à l'intégration de la part de cette dernière. Et au plan des secteurs d'activités où s'insèrent ces nouveaux immigrants, ce destin migratoire semble trouver une confirmation.

C'est ce qui semble ressortir notamment des sondages qu'a effectués J. RENUCCI<sup>2</sup>, sur les listes d'italiens naturalisés pour la période du début des années 60 : les activités agricoles sont encore prédominantes avec la moitié des emplois occupés environ, avec le bâtiment (un quart pour les activités du bâtiment et travaux publics).

Certains éléments spécifiques sont cependant présents dans l'insertion professionnelle de ces immigrants, qui dessinent d'autres virtualités pour cette immigration et d'un autre destin social dans le pays d'accueil.

Pour l'agriculture l'insertion ne se fait pas dans le salariat agricole du secteur caractéristique de la plaine orientale (les Calabrais qui travaillent un temps dans ce secteur

---

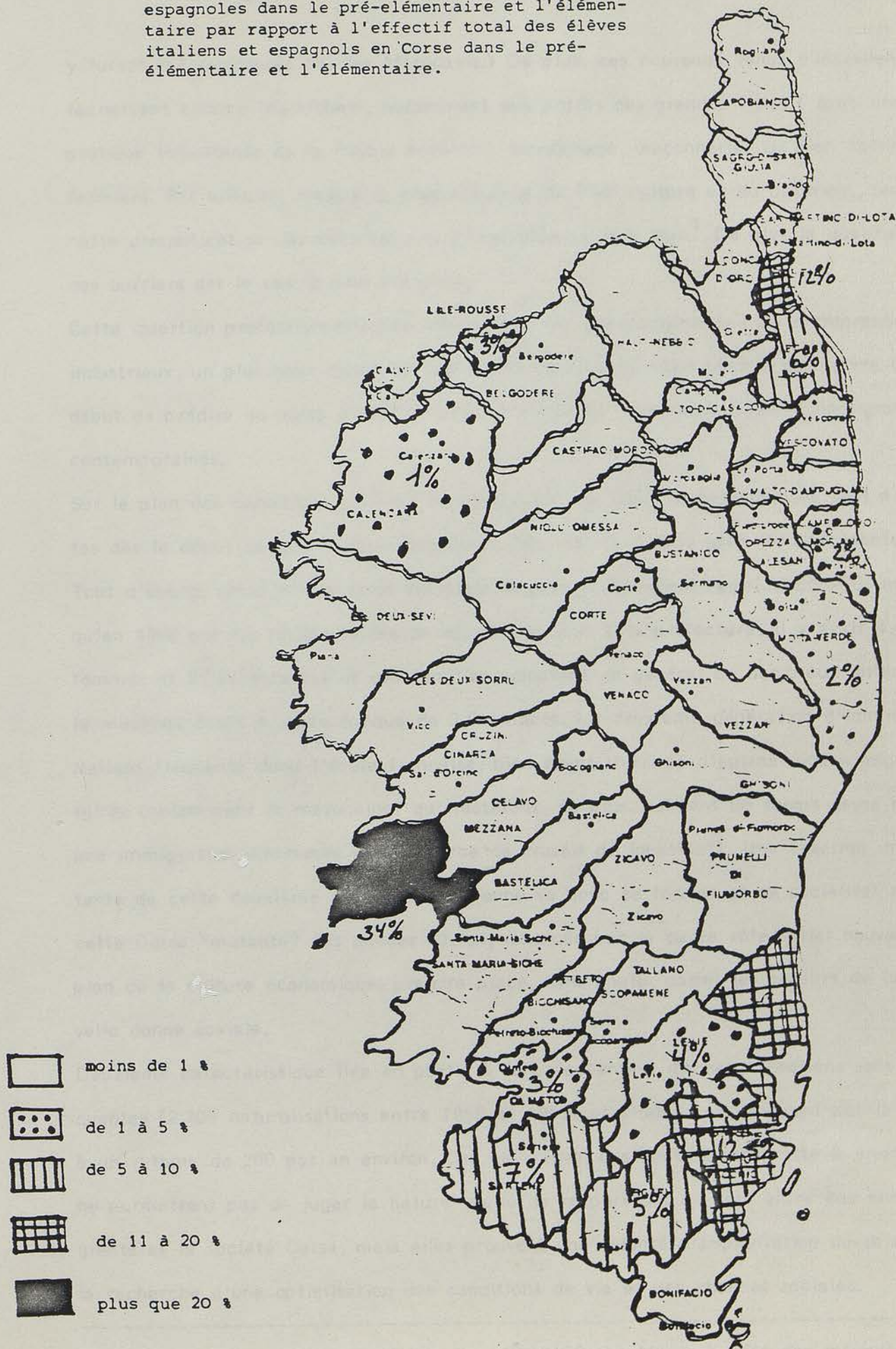
1 - Les particularités de cette implantation dont les traits ont persisté jusqu'à nos jours, apparaissent nettement dans la carte (\*) qui montre la répartition des élèves italiens (et espagnols, mais leur nombre est négligeable) dans les établissements du 1er degré.

2 - op. cit.

(\*) page suivante



Pourcentage par canton des élèves italiens et espagnoles dans le pré-élémentaire et l'élémentaire par rapport à l'effectif total des élèves italiens et espagnols en Corse dans le pré-élémentaire et l'élémentaire.





y furent tôt remplacés par les Marocains.) De plus, ces nouveaux venus s'installent facilement comme maraîchers, notamment aux portes des grandes villes ( avec une pratique importante de la double activité : maraîchage, maçonnerie) ou bien comme fermiers. Par ailleurs, malgré la prédominance de l'agriculture et du bâtiment, une nette diversification des activités professionnelles se fait jour.<sup>1</sup> De plus la qualification des ouvriers est le cas le plus fréquent.

Cette insertion professionnelle plus diversifiée, des comportements plus entreprenants et industriels, un plus haut degré de qualification professionnelle semble permettre dès le début de prédire un autre avenir à cette immigration, que celui d'autres immigrations contemporaines.

Sur le plan des conditions sociales de l'implantation, deux caractéristiques sont présentes dès le début de cette vague migratoire (qui par là renoue avec les précédentes). Tout d'abord, cette immigration est assez largement familiale (ainsi J.RENUCCI note qu'en 1966 sur les 18.529 cartes de séjour déposées à la préfecture, il y avait 4.428 femmes et 2.764 enfants) et ces familles comptent en général de nombreux enfants, la moyenne étant à cette époque de 3,5 enfants. La deuxième génération d'immigrés italiens fréquente donc l'école française, bien avant l'arrivée d'autres vagues migratoires (notamment la marocaine) qui resteront, de plus, pendant un temps assez long une immigration d'hommes seuls ("force de travail de location"). Une fraction importante de cette deuxième génération italienne va donc se former et se socialiser dans cette Corse "mutante" des années 60, et, marquée par le cadre référentiel nouveau au plan de la culture économique, prendre place, sans doute, parmi les acteurs de la nouvelle donne sociale.

Deuxième caractéristique liée en partie à la précédente : les naturalisations sont fréquentes (2.705 naturalisations entre 1955 et 1966) et elles se poursuivront par la suite à un rythme de 200 par an environ. Ces naturalisations dont le sens reste à interpréter ne permettent pas de juger la nature réelle du rapport qui se crée entre ces immigrants et la société Corse, mais elles prouvent une volonté d'implantation durable, et la recherche d'une optimisation des conditions de vie et des chances sociales.

---

1 - Ainsi dans les sondages précités de J.RENUCCI on trouve à côté des maçons et des ouvriers agricoles : bûcherons, tailleurs de pierre, chauffeurs, ouvriers, coiffeurs, menuisiers électriciens, etc ...



Tous ces facteurs contribuent à expliquer que ces nouveaux immigrants italiens n'ont pas pour caractéristique de rester pécifiquement et massivement cantonnés au bas de l'échelle sociale, et qu'ils finissent par être présents, en nombre significatif, à tous les niveaux de la structure socio-économique, même les plus élevés, rejoignant ainsi pour beaucoup d'entre eux les "immigrants" français du continent et d'ailleurs, qui s'installent en Corse à la même époque.

C'est ce que suggère J.RENUCCI<sup>1</sup> dans les lignes qui suivent :

*" Le travail, le sens de l'intérêt, une vie économe assurent des progrès rapides : l'ouvrier agricole se mue en maraîcher, le manoeuvre en maçon, le maçon en petit entrepreneur qui construit sa maison, tandis que le marchand ambulante achète un commerce. Et souvent l'obstination grandit encore avec la réussite : parmi les principaux entrepreneurs bastiais, plusieurs sont d'origine italienne comme certains gros commerçants. On trouve des exemples d'aisance plus discrète dans toutes les branches du commerce local ; propriétaires d'alimentations "libre-service", de boucheries, de magasins de chaussure et d'ameublement ou de bijouterie. L'artisanat offre des cas analogues dans la série des possesseurs d'entreprises d'électricité, de vulcanisation, de tôlerie ou parmi les tailleurs. Mais cette fraction industrielle, avide, conquérante, est parvenue au stade de la concentration capitaliste : il y a des hôteliers qui achètent des terres ou des appartements puis investissent en Italie, tandis que de riches entrepreneurs deviennent hôteliers et participent à des opérations immobilières. A Ajaccio, la puissance de l'un des familles les plus prospères s'appuie sur une gamme d'activités variées, le commerce, le transit, la possession du cinéma le plus somptueux de la ville."*

Ces exemples ne signifient nullement que les Italiens soient absents des rangs de ce qu'on pourrait appeler le prolétariat local. Le phénomène caractéristique n'est ni

---

1 - op. cit.



en soi, la réussite de quelques uns, ni la position d'une majorité au bas de l'échelle sociale, mais la diffusion du groupe dans la structure sociale qui indique qu'il n'y a pas d'identification d'un groupe ethnique à une strate sociale et qui engage à renoncer aux référents usuels pour décrire cette immigration, et, en tous cas, à ne pas utiliser le cadre interprétatif qui préside, habituellement, à la lecture sociologique d'autres immigrations plus récentes.

La question qui reste posée, et que nous n'avons guère le moyen de trancher, les dénombrements statistiques ignorant cette variable, est celle d'une inégalité possible entre les différents groupes régionaux italiens face à cette virtualité de diffusion dans la structure sociale corse. On peut faire l'hypothèse que le groupe sarde, immigration tardive, immigration d'une "minorité", immigration de voisins dans tous les sens du terme, occupe une position spécifique dans la structure sociale corse, tendanciellement inférieure à celle d'autres groupes, que son "décollage" soit plus tardif, et voir en lui une sorte de groupe en transition entre le modèle italien dominant, et le modèle que nous qualifierions de "tiers-mondiste", pour dire cela très vite. Des études plus approfondies pourraient permettre de répondre à cette question.

Cette insertion économique originale semble corrélée à une forme d'insertion sociale dont nous, comme nous avons pu nous en rendre compte au cours de notre enquête, s'accordent à dire qu'elle a évolué avec le temps dans un sens positif, les Italiens, dit-on, "sachant s'intégrer" et les Corses manifestant une acceptation envers eux grandissant avec le temps, à mesure qu'on s'éloignait de la période de l'immédiat après-guerre, marquée elle, par un rejet certain des immigrés italiens. Et il est vrai que certains traits de l'insertion des Italiens en Corse semblent conforter cette opinion : nous voulons parler de la fréquence des naturalisations (qui se poursuivent encore aujourd'hui au rythme de 200 par an) et l'existence d'un nombre annuel non négligeable de mariages mixtes franco-italiens (4 % des mariages pour la période actuelle). D'ailleurs le déploiement original de l'insertion économique du groupe que nous avons décrit pourrait être considéré, en lui-même, comme l'indicateur d'un



contexte social favorable pour l'insertion globale des immigrants.

Nous pensons que cette lecture est sans doute véridique mais à un trop haut niveau de généralité, et qu'elle ne rend pas compte du mode réel de cohabitation (ou du rapport de cohabitation) entre Italiens et société corse, et de l'évolution de ce rapport dans le temps qui pourrait être beaucoup plus heurtée que ne le laisse transparaître cette vision d'une amélioration progressive.

Nous pensons qu'il <sup>faut</sup> faire porter la question non sur des phénomènes qui se situeraient sur l'axe conceptuel "rejet—acceptation" (homologue, du point de vue du sujet "accepté" de la polarité "auto-ségrégation—intégration") mais ramener l'interrogation sur l'axe conceptuel "exclusion—inclusion" de l'"autre" dans l'espace légitime de cohabitation, et des manoeuvres appropriées de cet "autre" par rapport à ces processus. Cet axe conceptuel privilégie la dimension symbolique du rapport de cohabitation, la dimension de représentation des groupes comme totalités, à l'égard desquelles prévalent des processus qui sont de l'ordre des cristallisations brutales et des renversements soudains.

Ce qui a varié dans le temps ce n'est pas le degré d'acceptation des Italiens, comme sanction positive, et devenant de plus en plus positive avec le temps de leur "bonne volonté intégrative". Ce qui a varié ce sont les conditions posées à l'inclusion des Italiens, en tant que totalité représentée, embrassant abstraitement l'ensemble de ces sujets sociaux, à l'ensemble social légitimement territorialisé sur l'île, comme participants légitimes à cet ensemble.

Une mutation soudaine - d'une soudaineté qui doit être évidemment mesurée à l'échelle du temps historique - s'est faite, qui a changé les conditions posées par le groupe d'accueil (et par conséquent dominant) à l'inclusion des nouveaux venus, comme totalité dans la totalité sociale légitime de l'île.

La condition posée a cessé d'être l'assimilation. Le groupe a cessé d'être soumis à un impératif d'assimilation. Mais il nous faut préciser ce que nous entendons, nous,



par impératif d'assimilation. Pour nous cet impératif est d'une autre nature, possède au moins d'autres dimensions, que la lecture qu'on en fait habituellement le laisse paraître, et qui le réduit aux mécanismes sociaux par lesquels on impose aux nouveaux venus de se conformer aux référents culturels, sociaux, politiques, historiques, du pays d'accueil, ou d'adopter les conduites des membres de la société d'accueil : pour nous, cet impératif s'alimente à une pulsion, qui le situe dans un autre champ que le "social", il est de l'ordre du symbolique : il signifie sous mille aspects et mille conjonctures, à l'"autre" de disparaître comme tel, de s'évanouir comme "autre", c'est-à-dire indissociablement de disparaître ou de s'évanouir, si l'impossible exploit n'est pas accompli, et chacun sait qu'il ne peut l'être. L'"assimilation" des étrangers est un processus à double face, l'une est la face éclairée, quoique sévère, de la pédagogie reformatrice, l'autre est la face nocturne d'un rituel de mort : refoulé la plupart du temps mais qui parfois émerge en actes, du social.

La récitation de "nos ancêtres les gaulois"<sup>1</sup> imposée à un jeune algérien et les "ratonnades" sont pris dans le même noeud de significations.

Une mutation s'est donc faite, nous le pensons, qui a sens non d'une facilitation de l'intégration pour les italiens, mais qui a porté sur le prix à payer pour la présence légitime.

On voit mieux quel sens différent peut revêtir, selon l'époque, le phénomène des naturalisations.

Pendant la période de l'immédiat après-guerre le rejet des italiens (ou son double : l'impératif d'assimilation comme nous l'avons entendu) était puissant; on ne saurait oublier que la période historique qui venait de se clore avait vu l'armée mussolinienne occuper l'île, et l'OVRA<sup>2</sup> accomplir ses sinistres besognes, traumatismes que la participation de l'armée italienne à la libération de la Corse après septembre 1943 était sans doute impuissante à effacer des mémoires. La situation des immigrés italiens devait, dans l'après guerre, être marquée, entre autre, par ce contexte difficile.

---

1 - Qu'on nous pardonne cet exemple "cliché" qui ne doit plus beaucoup se produire réellement. D'autres formes plus subtiles d'acculturation dans l'éducation doivent avoir cours.

2 - Opera Vigilanza Repressione Antifascisti : police politique fasciste.



Les naturalisations, nombreuses, de cette époque témoignent de stratégies d'"assimilation", dans le sens où nous avons entendu ce terme : elles ont des objectifs pratiques, acquérir les droits du citoyen, et symboliques, tâcher de devenir les "mêmes". C'est ainsi que J.RENUCCI peut écrire :

*" Alors, ils adoptent les façons de vivre et de penser des Corses, parlant même leur langue, s'attachant quelque fois à faire oublier leur extraction, devenant, dit-on "plus Corses que les Corses".<sup>1</sup>*

Mais le contexte social et aussi idéologique de l'insertion s'est transformé. Des jalons peuvent être repérés : on peut noter la création de la CEE, qui créait un référent symbolique d'intégration à un niveau transcendant les frontières nationales. On doit mentionner les réussites économiques et culturelles de l'Italie qui rejaillissent sans doute en partie sur l'image sociale de ses ressortissants.

On peut concevoir aussi que l'arrivée "d'étrangers bien plus étranges"<sup>2</sup> - les maghrébins - ait soudain précipité la cristallisation d'un nouvel agencement des frontières séparant, pour les sujets sociaux en cohabitation, l'identité de l'altérité, l'intérieur de la normalité sociale et son extérieur, les italiens se trouvant associés - ou s'associant activement - à l'édification de nouveaux confins qui les englobent cette fois, et tels qu'ils sont.

Dans ce basculement, la proximité culturelle, ou plutôt identitaire, cesse d'être l'aliement secret mais puissant du rejet, du maintien à distance, et se transfigure en affinité.

L'opposition à cet "autre", dominateur celui-là, qu'est le français continental joue aussi son rôle dans ce réagencement : de ce côté là aussi s'édifient ou s'ébauchent de nouvelles frontières dans lesquelles peut-être les italiens sont inclus. C'est là tout l'enjeu, et tout le travail, de la redécouverte par une certaine intelligentsia corse de l'appartenance de l'île à la mouvance culturelle italienne.

---

1 - J. RENUCCI : op. cit.

2 - Formule tirée d'un titre d'un poème de J. Prévert : Etranges étrangers.



Le référent conceptuel à utiliser pour décrire la position des italiens dans leur cohabitation avec les Corses n'appartient pas au registre des processus connotant l'organique (intégration ; incorporation ; assimilation ...) Et si les acteurs Corses (et de tout pays d'accueil quel qu'il soit ) de ces processus se la représentent ainsi, c'est que la perspective d'analyse que nous avons ouverte est proprement impensable pour eux car elle les obligerait à réaliser la part décisive qui est la leur dans ces processus, et l'arbitraire de leurs revirements.

Tout est reporté sur les qualités distinctives, soudain découverte, de ce voisin, élevé, soudain, à la position de familier : "il sait s'intégrer, il épouse des Corses ..."

Ce qui est sûr c'est que cette position de "cohabitant légitime" ne semble plus impliquer, pour les italiens, la dissimulation de leur appartenance nationale, ou celle de leurs liens avec le pays d'origine de la famille.<sup>1</sup>

Dès lors les naturalisations qui sont toujours aussi fréquentes changent de sens et d'objectif, elles sont pour ainsi dire, instrumentales, elles permettent de supprimer les derniers obstacles à la circulation sociale, de postuler à un emploi administratif, de voter, etc ...

ne  
Mais elles revêtent plus pour le sujet le sens symbolique du passage d'une identité à une autre. Ce rite n'est plus nécessaire. Les italiens qui ont conservé leur nationalité ne se savent plus italiens en tant qu'italien signifierait être exclu. C'est pourquoi quand, pour expliquer la sous-estimation probable des italiens dans les dénombrements issus des recensements, la revue "Economie Corse" écrit : " ... ayant un mode de vie proche de celui de la population française, ils [les italiens] s'intègrent facilement ; beaucoup d'entre eux peuvent se déclarer français dans les recensements sans en avoir encore obtenu la nationalité ... "

Nous inclinons à voir là moins une revendication ou une falsification, qu'un phénomène

---

1 " ce qui me fait penser qu'ils ont atteint une dimension d'intégration ... je ne dis pas de fusion ... C'est que la génération des enfants d'à présent, se déclare facilement d'origine italienne lorsque vous leur parlez" nous a déclaré une enseignante Corse.



de l'ordre du lapsus, qui n'implique nullement la volonté de dissimuler son appartenance réelle, car cette dernière est vécue sur un plan séparé de celui des appartenances officielles ou formelles, <sup>mais</sup> sur un plan où la possession de la nationalité française finit par aller de soi, à mesure qu'être italien n'est plus sanctionné socialement, qu'être italien ce n'est plus être étranger. C'est le même phénomène qui <sup>se</sup> joue pour les jeunes nés en Corse de parents immigrants italiens, qui n'optent presque jamais pour la nationalité italienne à 18 ans : s'ils agissent ainsi ce n'est pas par un véritable choix, c'est qu'ils n'ont pas conscience d'un choix à faire, car ce choix ne leur est plus socialement imposé. S'ils se "savent" français c'est d'un savoir inconscient qui signifie seulement qu'ils ont cessé de se savoir étranger, parce qu'ils ne se voient plus imposer de renoncer à l'être.

Le changement du mode d'insertion des italiens en Corse - leur mode d'être socialement, pourrions nous dire - ne répond donc pas, selon nous, à l'image d'une évolution linéaire, mais plutôt à l'image d'une révolution symbolique.

Comment, cependant, caractériser, en utilisant les référents du sens commun, la situation actuelle de cette population ?

Elle n'est pas vraiment un groupe assimilé ou aspirant à l'assimilation, dans le sens où "être assimilé" signifierait avoir subi, sous leur forme achevée les impositions dominatrices de la population d'accueil, et avoir renoncé à ses appartenances originelles. Elle n'est pas un groupe social marqué par la ségrégation ou la discrimination ; sa diffusion spatiale (elle ne subit pas de discrimination dans le logement, ne connaît pas de phénomène de "ghetto", elle est normalement présente dans le logement social.) et sa diffusion dans les structures sociales, que nous <sup>avons</sup> constatées, démontrent le contraire.

Elle ne forme pas une "colonie", résultat d'une clôture sur soi du groupe, d'une "auto-exclusion".

On ne peut guère en parler comme d'une communauté : la forte hétérogénéité interne, l'importante diversité des origines régionales des groupes qui composent



cette population ne permettent guère l'emploi d'un tel qualificatif...

Comment représenter cette présence éclatée et parfois indistincte qui reste pourtant présence, cette fragmentation qui reste consistance ? En revenant selon nous au statut personnel acquis par chacun des membres du groupe : celui du "cohabitant légitime", étranger qui a cessé de l'être sans voir ruiner la référence intime à ses appartenances.

Le Consul d'Italie ne voit pas d'autre terme pour désigner la population de ses ressortissants, que le mot fluide de "collettività", et mène une politique discrète de revitalisation de leur appartenance culturelle et de rappel du lien national auprès de ces derniers, sans suggérer de rupture avec la société corse. C'est ainsi que le Consulat publie, un bulletin d'informations pratiques et juridiques<sup>1</sup> à l'intention de ses ressortissants, organise diverses manifestations culturelles.

Une information discrète est menée auprès des jeunes sur les droits que leur reconnaît l'Italie, et, notamment sur le fait que, opteraient-ils pour la nationalité française dans les conditions que nous avons dites, l'état italien leur reconnaît la double nationalité. Indication qui semble être présentée comme un enrichissement, et qui n'a apparemment pas le sens de tentative de "récupération".

Par ailleurs existe un réseau associatif, qui a la double vocation d'activités culturelles, et de prise en charge de personnes ou de familles en difficulté.<sup>2</sup>

Un syndicat ouvrier d'obédience démo-chrétienne, dans l'installation duquel il serait étonnant que le Consulat n'ait pas pris part, est également représenté en Corse.<sup>3</sup>

Enfin deux "missions catholiques", l'une à Bastia, l'autre à Ajaccio, concourent certainement, à leur manière, au maintien du sentiment d'appartenance des italiens de Corse.

---

1 - "Notiziario del Consolato d'Italia in Bastia per gli italiani residenti in Corsica " : Nouvelles (chronique ...) du Consulat d'Italie à Bastia pour les résidents italiens en Corse.

2 - Les CARI (Comitato Assistenziale Ricreativo Italiano) sièges à Bastia, Ajaccio Porto-Vecchio.

3 - L'ACLI (Associazione Cattolica dei Lavoratori Italiani) siège à Bastia



Cette situation semble aujourd'hui renversée, volontaire et similitude changeant de signe et d'effet, elles sont redécouvertes ou revendiquées comme causes d'élection réciproque. C'est ce que nous semble marquer la création récente à Ajaccio, d'une

Un groupe régional dans cette immigration italienne de l'après-guerre, ne laisse pas, nous semble-t-il, d'être dans une position d'insertion particulière. Ce groupe nous avons dit que la dernière vague migratoire italienne en portait la marque : il s'agit des Sardes, qui forment un tiers (à en croire le Consulat d'Italie) ou la moitié (selon J.RENUCCI) de cette vague, sans qu'aucun moyen statistique nous permette de préciser ces évaluations.

L'hypothèse que nous formulons à propos de l'insertion de ce groupe, c'est que sa conversion au statut de "cohabitant légitime" a été plus tardive mais peut-être aussi plus spectaculaire ; la pression à l'exclusion s'étant maintenue plus longtemps, pour céder la place finalement à une position originale.

Le groupe est dans une situation d'identification particulière.

Du côté Sarde : le sentiment d'appartenance à un ensemble régional distinct, co-existe avec le sentiment d'appartenance à l'ensemble national italien quand il ne le supplante pas, et les référents de l'identité collective (langue, productions culturelles ...) sont puissants et vivaces. De plus, une nette tendance à une revitalisation de cette appartenance s'est fait jour, semble-t-il, dans l'histoire récente, trouvant une certaine traduction sur le terrain politique, qui lui confère quelque analogie avec la thématique autonomiste corse.

Du côté corse : les Sardes sont bien identifiés comme tels, avant de l'être comme italiens (excepté dans les situations de discours officielles) et longtemps cette étiquette a eu valeur de stigmaté.<sup>1</sup> Les Sardes pour les Corses, étaient les plus "extrêmes des voisins", les plus proches des proches.

En cette occurrence, il n'est guère étonnant que les Corses, la population d'"accueil", c'est-à-dire dominante ait longtemps maintenu, ou produit, la plus grande distance sociale possible envers ces nouveaux venus.

---

1 - La conversion dont nous parlons n'est pas encore achevée totalement, ainsi "les Sardes sont les Arabes de l'Italie" nous a déclaré un gérant de logements sociaux.



Cette situation semble aujourd'hui renversée, voisinage et similitude changent de signe et d'effet, elles sont redécouvertes ou revendiquées comme causes d'élection réciproque. C'est ce que nous semble marquer la création récente à Ajaccio, d'une association culturelle spécifiquement sarde<sup>1</sup>, en marge du réseau associatif italien, qui s'affirme et veut se faire reconnaître.

Là, encore, l'affirmation au grand jour de l'appartenance extérieure, nous semble le signe le plus sûr de l'accomplissement de l'inclusion au sein des cohabitants légitimes.

Mieux, l'emblème de l'association nous paraît même suggérer une sorte de revendication de position privilégiée parmi les cohabitants légitimes, en soulignant précisément le voisinage des deux îles, en suggérant peut-être, en désignant même, une sorte de communauté insulaire, trop longtemps restée inaperçue.

## ASS<sup>NE</sup> SARDA SU NURAGHE

Sede d'AJACCIO Association étrangère autorisée par le Ministre de l'Intérieur

TESSERA N° .....

Rilasciata al Socio

Sig ..... 2 .....

Nato il ..... 14/10/1940 .....

A ..... .....

Res. .... .....

Il Presidente,

AJACCIO

TATHARI

Il Console d'Italia,

1 - L'Association " Su nuraghe" c'est-à-dire "les Tours" en sarde (Rappel des édifices néolithiques caractéristiques de la Sardaigne). Il existe en France 11 associations Sardes qui regroupent environ 7.000 membres.



1.5. - L'IMMIGRATION des ETRANGERS : malices de la statistique

Dénombrer les étrangers à partir d'un recensement ou d'une enquête démographique, les rassembler en une population au sens statistique, produire socialement ces dénombrements, c'est prendre le risque de faire croire à l'existence des étrangers comme à celle d'une communauté réelle, de suggérer que ce qu'ils ont en commun est plus fondamental que ce qui les sépare, bref de faire exister socialement cette population aux yeux des nationaux, des "non-étrangers", comme un tout consistant.

La pensée statistique fait subir à cette "population des étrangers" un traitement exactement opposé à celui qu'elle fait subir à la population des nationaux.

Pour ces derniers ce travail consiste à faire apparaître l'infinie diversité sociale, et donc, à la limite, les innombrables facteurs de division et de tensions, qui se dissimulent sous l'image d'un "corps" social prétendûment intégré.

Pour la population des étrangers c'est l'infinie diversité des traits sociaux et les différences parfois considérables des situations qui sont niées ou minimisées, comme si elles n'étaient là que pour mieux dissimuler une identité essentielle, celle d'une entité consistante, intégrant ses diverses parties grâce à un seul et puissant trait commun: l'altérité par rapport aux nationaux.

Jamais plus clairement que quand il s'agit des étrangers la statistique n'apparaît pour ce qu'elle est originellement : un instrument de gestion étatique. Baliser, surveiller les frontières abstraites du "corps social national", (et par là le faire advenir ou reproduire son existence), est une des fonctions essentielles de l'état, qui a partie liée avec celle de gardien du territoire : la sécurité du territoire, son intégrité, doivent être garantis contre une trop forte intrusion étrangère, comme doit l'être celle du "corps social".

Espace et nombre sont les dimensions clefs de la vision d'état - donc statistique<sup>1</sup> - de la présence étrangère. C'est là une des origines de la notion de seuil de tolérance,

---

1 - Le mot statistique provient de l'italien "statista", qui signifie homme d'état.



Voici le tableau des nationalités tel qu'il apparaît dans le numéro de la revue

Tableau 1. UNE GRANDE INÉGALITÉ SUR LE NOMBRE DES ÉTRANGERS

c'est par là que s'impose l'idée d'une limite à la concentration, au delà de laquelle il y a danger d'altération.

Diffusées hors de la sphère de l'état, littéralement divulguées, les "statistiques", comme on dit, transforment tout sujet social en gestionnaire du "problème" des étrangers, surveillant de "son" espace et comptable des intrus qu'il porte ; et d'abord, les "statistiques" lui imposent une perception du monde social, marqué par l'abstraction.

C'est l'invention de l'"étranger" comme figure limite : tous les étrangers rencontrés ou connus disparaissent des mémoires pour laisser la place à un individu abstrait, réduit à un seul de ces traits, l'altérité. Trait intrinsèquement négatif, en tout état de cause, connotant menace ou corruption.

Le numéro spécial que la revue "économie Corse" publie en mai 1979 sur "les étrangers", est l'illustration parfaite de ce travail de la statistique sur les catégories de perception de l'univers social.

Première question du numéro : Combien sont-ils ? Première conclusions, en "encadré" : " Au palmarés de l'accueil : la Corse ; première région de France pour le pourcentage des étrangers (13,5 %). "

La grille de lecture du social est installée, l'abstraction fait son oeuvre : les particularités de chaque groupe d'étrangers, leur répartition par nationalités (marocain ou toscan) la diversité des situations d'immigration (provisoire ou durable), le niveau de l'insertion professionnelle (gros commerçant ou manoeuvre) ne sont plus que des caractéristiques qui permettent de distinguer de simples subdivisions dans la population des étrangers posée - "disposée" - comme réelle, sans suggérer jamais l'éclatement social que ce dénombrement dissimule.

Marocains	: 15.280	56 %	France entière	: 280.025	Corse : 35
Tunisiens	: 1.345	7 %	"	: 129.395	Corse : 19
Algériens	: 935	3,3%	"	: 710.830	"
Italiens	: 7.015	26 %	"	: 482.945	Corse : 1.3%
Espagnols	: 1.215	4,5 %	"	: 497.480	"
Portugais	: 375	1 %	"	: 755.025	"



Voici le tableau des nationalités tel qu'il apparaît dans le numéro de la revue :

Tableau 1 UNE GRANDE INCERTITUDE SUR LE NOMBRE DES ITALIENS

nationalités	Enquête démographique (février 1975)		Etat numérique des préfectures (31 décembre 1977)	
	effectifs	en pourcentage	effectifs	en pourcentage
Marocains	15 280	51	17 744	35
Tunisiens	1 845	6	2 699	5
Algériens	935	3	741	2
Italiens	7 015	23	22 336	45
Espagnols	1 215	4	3 121	6
Portugais	775	3	1 488	3
Autres pays de la CEE	1 115	4	978	2
Autres pays	1 910	6	944	2
ENSEMBLE	30 090	100	50 051	100

*LECTURE DU TABLEAU : Les étrangers habitant en Corse sont répartis selon leur nationalité d'après le recensement de 1975 (enquête démographique) et les états des préfectures de 1977.*

*Exemple : en 1975 le recensement dénombrait 15 280 Marocains qui représentaient 51 % des étrangers en Corse. Les préfectures en dénombraient 17 444 fin 1977 qui représentaient 35 % des étrangers.*

Les rédacteurs de la revue s'interrogent ensuite sur l'écart qui apparaît entre les chiffres de l'enquête démographique, et ceux du fichier préfectoral, et impute la plus grande partie de la différence aux italiens, qui, en somme, se croient français sans l'être, ou qui circulant librement entre Corse et Italie ne signalent pas leurs

1 - Les deux dernières lignes concernant visiblement la légion étrangère nous ne retiendrons que les autres nationalités comme populations incluses dans notre objet, voici le tableau reconstitué avec en regard les chiffres au niveau national. Sachant ce qu'il sait sur la fiabilité des recensements en Corse le lecteur comprendra qu'il ne s'agit là que d'indication de tendances.

Marocains	: 15.280	56 %	[ France entière : 260.025 - Corse = 6% ]
Tunisiens	: 1.845	7 %	[ " " : 139.735 - Corse = 1% ]
Algériens	: 935	3,5%	[ " " : 710.690 ]
Italiens	: 7.015	26 %	[ " " : 462.940 - Corse = 1,5% ]
Espagnols	: 1.215	4,5 %	[ " - " : 497.480 ]
Portugais	: 775	3 %	[ " " : 758.925 ]



SOCIÉTÉ

mouvements à la préfecture, bref qui oublie de se comporter en étrangers. Tout démontre pourtant que s'agissant des italiens c'est la catégorie "étranger", qui entre en crise, qui devient incertaine.

Alors sont-ils 20.000 comme l'indique le Consulat d'Italie, 22.000 comme le croit la Préfecture, 7.000 comme le dit l'enquête démographique ?

Ne faudrait-il pas rajouter à leur nombre les 5.900 naturalisés de plus ou moins fraîche date ? Une décision sur ce point n'a aucune importance, aucune pertinence : le fait est que les italiens sont passés, dans leur majorité, du côté de ceux qui comptent, et ont quitté, en grande partie, la rive de ceux qui sont comptés.

Mais décomptés comme étrangers l'espace d'un recensement, les voilà "abstraits" de leurs attributs, ils viennent grossir les statistiques et donc enfler la menace.

Le résultat c'est, par exemple, le début de cet article de KYRN, que nous avons déjà cité<sup>1</sup> où, dans la plus parfaite bonne foi de son auteur, nous en sommes sûrs, et l'"abstraction" ayant accompli son oeuvre, les étrangers - Italiens, Sardes, Portugais, Marocains, etc ... - tous re-présentés sous la figure limite de l'"étranger" - le mauvais étranger c'est-à-dire le maghrébin - dressent leur bataillon compact :

*" Cela fait partie de ces sujets tabous qui empoisonnent le climat politique insulaire. Et pourtant, il n'est pas sûr que le fait de ne pas en parler soit forcément la meilleure solution. Car, non seulement le problème existe, mais son ampleur ne cesse d'augmenter et sa nature même est en train de changer. Avec près de cinquante mille ressortissants - trente mille selon les statistiques - et déjà, plus de 15 % des nouvelles naissances, la communauté maghrébine, essentiellement marocaine, prend une place de plus en plus grande dans la société insulaire.<sup>1</sup>"* et pour que nul n'ignore qui ou plutôt que sont ces étrangers", ils sont re-présentés - redondance - par une photo, de celles dont on dit qu'elles sont éloquentes : (voir page suivante)

---

1 - KYRN. Le Magazine de la Corse. art. cit. : "Les révélateurs de la décadence"



# Les révélateurs de la décadence



Travailleurs immigrés en Corse  
"La menace d'un ethnocide" (1)

Cela fait partie de ces sujets tabous qui empoisonnent le climat politique insulaire. Et pourtant, il n'est pas sûr que le fait de ne pas en parler soit forcément la meilleure solution. Car, non seulement le problème existe, mais son ampleur ne cesse d'augmenter et sa nature même est en train de changer. Avec près de cinquante mille ressortissants - trente mille selon les statistiques - et déjà plus de 15 % des nouvelles naissances, la communauté maghrébine, essentiellement marocaine, prend une place de plus en plus grande dans la société insulaire.

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, de voir se manifester le phénomène de rejet ? Et même si l'on refuse, par convic-

tion religieuse ou politique la théorie des "seuils" à ne pas dépasser, ne convient-il pas d'imaginer ce que deviendrait une situation identique pour un pays comme la France, si elle devait faire face à environ quinze millions d'étrangers ?

Sous prétexte de ne pas risquer de tomber dans les pièges du racisme et de la xénophobie, faut-il renoncer à entrevoir des réalités simples et qui pourraient, en toute logique, résulter en l'espace de quelques mois d'une "régularisation" de la situation familiale d'une fraction importante des immigrés travaillant ici : l'arrivée de cent ou deux cent mille femmes et enfants mettrait en péril une société aux équilibres déjà bien fragiles ?

Nous n'en sommes pas encore là, évidemment, et bien des facteurs peuvent, en revanche, jouer dans le sens opposé.

Mais il est bien loin, le temps où l'enceinte des villages corses était interdite, la nuit, aux travailleurs étrangers condamnés à loger dans des cabanes à l'écart. Bien finie, aussi l'époque d'une immigration sinon idéale, du moins avantageuse pour l'économie insulaire, lui apportant un appoint indispensable en occupant avec discrétion les emplois les plus durs et les moins rémunérés, acceptant des conditions de travail et de logement inférieures à la normale.

En fait, c'est déjà à la deuxième génération que l'on a à faire maintenant et c'est avec son intrusion progressive dans le domaine des études et sur le marché de l'emploi que se révèle, petit à petit, l'ampleur des difficultés futures, une ampleur qui s'inscrit, avant tout, sur le terrain de la concurrence. Ce ne sont certes pas les cadres et les professions libérales qui seront visés en premier ; les sociétés démocratiques établissent en leur sein des éléments de solidarité indiscutables entre les citoyens, en revanche, dans la communauté internationale, ce sont des usages très proches de la jungle qui régissent non seulement les rapports entre nations mais encore ceux entre les différents états.

A ce genre de jeu, les plus petits perdent toujours et même les confrontations culturelles tournent à l'avantage des plus forts ou des plus nombreux.

Et puis, il faut reconnaître la réalité du racisme, telle qu'elle apparaît clairement, par exemple, dans le sud des Etats-Unis où la communauté blanche, après la liquidation des Indiens, porte la responsabilité historique de l'esclavage, en dépit de la guerre de Sécession. Le fameux Ku Klux Klan n'y a été jamais composé que de "petits blancs", les riches planteurs et les industriels se contentant de tirer les ficelles du système pour ne pas effrayer une main d'œuvre bon marché. Un autre exemple : celui de l'île de Chypre où les Turcs se sont trouvés installés, à la faveur d'hostilités menées, au siècle dernier, contre la communauté grecque d'origine par le colonisateur britannique. Cet exemple nous montre bien comment des effets indirects peuvent se produire et comment des nécessités économiques peuvent avoir des conséquences politiques avec la partition du pays, puis son contrôle par les Turcs. "Ne rien faire, laisser faire" risque fort en définitive d'avoir plus d'inconvénients que d'avan-

32 (1) Note des auteurs du rapport : En dépit des apparences, les personnages de la photographie ne sont pas les victimes de l'éthnocide mais les auteurs présumés de celui-ci.



1.5.1. - L'immigration maghrébine : la classe des manouvriers

La figure limite de l'étranger, le véritable étranger, c'est le maghrébin. Les "étrangers" sont donc 18.000 à 20.000 en Corse en 1975.

Nous avons vu que le champ de désignation du terme "immigré" incluait presque exclusivement les maghrébins. Cet usage - quelles qu'en soient les causes - euphémisation pour parer à l'accusation de racisme ou rappel insistant du statut d'exception d'un groupe racisé - renvoie à une réalité, l'appartenance des maghrébins - essentiellement des marocains - à une forme migratoire qui est spécifique à tous les points de vue : le statut socio-économique de l'immigration et des situations migratoires personnelles, le profil dominant de l'insertion professionnelle du groupe, son statut social implicite dans la cohabitation, ou plus probablement les conditions de l'insertion sociale.

Sur tous ces plans cette immigration, plus tardive (70 % des maghrébins n'étaient pas en Corse avant 1968), au point qu'on peut voir en elle une vague migratoire particulière bien identifiable dans ses ressorts sociaux et économiques, est à distinguer de l'ensemble des "étrangers". Plus que jamais, la déconstruction des informations statistiques est nécessaire, car, pouvoir de l'"abstraction" que nous avons signalée, l'amalgame de tous les étrangers dans les mêmes dénombrements aboutit à de bien étranges échanges d'attributs entre eux.

Ainsi des "propriétés" démographiques : Dans l'article précité de la revue KYRN, le mauvais étranger, la figure limite de l'étranger, c'est-à-dire le maghrébin, se voit attribuer une part "inquiétante" des naissances de l'île (la reproduction à l'identique de cette dernière semblant dangereusement mise en péril) "15 % des nouvelles naissances" est-il écrit. Or, dans ces naissances (chiffres exacts en 1975 : 11 % des naissances de père étranger, 14 % de mère étrangère, qui incluent donc un nombre certainement non négligeable d'enfants issus de couples mixtes )



Il est plus que probable que ce sont les italiens qui ont la part essentielle, leur implantation étant familiale et plus ancienne (Le taux de masculinité de la population italienne est voisin de celui de la population française) le vrai visage démographique de cette présence étrangère, c'est qu'à la date de référence, sur ces vingt mille "véritables" étrangers qui séjournent vraisemblablement en Corse, 4 à 5.000 (2 % de la population totale) vivent en famille (900 à 1.000 familles) et sont dotés de "propriétés reproductives" (richesse ? menace ? ce n'est pas à l'enquêteur de décider).

Ce qui caractérise spécifiquement, en effet, la population maghrébine, dans son ensemble c'est la surmasculinité (93 % d'hommes)<sup>1</sup>.

Ce trait, qui dans la logique de l'"abstraction" peut n'apparaître que comme une des caractéristiques adventices d'un des groupes étrangers, révèle en réalité un fait essentiel : c'est qu'il s'agit là d'une immigration de main d'oeuvre, location de force de travail, - (légion étrangère du travail, avions nous dit) - se traduisant par des conjonctures migratoires perçues comme provisoires y compris initialement par le migrant, dont l'implantation durable, avec dédoublement de son utilité économique - au plan de la production - en "utilité", ou propriétés démographiques - au plan de la reproduction - est seulement potentielle. Ces hommes étrangers sont réduits à leurs bras.

En fait, et ici l'analyse se fait à la lumière de ce que nous avons recueilli sur le "terrain", ce dédoublement, qui se rejoue sur chaque cas individuel d'immigré souhaitant faire venir sa famille auprès de lui, va constituer un enjeu social permanent, autour duquel vont s'affronter, ou se concerter, toute une série d'acteurs, complices ou antagonistes : les immigrés eux-mêmes, certains employeurs, les agents administratifs chargés d'appliquer les règles du regroupement familial, certains maires, le Consulat du Maroc, etc ...

---

1 - A titre d'exemple la population marocaine - 83 % des maghrébins - qui a le taux de masculinité le moins élevé parmi les 3 nationalités, comportait, selon nos évaluations, en 1975 : 14.210 hommes et 1.070 femmes dont 856 femmes mariées. Il y avait donc 856 familles (3.809 personnes) comptant 2.000 enfants environ au total.



Analyser les conditions dans lesquelles ce dédoublement s'opère et les résistances qu'il rencontre, ce sera donc analyser la "mise en crise" d'un des aspects fondamentaux du statut social "minoritaire" que nous voyons se dessiner pour les maghrébins en cause et que ces "crises" auront contribué à révéler.

Poursuivons notre entreprise de déconstruction des échanges d'attributs entre étrangers que produit l'"abstraction" statistique, en tâchant de mieux situer la place réelle des maghrébins dans l'emploi et les activités productives en Corse.<sup>1</sup>

Le tableau ci-dessous reproduit du numéro pré-cité de la revue "Economie Corse", détermine la proportion des étrangers parmi les "actifs" de l'île.

	Sexe masculin	Sexe féminin	Les deux sexes
Population active	64.300	17.010	81.310
dont : étrangers	21.520	765	22.285
Part des étrangers (en %)	33,5 %	4,5 %	27,4 %
Part des étrangers dans la population totale (en %)	20,4 %	5,2 %	13,2 %

Nous voyons que cette proportion est considérable puisque les étrangers représentent 27,4 % des "actifs" de l'île (France entière : un peu plus de 10 %) plus accentuée encore si l'on ne considère que les hommes (33,5 %).

Connaissant le taux d'activité des maghrébins : 95 % (taux élevé concordant avec le trait caractéristique de la surmasculinité), il nous est facile de déterminer la part propre des maghrébins parmi ces actifs étrangers. D'où nous pouvons conclure qu'à la date de référence, les maghrébins représentaient 20 % de la population active de l'île (près de 25 % en réalité si on accepte l'idée d'une importante fraction de travailleurs clandestins et si l'on ajoute les travailleurs saisonniers : près de 2.000 pour la période de référence).

1 - L'année de référence est toujours 1975.

LECTURE DU TABLEAU : La population active étrangère est classée par catégorie socio-professionnelle. La dernière colonne indique l'importance des étrangers dans chaque catégorie. Exemple : il y a 7.730 salariés agricoles étrangers qui représentent 34 % de l'ensemble des étrangers et 33 % de la profession.



On a donc le sentiment que le groupe revêt une utilité économique considérable pour l'île, qui jure quelque peu avec la ségrégation dont on sait qu'il est frappé (à moins que l'une et l'autre se soient, précisément, trop bien accordées). Il est vrai que dans un espace social comme celui de l'île, marqué par la faible place qu'occupent les activités productives proprement dites (essentiellement : agriculture et bâtiment, le tertiaire fournissant 54 % des emplois) dans le produit brut local, où les revenus du travail occupent une place plus faible qu'ailleurs dans les ressources des ménages, et où la fonction productive comme nous l'avons vu, s'est estompée comme référent symbolique local, il n'est pas étonnant que cette forte utilité reste inaperçue socialement (suivant l'image du "service" discret et quasi invisible, dans un lieu conçu pour l'"habiter".)

Enfin quelle place occupe ce groupe dans les stratifications sociales de l'emploi et des activités productives ? Il faut là encore déconstruire les "abstractions". Voici le tableau que publie le numéro de la revue "Economie Corse" déjà longuement cité :

Tableau 3 QUATRE ÉTRANGERS SUR CINQ SONT SALARIÉS  
AGRICOLES OU OUVRIERS

Catégorie socio-professionnelle	Population active étrangère		Proportion d'étrangers (en %)
	effectif	en %	
Agriculteurs exploitants	220	1	3
Salariés agricoles	7 730	35	83
Patrons de l'industrie et du commerce	610	3	7
Professions libérales et cadres	185	1	2
Employés	220	1	2
Ouvriers	10 365	46	43
Gens de maison et femmes de ménage	640	3	15
Armée	2 315	10	48
ENSEMBLE	22 285	100	27

LECTURE DU TABLEAU : La population active étrangère est classée par catégorie socio-professionnelle. La dernière colonne indique l'importance des étrangers dans chaque catégorie. Exemple : il y a 7 730 salariés agricoles étrangers qui représentent 35 % de l'ensemble des étrangers et 83 % de la profession.



L'"abstraction" et l'"échange des attributs" y jouent à plein ; ainsi, les italiens qui ont déjà prêté leur taux de natalité à l'étranger abstrait - c'est-à-dire le cas échéant, et le moment opportun à sa figure - limite, le maghrébin - concède encore à ce même étranger, l'avantage social de figurer parmi les "patrons de l'industrie et du commerce", ou bien parmi les "professions libérales et cadres" ou même parmi les "agriculteurs exploitants". Tandis que les représentants d'"autres pays de la CEE" ou d'"autres pays" tout court, lui font l'insigne honneur de l'admettre dans les rangs de l'armée française. (légion)

En réalité, nous le savons bien, les maghrébins sont cantonnés dans les trois catégories : salariés agricoles, ouvriers, personnel de service. (Ils fournissent presque exclusivement le groupe des salariés agricoles, et pour le reste ils sont manoeuvres du bâtiment, [de 50 à 60 %], travailleurs saisonniers du tourisme pour quelques uns; enfin, gageons que parmi les femmes de ménage, beaucoup sont maghrébines).

Mais nous savons par une autre source<sup>1</sup> que le nombre total de ces trois catégories : salariés agricoles, ouvriers, personnel de service, s'élève à 37.875 individus : nous voyons immédiatement que nos travailleurs maghrébins représentent 44 % de ces catégories<sup>2</sup>, où se dessine une véritable classe sociale ; non la classe ouvrière (nous nous coupons ici de toute perspective théorique ...) mais tout au moins ce que nous avons appelé la classe des "manouvriers", des travailleurs manuels. (ce terme archaïque nous paraît mieux approprié que "manoeuvre" qui connote la question de la qualification).

Mais, allons plus loin, cette "classe des manouvriers" est-elle homogène ? il nous faut, là encore, déconstruire le travail de l'abstraction. Nous constatons bien vite que la position des immigrés (= les maghrébins) y est particulière.

Le tableau ci-après nous donne une première indication, qui, involontairement, par ailleurs, illustre l'impuissance de la catégorie "étranger" à

---

1 - Revue "Economie Corse". N°7 - Janv.Févr. 1978 : "La Corse et ses habitants"

2 - Probablement près de 50 %, si l'on ajoute travailleurs clandestins, saisonniers et si l'on tient compte du fait que le chiffre des salariés agricoles Corse est notoirement "gonflé".



rendre le réel social puisque sous le titre " les étrangers occupent les emplois les moins qualifiés" on constate que les "latins" ( i e, majoritairement des italiens) sont plus qualifiés que les français :

LES ETRANGERS OCCUPENT LES EMPLOIS  
LES MOINS QUALIFIÉS

	contremaîtres	ouvriers qualifiés, apprentis	ouvriers spécialisés, manoeuvres	total
Français	5	43	52	100
Italiens, Espagnols, Portugais	2	50	48	100
Marocains, Tunisiens, Algériens	8	26	74	100

*LECTURE DU TABLEAU : 52 % des ouvriers français sont OS ou manoeuvres alors que 74 % des ouvriers maghrébins appartiennent à ces catégories.*

On y voit que le groupe maghrébin est doté au plan des qualifications de caractéristiques qui en font un groupe nettement à part. Ceci nous donne une première indication sur la position du groupe maghrébin ( i e : majoritairement des marocains) dans la classe des manouvriers : ils sont majoritairement manoeuvre, O S (et nous savons que c'est massivement dans l'agriculture et le bâtiment).

Nous retrouverons là la figure de cet ouvrier transnational déqualifié (disqualifié ?) dont les sociétés industrielles modernes ont besoin à partir des années 60. Il semble bien que ce soient les maghrébins et eux seuls qui remplissent ce rôle en Corse. Mais une différence essentielle est à noter, c'est que la Corse n'est pas une société industrielle. Si, intrinséquement ce travailleur possède les attributs de son homologue des sociétés industrielles il s'insère dans un espace régional, où la nature des activités productives, la structure des entreprises, le comportement culturel des entrepreneurs déterminent un marché de l'emploi et de destins professionnels (et donc sociaux ...) individuels, radicalement différents de ceux qui s'offrent à l'homme des usines et des grandes villes. C'est là à la fois le malheur et la chance des immigrés en Corse.



Les activités productives où sont employés majoritairement les immigrés ( i e, les maghrébins) nous les connaissons, ce sont d'une part l'agriculture où ils forment en effet plus de 80 % de la main d'oeuvre salariée du secteur agricole moderne, celui qui se déploie principalement dans la plaine orientale, et qui précisément à cause de la taille atteinte par les exploitations, et la gamme réduite de ses activités (essentiellement viticulture et un peu d'agrumiculture) nécessite une main d'oeuvre salariée peu spécialisée ; et d'autre part, les activités du bâtiment et des travaux publics. Dans les deux activités, mais pour des raisons différentes, les conditions sont réunies pour que l'organisation du travail opère une séparation entre un noyau de travailleurs stables, occupant des postes à tâches qualifiées ou de responsabilité, rémunérés convenablement (ce qui ne signifie pas, car c'est une autre question, dans des conditions de régularité administrative absolue) et une strate de travailleurs, embauchés pour des emplois précaires, sous-rémunérés, dans une situation d'infradroit souvent absolu au regard des règles administratives dont les conditions d'emploi ne doivent pourtant pas suggérer qu'ils offrent simplement aux entrepreneurs l'opportunité d'un surprofit ; l'utilisation de cette strate de travailleurs, qui, comme les pratiques d'économie informelles et de gestion "opaque" au regard administratif, semblent relever d'un modèle culturel, préexistant, de stratégies économiques, chez les entrepreneurs Corses, notamment du bâtiment, semble une condition essentielle de l'adaptabilité de ces entreprises aux à-coups de la conjoncture et aux particularités de leur marché.<sup>1</sup>

Ce sont évidemment les maghrébins qui fournissent cette strate de travailleurs. Ils forment ainsi, pour une partie d'entre eux, à l'époque du plein-emploi, ce volant de milliers de travailleurs "de réserve"<sup>2</sup>, qui circulent entre agriculture, bâtiment et tourisme, répondant aux besoins qui se font sentir par "à coups" ou de manière cyclique.

---

1 - Ceci est particulièrement bien mis en lumière par Michel PERALDI et Robert WEISZ dans un article à paraître (M.P. et R.W. : "Protection et dépendance : les entreprises Corses du bâtiment". CERFISE. Aix-en-Provence. Oct. 1983.)

2 - Michel PERALDI et Robert WEISZ : art. cit.



Bien entendu, tous les travailleurs maghrébins ne sont pas exclusivement concentrés dans cette strate au statut précaire, ils sont inclus, en partie dans le noyau solide et sédentarisé des travailleurs, et c'est vrai davantage sans doute, à proportion des emplois offerts par ce secteur, pour l'agriculture que pour le bâtiment, en fonction même de la "monopolisation" des emplois qu'y ont opérés les travailleurs maghrébins.

L'image complète qui se dégage, une fois les abstractions dissipées, pour la position des maghrébins dans les structures de l'emploi local, est celle d'un groupe formant la plus grande partie de ce que nous avons appelé la classe des manouvriers - figure locale du prolétariat -, situé au niveau des postes les moins qualifiés, et scindé entre une partie stabilisée et une partie qui joue le rôle de volant de main d'oeuvre de réserve, (à laquelle s'ajoute périodiquement les travailleurs saisonniers).

C'est donc un groupe indispensable aux formes productives locales dont la défection, en périodes de pleine activité du moins, peut se traduire en catastrophes économiques et qui ne peut trouver de substitut sur le marché du travail local, (sans que l'insuffisante revalorisation du travail manuel soit pour rien dans cette situation !). Mais c'est aussi un groupe que son statut social, formel ou implicite, conduit à être parmi les plus dominés. Et c'est enfin un groupe que son "stigmatisme ethnique" expose à subir toutes les formes d'exclusion, ou de domination symbolique "informelle".<sup>1</sup>

---

1 - Ce poids des travailleurs maghrébins dans les formes productives locales, que nous avons déterminé que d'une façon globale et moyenne pour la Corse entière, est encore plus accentué dans certaines zones d'emploi, dont les structures socio-économiques se voient ainsi étrangement marquées par la présence silencieuse et invisible, de ce prolétariat venu d'ailleurs. C'est vrai, par exemple, pour le Canton de Moïta-Verde (Aleria) où nous savons par l'INSEE que les étrangers (au sens statistique, mais pour ce canton agricole, catégories statistiques et catégories sociologiques se rejoignent, ce sont bien, pour la plupart, des maghrébins) représentent 42 % de la population et 70 % des actifs (c'est-à-dire sans doute 80 à 90 % des "manouvriers"). Mais c'est vrai aussi pour Ghisonaccia, Porto-Vecchio, Propriano, Sartène, où les étrangers - au sens statistiques - représentent 25 % de la population (les maghrébins de 16 à 20 % suivant les cantons), (Ajaccio et Bastia : 80 % d'étrangers statistiques et 5 à 6 % de maghrébins.)



Il se dessine là, dans cette identification d'un groupe ethnique minorisé et d'une strate particulière du prolétariat, la figure d'une situation dont l'expression limite est celle de l'apartheid sud-africain.

Cette comparaison n'est pas moralisatrice ou polémique et ne vise nullement à stigmatiser la Corse<sup>1</sup>, elle est destinée à compléter la description. Il faut bien voir, en effet, que sans faire intervenir même la question de la ségrégation à fondement raciste, le travailleur immigré, en tant que sa présence est "légitimement" provisoire et réglée juridiquement par des prescriptions spécifiques, est bien un travailleur à part, un exclu légitime.

Ainsi, si l'on voulait forcer le trait et raisonner sous la figure de l'homologie, la Corse pourrait être considérée comme un pays dont le prolétariat (50 % des travailleurs manuels et ceux du bas de l'échelle) est étranger, et, à ce titre légitimement pourvu d'un statut minorant fortement ses droits et par conséquent sa capacité revendicatrice. Un statut qui, notamment, et plus ou moins fortement et automatiquement selon les époques et selon les régimes, fait d'une occupation salariée - de l'utilité économique démontrée - la condition de la présence sur le sol national. Chômage signifiant à terme expulsion ou départ.

Sans parler des autres formes de "minoration", dont l'une est essentielle : l'absence du droit de vote. On imagine l'"intérêt" que présenterait pour les classes dominantes d'un pays quelconque, l'imposition à une fraction aussi importante de ses travailleurs, qui plus est la fraction la plus dominée et la plus exploitée, d'un statut aussi restrictif, dans des conditions où la légitimité d'un tel statut serait pleinement reconnue par ceux qu'il concerne ! (quoi de plus légitime que la restriction des droits d'un étranger ? et d'une légitimité plus universellement reconnue ?)

A contrario on voit immédiatement quel risque représenterait pour ces classes dominantes, une situation politique nouvelle, où ce statut serait en passe d'être aboli

---

1 - La Corse ne fait qu'accuser et révéler par sa situation particulière des traits communs à l'ensemble de l'immigration dans notre pays.







## 2 - LE LOGEMENT et L'ECOLE des ETRANGERS

---

### 2.1. - HABITAT et HABITER : du classique et de l'insolite

Il y a deux manières, au fond, pour un enquêteur, d'aborder la question du logement des immigrés. Décrire leurs conditions de logement en privilégiant les objets, les logements, ou si l'on veut l'habitat<sup>1</sup> ; examiner la situation des immigrés quant à la possession ou à l'usage de ces objets....

- Ou bien concevoir le logement - le fait de se, ou d'être logé - comme partie intégrante de ce qu'on pourrait appeler l'habiter<sup>1</sup> de l'immigré, c'est-à-dire le rapport global, pratique et symbolique, qu'il est en mesure de développer avec le territoire habité, dans lequel se produit l'immigration. (Par territoire habité, nous désignons ensemble l'espace, forme matérielle mais indissolublement sociale, et le groupe humain "national" qu'il porte, en tant qu'il est territorialisé, donc "spatialisé".)

La première démarche débouche sur une perspective gestionnaire : il s'agit de préparer, en fin de compte, le travail des agents politiques ou administratifs capables de résoudre les "problèmes" de logement des immigrés, et donc d'abord évaluer ces "problèmes", ces besoins. Démarche utile : le logement est bien un produit, vendu, consommé, qui relève d'une sphère technique : matérielle, administrative, financière, et des agents de cette sphère. Il faut bien recenser ~~recenser~~, décrire, planifier. L'étude de de l'"habitat" prend place dans cette série.

La deuxième démarche vise avant tout à ne pas couper l'objet-logement et la situation des immigrés quant à la possession ou l'usage de cet objet, de leur situation d'ensemble dans le pays d'immigration, leur "habiter" comme nous avons dit. Il faut remarquer que figure dans les conditions de réalisation de cet "habiter", comme partie d'une gestion plus vaste, la manière dont sont étudiés, dans les plus purs canons parfois de la "pensée statistique", leurs "problèmes de logement". Quelqu'un qui adopterait cette deuxième démarche, devrait donc inclure dans son champ d'enquête les études ou les descriptions, de l'objet logement des immigrés, leurs ef- fets, leurs logiques, comme parties intégrantes de son objet d'étude.

---

1 - Pour la distinction entre les deux notions voir l'article : "Eléments pour une nouvelle réflexion sur l'habiter" de Maïté Clavel in "Cahiers Internationaux de Sociologie". Volume LXXII - 1982



Est-il besoin de préciser que notre intention est, sinon de mener à son terme du moins d'esquisser cette deuxième démarche ?

Il nous faut cependant auparavant dire quelques mots, sans en faire ici l'analyse critique, de la situation des études sur le logement des immigrés en Corse, et de ce qu'elles font apparaître.

Ce qui frappe avant tout l'observateur, c'est qu'on peut douter qu'il y ait une autre région en France où les conditions de logement des immigrés soient mieux connues.

(Nous faisons référence ici à la situation de 1982-1983).

Des études générales aux études de quartier, la documentation est abondante et tout indique que les problèmes sont bien recensés et que l'on connaît les besoins. (Le malheur veut que ce "savoir social" soit quelque peu dispersé en différentes mains et donc escamoté ou dissimulé). Citons :

- "Les Migrants en Corse du Sud", Etude sur le logement et les besoins en logement des immigrés.  
(SONACOTRA, sans nom d'auteur) Janvier 1978
- "Le problème des travailleurs immigrés dans le département de la Haute-Corse".  
Jacques BAROU, sociologue à la SONACOTRA. 1982
- Etude sur l'occupation du quartier de la Citadelle à Bastia  
(DDASS - Bastia)
- Etude sociologique sur les quartiers sud de Bastia (SECAM 1981)
- Synthèse des discussions du groupe de travail réuni par le Préfet MIGEON, après les attentas de l'été 1982 (conclusion : il manque 700 logements sociaux pour les immigrés)
- Etudes qui ont précédé à Ajaccio l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de la Vieille Ville (qui font état de 40 logements à démolir, 30 en état d'insalubrité irrémédiable et 700 logements à améliorer).

par ailleurs

Rappelons qu'un bureau d'étude lié à la S.A. HLM LOGIREM et à la SONACOTRA (Société Nationale de Construction pour les Travailleurs) est présent à Ajaccio depuis fort longtemps et que son délégué connaît parfaitement la question.

Par ailleurs, nul n'ignore que les Mairies ont une connaissance minutieuse des conditions de logement des immigrés, et ce d'autant plus que parmi les élus municipaux, figurent des dirigeants d'entreprise dans le secteur d'emploi des immigrés.

Citons :

- Propriano, commune où se trouve le seul foyer pour travailleurs immigrés de Corse, et dont le Maire, Monsieur M... est un entrepreneur du bâtiment important. (une extension du foyer actuel est prévue).



- Borgo en Haute-Corse, où Madame le Maire (Mme N...) est l'épouse d'un des plus importants entrepreneurs du bâtiment en Corse (employeur d'un nombre considérable de travailleurs immigrés qu'il loge en partie lui-même) et où le conseil municipal hésite, à présent, à donner suite à la construction d'un foyer hôtel un instant envisagée.
- Aléria en Haute Corse, où l'élú chargé des immigrés, est un viticulteur important qui envisage d'ailleurs de construire un original foyer de travailleurs ruraux dont les capacités semblent, hélas, bien réduites par rapport aux besoins.
- Prunelli di Fium'orbu, qui est un cas à part: le Maire (M. P...) est médecin et exerce sur le continent, et où, malgré cette caractéristique ou à cause d'elle, la construction d'un foyer est envisagée.
- Ghisonaccia, où le Maire (M. G...) viticulteur retiré, <sup>sur un</sup> ancien employeur de travailleurs immigrés, et dont la famille loge elle-même dans ses propriétés des immigrés et possède un des seuls bars touristiques en Corse qui reçoit sans difficulté des immigrés.
- Mentionnerons-nous enfin parmi les détenteurs d'un savoir précis et vaste sur les conditions de logement des immigrés, le Consulat du Maroc à Bastia qui par le réseau des délégués de l'"Amicale des Marocains" - en contact étroit avec le Consulat - connaît parfaitement la situation de bien de ses ressortissants, et qui demandait à un moment donné, la construction d'un immense foyer à Borgo, près du Consulat, (qui se trouve à Casatorra)?

Quelles conclusions se dégagent des informations en provenance de ces diverses études, et de ces divers lieux de "savoir social" ?

Il n'est que de citer le paragraphe que consacre aux conditions de logement des "étrangers" le numéro de la revue "Economie Corse" déjà cité, à partir des résultats de l'enquête démographique qui a suivi le recensement de 1975.

" Le mode de vie des étrangers est caractérisé par l'isolement et les conditions de logement peu confortables.

\* Un tiers des étrangers vit en famille ; la moitié a été recensée en ménages collectifs (baptisés foyers de travailleurs, mais il s'agit souvent de logements de fortune mis à leur disposition par leurs employeurs.) les autres vivent dans des logements "ordinaires".

\* Les 2/3 des étrangers - en dehors de ceux qui vivent en collectivité - résident dans des logements surpeuplés. Leurs habitations sont peu confortables : 29 % n'ont ni douche, ni baignoire (15 % pour les ménages français), 74 % ne disposent pas du chauffage central (61 %) ; 11 % seulement ont le téléphone (29 %). Signe de pauvreté et de mobilité, un cinquième des étrangers sont propriétaires de leur logement contre la moitié des habitants de la Corse.



[ Reconnaissons au passage, dans cette description les effets de l'"abstraction" et de l'échange d'attributs propres à la pensée statistique. Les légionnaires, en leurs casernes, viennent rejoindre les ouvriers agricoles logés "en batterie"<sup>1</sup> dans les hangars de la plaine orientale. Les "Patrons de l'industrie et du commerce" étrangers, les commerçants et membres des professions libérales viennent partager le sort des maghrébins dans leurs logements surpeuplés.]

En fait, ce groupe d'"étrangers" mal logés (logements "de fortune", collectifs ou logements surpeuplés et inconfortables), sans être entièrement co-extensif aux maghrébins, compte sans nul doute une très large majorité de ces derniers.

Il est évident que les caractéristiques particulièrement négatives, en général, de l'habitat des immigrés en Corse, si elles ont des causes propres (faiblesse des rémunérations, spécificité des besoins des hommes seuls, discriminations et, plus largement, effet du statut social implicite du groupe, sur les conditions d'accès au logement) s'expliquent aussi en partie par la situation particulière, et particulièrement problématique, de la Corse quant aux conditions d'habitat.

Dans son étude sur l'habitat en Corse<sup>2</sup>, la DRE souligne notamment, que sur les 82.000 logements du parc immobilier de Corse, les 2/3 ne sont pas conformes aux normes d'habitabilité, et avance un chiffre de vingt mille logements à réhabiliter<sup>3</sup>. La même étude souligne la faible proportion de logements à peuplement normal (31,6 %) et une forte proportion de logements surpeuplés. (44,9 %.)<sup>4</sup>

- 
- 1 - L'expression a été employée par un agriculteur Corse du nord de la plaine orientale, au cours d'un interview.
  - 2 - Etude Régionale sur l'habitat, Direction Générale de l'Equipement, Ajaccio, Janv.81
  - 3 - Le parc HLM lui-même est concerné par ce chiffre puisque, notamment à Ajaccio, la partie du parc la plus ancienne (Casone et Vilette), est à réhabiliter
  - 4 - On voit que, si on rapproche ces données techniques des conclusions de l'INSEE concernant le logement de la majorité des "étrangers", que nous avons citées plus haut (et nous savons que par "étrangers" il faut entendre maghrébins), la vision technique se double d'une image sociale qu'éclaire sous un jour particulier une des caractéristiques du "paysage résidentiel" Corse : une fraction non négligeable des quartiers, des îlots, des hameaux Corses - dont on nous dit qu'ils sont "en général" délabrés et surpeuplés - est en fait occupés, silencieusement par des maghrébins.



L'étude de la DRE donne par ailleurs quelques indications sur le logement social en Corse. Le parc des HLM "locatives" est particulièrement faible en quantité, puisqu'avec 6.422 HLM locatives(chiffre de 1983), au total, la Corse a un des plus faibles taux de logements sociaux par rapport au parc total (Corse 6 à 7 % ; France entière 16 %).<sup>1</sup> Le rythme de construction de logements sociaux locatifs a été particulièrement faible ces dernières années :

	1976	1977	1978	1979	1980
	154	395	30	63	140

L'évaluation des besoins immédiats en logement locatifs aidés varie selon les sources : 2 à 3.000 selon la DRE ; 4.000 selon les responsables de la SA. LOGIREM. Les besoins immédiats en réhabilitation de logement sont estimés à 10.000 unités.

Parmi les facteurs qui expliquent l'insuffisance de la construction de logements sociaux (tout au moins pour la part qui revient dans ces bilans aux 2 offices locaux) la DRE cite :

- Les effets de la restructuration en deux offices de l'ancien office départemental unique, suite à la bi-départementalisation.
- La réforme des aides au logement en 1977 qui a ajouté ses effets à ces problèmes.
- L'absence de services techniques suffisamment étoffés en spécialistes (ils ne peuvent avoir d'ingénieurs à cause de la taille réduite de leur parc).
- L'absence de terrain constructible.

Divers agents de ce secteur ont par ailleurs mis en cause devant nous l'absence de volonté ou de détermination politiques. (Selon ces sources, à la mi-83, des crédits d'un montant de 4 millions pour le logement locatif aidé qui avaient été mis à la disposition de la Corse par l'état n'étaient pas utilisés et allaient être renvoyés.)

S'agissant du logement des immigrés proprement dit J.BAROU,<sup>2</sup> après une étude minu-

- 
- 1 - La situation est meilleure en Haute Corse (4.353 logements) qu'en Corse du Sud (2.069 logements) \*
  - 2 - Rapp. cit. (l'étude de J.BAROU porte sur les "immigrés" dans l'acception abstraite du terme, mais toutes les descriptions concrètes de situations difficiles concernent des maghrébins.



tieuse où il distingue l'ensemble du problème du logement des immigrés (qu'il situe dans les problèmes généraux du département en ce domaine) des "points noirs" ou situations particulièrement critiques, comme les bidonvilles, écrit :

*" Au niveau du diagnostic concernant le logement (des immigrés...), il faudrait distinguer ce que, dans l'absolu, il serait nécessaire de réaliser pour améliorer les conditions de l'habitat de la population immigrée et ce qui dans la réalité, peut être raisonnablement réalisable. Dans l'absolu, tout serait à faire, puisqu'il n'existe rien."*<sup>1</sup>

C'est dans cet esprit que nous voudrions ajouter nos propres remarques à propos de cet "habitat" des immigrés, en restant dans ce que nous avons appelé la sphère de référence technique.

#### 2.1.1. - L'habitat des "isolés". Laisser faire le temps ?

Dans les conclusions de l'enquête INSEE que nous citions plus haut, transparaissait l'importance de la différence entre immigrés en "situation de célibat", les "isolés", (qui vivent en "ménages collectifs" dans des "logements de fortune"), et les immigrants vivant en famille. Objectivement, au plan de la description, la différence est évidente. Et subjectivement, au plan des besoins et aspirations, le décalage n'est certainement pas moins grand. Les "deux formes migratoires" diffèrent sur ce plan beaucoup (ce qui ne signifie nullement qu'il faille figer la séparation entre les deux formes, tout travailleur "isolé", comme on dit, peut avoir une stratégie d'implantation familiale ; la deuxième forme sort comme un rejeton de la première, et l'accès à un logement est un "déclenchement" important du changement de projet migratoire).

Pour le logement des hommes seuls, nous ferons les quelques remarques "réalistes" suivantes :

La première concerne l'importance exceptionnelle du rôle qui est dévolu, dans les faits, aux employeurs pour le logement des immigrés. C'est vrai et particulièrement évident pour l'agriculture.

---

1 - Rap. cit. (l'étude de J.BAROU porte sur les "immigrés" dans l'acception abstraite du terme, mais toutes les descriptions concrètes de situations difficiles concernent des maghrébins.)

nage collectif", il faudrait 60 foyers-hôtels ...



Voici ce qu'écrit J.BAROU sur le logement des immigrés dans la plaine orientale : "Les travailleurs de l'agriculture sont tous logés par les employeurs dans les hangars dorts, construits par la SOMIVAC dans les années 60. Le gros oeuvre de ces bâtiments est en général en bon état, mais les prestations sont de qualité médiocre. Les hangars sont en général divisés en "2 pièces", comprenant une cuisine équipée et une chambre abritant cinq personnes. La plupart du temps, ces dorts sont aménagés au-dessus du garage à tracteurs qui fait ainsi fonction de vide sanitaire [.....]. Il arrive en période de haute activité saisonnière qu'il y ait un surpeuplement non imputable à l'employeur et que le jeu de la solidarité aidant, les résidents des dorts soient amenés à héberger des compatriotes travaillant sur d'autres exploitations."

Après avoir signalé que le nombre de ces hangars peut être estimé à 100 environ, J.BAROU poursuit : "ceux qui les habitent peuvent être considérés comme relativement privilégiés par rapport aux ouvriers agricoles qui n'ont pas d'employeur permanent et alternent les activités de culture saisonnière et celle du travail de chantier. Ces derniers n'ont en effet pas réellement de domicile fixe, ils logent dans de vieux bâtiments ruraux, anciennes granges ou anciennes bergeries éparpillées à travers la campagne et en général sans aucun confort [.....]"(1)

Ce qui est particulièrement vrai dans l'agriculture, l'est aussi, quoique, sans doute, dans une moindre mesure, pour le bâtiment et les travaux publics, où la mobilité des chantiers est la règle, ce qui amène, sans doute beaucoup d'entreprises, et pas seulement les moyennes et les grosses, à assurer le logement des ouvriers.

Dans ces conditions, un des moyens d'améliorer le logement des immigrés en situation de célibat, nous semble d'amener les entreprises à assumer des responsabilités claires et complètes sur ce point,<sup>2</sup> contrôle des conditions de logement, généralisation des obligations de logement des employeurs à l'égard de la strate précaire et mobile des "manouvriers", tels pourraient être les objectifs que pourrait se fixer une action concertée auprès des employeurs qui devraient être amenés à reconnaître leurs responsabilités collectivement (dans leurs associations propres) et éventuellement en milieu rural se voir accorder des financements sous réserve de contrôle de l'utilisation.

---

1 - J.BAROU, rapp. cit.

2 - Il est certain que dans le secteur agricole beaucoup d'employeurs assument déjà leurs responsabilités de façon positive, et notamment - mais pas seulement - pour les familles dont ils ont favorisé le regroupement ... par l'octroi d'un logement justement : ce que nous voulons dire c'est qu'il faudrait compléter, codifier, généraliser, normaliser ce qui se fait déjà et qui, dans de nombreux cas, est certainement acceptable.



[ il faut noter la situation très particulière de la Corse au regard de la contribution des employeurs à l'effort national pour la construction, qui a été fixée à 0,9 % du montant des salaires payés par les entreprises pour 1982 et 1983. (Rappelons que cette contribution est subdivisée en 0,8 % et 0,1 % cette dernière partie devant être employée à améliorer spécifiquement les conditions de logement des immigrés.) ; seules les entreprises dépassant 10 salariés payent cette contribution et le secteur agricole n'y est pas assujéti. Sachant que le secteur agricole est un des gros employeurs de main d'oeuvre immigrée en Corse et que le nombre des entreprises du bâtiment et TP dépassant 10 salariés est particulièrement faible - il y a 3.000 entreprises en tout, dont 1.300 à 1.400 artisanales - 5 dépassant 100 salariés et 15 ayant plus de 50 salariés - ; on peut conclure qu'en Corse les secteurs qui emploient le plus de main d'oeuvre immigrée ne participent pratiquement pas à l'effort de construction pour les immigrés. On arrive à cette situation paradoxale que comme, tout de même, des crédits qui ont pour origine le 0,1 % des immigrés sont utilisés en Corse (foyer de Propriano ; opération Paese Novu à Bastia ; opération projetée du foyer de Finosellu à Ajaccio, par exemple ...) et les fonds utilisés provenant d'une péréquation nationale opérée par l'AFICIL (Association financière interrégionale des Collecteurs du X % patronal - X parce que c'est une décision législative qui fixe le taux annuellement) et gérée par l'URCIL à Marseille (Union Régionale des Comités Interprofessionnels du Logement) en poussant les choses à leur limite, on pourrait dire que les employeurs bretons (0,6 % d'immigrés par rapport à la population en région Bretagne) paient pour les employeurs Corse (27 % d'immigrés par rapport à la population active, 50 à 80 % par rapport au prolétariat).]

[ Autre anomalie : les grosses sociétés nationales, banques, etc. qui ont un établissement en Corse, paient le 0,9 % au lieu du siège de la société sur le continent... Si bien qu'au total ; selon l'URCIL, le 0,9 % ne représente environ que 700.000 frs. annuellement pour toute la Corse récolté par les chambres de commerce et d'industrie et redistribué, par elles, sur place.]

Notre deuxième remarque concerne la manière dominante de concevoir le problème du logement et de le "parler" socialement ou politiquement. La pensée et le discours public - médiatique ou politique - empruntent le plus souvent, leurs références au registre quelque peu misérabiliste de l'apitoiement, de l'horreur devant le "caractère insupportable" de certaines situations, l'accent est mis et souvent par l'image photographique, sur le cas-limite des bidonvilles,<sup>1</sup> les actions envisagées le sont sous le signe de l'assistance, de la prise en charge, il n'est question que d'hébergement, d'accueil ...

1 - Le bidonville des "sept ponts" à Ajaccio a beaucoup servi ... alors qu'il est à peu près certain que la bidonvillisation - dans le sens d'auto-construction - est un phénomène qui n'est certes pas inexistant, mais qui n'est sans doute pas massivement représentatif des situations moyennes.



Nous critiquerons ce mode d'appréhension plus loin sur le terrain de ses ressorts cachés quant à la part qu'il occupe dans la gestion globale du phénomène migratoire ; mais on peut d'ores et déjà constater qu'il opère une première et essentielle réduction : cette présentation - cette re-présentation - du processus de logement des immigrés est coupée, par un lapsus significatif, de toute référence à la sphère économique de la consommation (sinon dans certains éclairs d'indignation à propos des marchands de sommeil, "souvent maghrébins eux-mêmes" cela va de soi ...)

D'où découlent deux conséquences :

D'abord par rapport aux immigrés : à la stigmatisation voilée que dissimulent les attitudes caritatives ("ils sont de ceux qui peuvent accepter celà...") s'ajoute le refus de leur accorder une des "dignités" (serait-elle de mauvais aloi ...) que reconnaît le type de société où nous vivons, la "dignité" de consommateur, l'utilité sociale de consommateur.<sup>1</sup> Or ces logements "de fortune" sont, relativement, hors de prix, la plupart du temps, et c'est un marché actif qui se dessine là (à 150 frs. le lit, 12.000 travailleurs isolés rajouteraient au produit intérieur corse plus de 20 millions, annuellement). Ce sont ainsi des zones urbaines dégradées et dévalorisées, des espaces interstitiels - un "habiter" résiduel - qui se trouvent ainsi dotés d'une rentabilité inespérée!!

Mais, deuxième conséquence, ce que nous voulons souligner c'est que les interventions (projetées, "discourues", ou réelles) ne s'effectuent pas sous le signe de la normalisation et de la correction d'un phénomène consommatoire qui recèlerait des aspects abusifs, bref, sur le modèle du consumerisme, mais sous le signe de la moralisation et de ce qu'on pourrait appeler la "destruction-purification" (le maître-mot dans ce domaine est celui de "résorption" qui est à consonnance médicale et suggère l'extirpation d'un organe ou d'une substance pathogène ). Ne conviendrait-il pas de préférer à cette

---

1 - Déjà, au niveau de la présentation re-présentation du phénomène migratoire lui-même dans son caractère global, l'image de travailleur, de producteur venu remplir une fonction cède le plus souvent le pas à celui de "population" accueillie.



volonté d'annihilation abstraite des situations (qui est aussi, bien souvent, destruction concrète de milieux et de groupes<sup>1</sup>) une attitude qui se fixerait, en reconnaissant pleinement la réalité d'un phénomène consommatoire spécifique, l'objectif réaliste et pragmatique de rééquilibrer les rapports par trop inégaux, de faire cesser les abus et les anomalies les plus criantes au point de vue des normes d'habitation, des normes de peuplement, ou des usages économiques ; bref, de normaliser des échanges après les avoir réhabilités comme tels ?<sup>2</sup>

Notre troisième remarque porte sur le mode de réponse aux problèmes de logement des immigrés dits "isolés". Dans ce domaine c'est la référence à l'autonomie des immigrés (à leurs capacités autogestionnaires, à titre individuel ou collectivement, à leur faculté de définition et d'expression de leurs besoins et de leurs problèmes) qui est totalement absente.

Au fond, c'est d'abord son problème que la société d'accueil (en la personne de divers agents sociaux ou politiques...) identifie dans les situations critiques de logement des immigrés, c'est devant un de ses visages découvert inopinément, qu'elle recule épouvantée, ~~Un~~ visage où, clame-t-elle, elle ne se reconnaît pas, qu'il lui faut exorciser sur le champ. Exemple est, dans ce domaine, le cas du bidonville des "sept ponts à Ajaccio". Cas objectivement déplorable, certes, mais qui est devenu soudain - après les attentats dont furent victimes des immigrés à Ajaccio - une sorte de "réactif", par lequel, au travers de la photo <sup>et,</sup> de la dénonciation politique ou journalistique, la société dite d'"accueil" prenait conscience d'une part d'elle-même, débattait d'elle-même, prenait l'engagement de se réformer, de cicatriser la plaie qu'elle se découvrait ; mais pas un instant les habitants de ces objets-logements repoussoirs, renvoyés au rôle propre <sup>et</sup> littéral de figurants, n'ont été conviés à mêler leurs discours à ce "mea - culpa "

à dire pourquoi et comment ils s'étaient installés là, à dire quels étaient leurs véritables problèmes, leurs véritables besoins, comment ils concevraient leurs logements s'ils en avaient la possibilité.

---

1 - Cette fonction dissimulée de destruction des milieux est particulièrement bien mise en évidence dans l'ouvrage de M.MARIE et Al. "Situations Migratoires".(\*)

2 - Pour les zones urbaines, la formule la plus appropriée au plan de la technique urbaine si on appliquait cette doctrine serait celle dite de la RMI (opération de réhabilitation).

(\*) Editions Galilée, Paris 1977.



D'où un scénario de réponse aux problèmes qui comporte deux temps :

- 1 - La "société d'accueil" (en la personne des agents compétents ou impliqués) s'engage à extirper ces points noirs, à supprimer les situations les plus scandaleuses, à effacer ces visages d'elle-même qu'elle ne saurait voir. (En général, d'ailleurs, avant qu'aucune action ne soit entreprise les immigrés ont quitté les lieux ; ce qui semble être le cas du bidonville des sept ponts, car tout ce bruit fait autour d'eux ne leur convient guère).
- 2 - La "société d'accueil" tâche de substituer à ce visage d'elle-même qu'elle refuse, un visage plus décent, et projette en effet alors de construire des foyers-hôtels qui seront la démonstration irréfutable qu'une action positive, cette fois, est entreprise. L'ennui c'est que les deux opérations, résorption du point noir et construction de foyer, ne sont pas "couplées"; ce sont deux processus totalement séparés; et ceci, sans doute, pour une excellente raison, c'est qu'il y a toutes les chances pour que les habitants du bidonville n'aient pas les caractéristiques sociales et économiques qui leur permettraient de figurer dans la clientèle du "produit-logement" assez onéreux que constituent les foyers-hôtels.

Les foyers-hôtels sont un visage de la "société d'accueil" où elle se retrouve elle-même, restaure littéralement son amour-propre, mais c'est aussi une marchandise peu adaptée aux travailleurs isolés, et notamment ceux qui connaissant les situations les plus critiques, car ceux-ci appartiennent à la strate la plus mal rémunérée, la plus précarisée et la plus mobile. Le problème qui est résolu c'est celui de la société d'accueil pas celui des immigrés dits isolés.

Ceux-ci ont deux caractéristiques principales, la mobilité de beaucoup d'entre eux, et, pour tous, la volonté de restreindre au maximum leurs dépenses, en raison de rémunérations particulièrement faibles, et de l'obligation d'entretenir leurs familles restées au pays. Seule la fraction la plus qualifiée, la mieux rémunérée d'entre eux peut accéder à ce luxe relatif.



Ainsi le foyer-hôtel de Propriano (96 lits, extension<sup>en</sup> projet de 60 lits ...) a eu beaucoup de mal à se remplir au début de son existence, et n'a absolument pas servi à reloger les travailleurs immigrés vivant dans des conditions insalubres dans la région.

[ Prix actuels : 650 frs. par lit pour une chambre à deux lits (avec usage d'une cuisine et de douches communes à plusieurs chambres). Bien entendu, l'APL (1) "écrête" ces prix, mais il n'est absolument pas certain que les stratégies de gestion de ces foyers, soient orientées vers l'accueil des plus défavorisés ; de ceux qui bénéficieraient des APL les plus importantes. (Nous sommes dans une logique de gestion commerciale ; oubliés les thèmes miséricordieux !)

[ Le prix "d'équilibre" prévu pour le foyer en projet de Finosellu (116 lits) à Ajaccio est de 736 frs. mensuel par lit, valeur 1983.]

Il nous paraît donc important d'imaginer des solutions de logement plus adaptées à la situation corse, moins onéreuse et d'associer à leur "conceptualisation" les immigrés eux-mêmes, notamment ceux des zones critiques promises à la "résorption".

De plus, cette véritable institution que représente le foyer-hôtel pour travailleurs immigrés n'est pas seulement à questionner quant à sa plus ou moins grande adaptation économique à la clientèle qu'il vise (et dans la situation corse cette formule de logement nous paraît particulièrement inappropriée, malgré le mince correctif de l'APL.) mais elle est aussi à interroger au plan de ses effets sociaux, objectifs ou délibérés, au plan de la gestion de l'"habiter", donc du "cohabiter", des hommes seuls qu'il représente.

Le foyer-hôtel, en effet, nous semble participer aussi d'un mode de gestion de la territorialisation de l'immigration (dans une de ses formes de présence, la migration d'hommes seuls, la plus propre à suggérer, et doublement, des fantasmes sociaux de dangerosité).

En effet, cette forme résidentielle n'est pas seulement synonyme de confort minimal et de normalité technique de l'habitat, elle est, pour une part, aussi, un instrument de discrimination administrative aux effets aveugles, puisque, en pratique, seuls les immigrés en situation régulière et ayant un emploi régulier, au moins au moment de leur entrée dans les lieux, peuvent y loger.

Normalisation économique, normalisation administrative, et finalement sélection des immigrés et exclusion d'une partie d'entre eux des espaces sociaux "transparents et conformes", sont indissociables de la normalisation résidentielle. Nous ne portons pas



de jugement, quant à nous, chercheurs, sur ce qui est souhaitable en cette matière, mais il est important que les gestionnaires sachent exactement ce qu'ils font, quand ils le font ...

Enfin, les foyers-hôtels ont également une signification au plan du mode de cohabitation qu'ils favorisent. Ils tendent à instaurer une coupure décisive entre l'immigré et la population d'accueil. On retrouverait presque ici la traduction dans l'espace du phénomène de présence/absence des immigrants dans les structures sociales et politiques. Le foyer-hôtel rend les immigrants visibles/invisibles. Visibles par la fonction évidente du bâtiment, invisible par l'écran opaque qu'il dresse entre les travailleurs immigrants et la population du pays.

[ L'ironie dans la situation Corse, veut que, sans doute, on réalisera très peu de foyers-hôtels (Madame la Déléguée à l'immigration s'est déclarée opposée à cette formule) en se privant ainsi des "avantages" du contrôle et de l'invisibilisation des immigrants. La raison en est simple : la "visibilité de fonction" du bâtiment aurait, de l'avis général, des inconvénients inconnus dans d'autres régions et qui l'emportent sur ses "avantages". Ils pourraient susciter, dit-on, le ressentiment de la population devant le spectacle "de tout ce qu'on fait pour les immigrants", et, à un autre point de vue, on craint de dresser ainsi des cibles trop tentantes pour des attentats éventuels ...]

En conclusion de ces quelques remarques sur l'"habitat" des immigrants dits "isolés", nous formulerions trois recommandations succinctes.

- Action concertée pour la responsabilisation des employeurs.
- Action de normalisation "consommériste" dans le marché du logement insalubre.<sup>1</sup>
- Association des futurs relogés de situations critiques à la conception technique et financière de leurs logements. Et abandon (qui semble, en fait, acquis) d'un certain type de foyers-hôtels stéréotypés et trop onéreux pour la situation corse.

---

1 - L'expression est de Véronique de RUDDER, chargée de recherches au CNRS.



Les deux formules juridico-administratives les mieux adaptées comme instrument de ces propositions, seraient un financement des employeurs par prêts en milieu rural, et la R.H.I., opération de réhabilitation immobilière en zone urbaine.

Il faut enfin observer qu'en ce qui concerne la réhabilitation des logements en zone urbaine, le problème du logement des immigrés forme une partie d'un problème plus vaste qui intéresse la Corse dans son ensemble, en effet selon la Direction Générale de l'Équipement ce sont 20.000 logements sur les 82.000 du parc immobilier de la Corse qui seraient à réhabiliter.

#### 2.1.2. - L'habitat des familles : ségrégation conceptuelle

Les familles maghrébines, comme nous l'avons vu selon différentes sources, sont logées dans des logements en majorité inconfortables ou insalubres. Toutes les familles ne sont cependant pas dans des situations critiques, et les besoins en logement de ces familles ne sont certainement pas co-extensifs à leur nombre (en 1983 : environ 1.300 familles maghrébines avec 3.000 enfants, en majorité des marocains : 1.100 familles - suivies par les Tunisiens -).

D'autant que les besoins et les problèmes ressentis subjectivement, ne coïncident certainement pas, encore une fois, avec la conception qu'en a la société d'"accueil" (en la personne des agents compétents dans le secteur du logement). Les normes de confort et de peuplement valables pour un contexte de grande cité, sont à relativiser quand il s'agit des habitations rurales ou des habitations situées dans les bourgs ou les villages d'une région méridionale.

Il semble indéniable, d'ailleurs, qu'au moins sur les domaines agricoles de la plaine orientale les logements mis à la disposition des familles soient souvent convenables. Ce sont souvent, en effet, des logements offerts aux ouvriers que les patrons souhaitaient stabiliser et qui se voyaient ainsi accorder la possibilité de faire venir leur famille ; donc de logements, en règle générale, contrôlés en principe, de ce fait, par les services sociaux, et qui doivent offrir des conditions décentes d'habitabilité.



Dans ce logement des familles en milieu rural s'illustre une de nos hypothèses, selon laquelle l'attribution ou le refus d'un logement à un travailleur maghrébin, s'identifie moins à un processus de discrimination aveugle qu'il ne prend part à un processus de sélection sociale. L'accès à l'"objet logement" qui dépend, en Corse, plus qu'ailleurs, sans doute, de la mobilisation d'un réseau relationnel<sup>est</sup> subordonné assez largement au processus de passage pour un ouvrier maghrébin de la "strate précarisée" au "noyau stabilisé" de l'entreprise ou de l'exploitation où il travaille. Ce passage de l'"élu" à cette nouvelle situation s'accompagnant presque toujours du "regroupement de famille". Ceci étant beaucoup moins vrai pour les situations urbaines - Ajaccio, Bastia - que pour les situations rurales.

Du fait qu'avec la garantie d'un emploi et de ressources régulières la possession d'un logement conforme à certaines normes minimales d'habitabilité soit la condition, en principe indispensable, à laquelle est soumis tout regroupement familial, il ne s'ensuit pas, très loin s'en faut, que les familles maghrébines soient bien logées. On peut même s'étonner, au contraire, que, dans ces conditions, le tableau que suggère les études que nous avons citées et les observations de cas que nous avons pu faire, puisse être si noir. La vérité est que pour différentes raisons (et, notamment, quand il s'agit de régulariser la situation de familles déjà sur place, et non de procéder à l'examen préalable à une introduction de familles) cette règle est appliquée de façon très large (on peut imaginer que pour la Corse où les réseaux d'influence jouent un grand rôle, cela soit encore plus vrai qu'ailleurs).

Chacun sait que cette souplesse dans l'application des règles du regroupement est non seulement bien connue et admise, mais<sup>qu'</sup> elle est même, si on peut dire et vu les situations de logement des maghrébins en général, inévitable si on ne veut pas exclure totalement tout regroupement familial. C'est pourquoi on ne peut qu'être étonné, comme nous l'avons été, d'entendre certains responsables, en Corse, dire qu'à l'avenir elle serait appliquée avec rigueur. Une telle décision ne serait en fait qu'une décision - politique - de refoulement des familles qui se masquerait derrière un formalisme administratif.



Après ces remarques liminaires où nous nous sommes contentés de "pointer" succinctement le lien qui existe entre la question du regroupement familial et les conditions de logement des familles, nous aimerions faire quelques remarques, toujours en nous en tenant à la sphère technique de l'habitat, sur la "position" ou la présence des immigrés dans le parc de logements locatifs sociaux de Corse, (et le "fonctionnement" de ce secteur para-public de logement à l'égard des immigrés.)

Nous avons inséré à la page suivante un tableau où nous avons mis en regard, les différents organismes opérant en Corse dans ce secteur du logement et le nombre des immigrés qui sont logés dans leurs parcs (qui est par ailleurs chiffré lui aussi).<sup>1</sup>

Nous rappelons tout d'abord les données générales de la situation Corse dans ce domaine : faiblesse du rythme passé de construction. Faible importance du parc : 6 à 7 % de logements sociaux locatifs par rapport au parc total (France entière 16%).

Concernant les immigrés une donnée saute immédiatement aux yeux : leur faible présence dans le parc : 5 % de ménages étrangers, dans l'ensemble du parc de la région (France entière : 10,4 % ; chiffres de 1977<sup>2</sup>) et l'insignifiance du taux de présence des maghrébins : 1 % de la totalité des ménages du parc de la région. (France entière : 5 % du parc, chiffres de 1977<sup>2</sup>.) 66 familles sur les 1.300 familles environ que compte la région sont logés dans un logement social.

[ Pour les Italiens, une réserve doit être faite sur leur nombre ; en effet la même incertitude dans les contours de la catégorie que celle qui a été observée pour les

---

1 - Remarques :

- 1) Ces chiffres ont été obtenus à diverses sources que nous ne détaillons pas mais ils ont une très grande probabilité d'exactitude.
- 2) Il est évident que la distinction Corse du Sud/Haute Corse est en fait une distinction Ajaccio/Bastia. L'essentiel du parc HLM est situé dans ces deux villes.
- 3) Nous n'avons pas porté dans le tableau la cité de transit d'Erbajola près de Bastia (21 familles étrangères et gitanes). Cette cité d'urgence ghetto, dont la "résorption" est sans cesse remise, ne faisant pas partie, selon nous, du véritable parc de logements sociaux.

2 - Source : " H " revue de l'habitat social, N° 70 - Janvier 1982.



Départ.	ORGANISMES	O.D.	H.L.M.	S.A. Provence Logis	S.A. Logirem	totaux par département	% étrangers	% maghrébins
CORSE du SUD	(a) Parc total	1.073		924	72	2.069		
	Italiens et Européens	(14)		(55) ?	10	79		
	Maghrébins (marocains le plus souvent)	( 3)		(14)	4	21		1 %
						100	~ 5 %	
HAUTE  CORSE	(b) Parc total	2.154		1.601	598	4.353		
	Italiens et Européens	(22)		(80)	(61)	163		
	Maghrébins (marocains le plus souvent)	( 5)		(20)	(20)	45		1 %
						208	~ 5 %	
	TOTAL GENERAL PARC (région Corse)	3.227		2.525	670	6.422		
							% italiens	% maghrébins
							Offices : 1 %	0,2 %
							Provence : 5 %	1 %
							Logirem : 12 %	3,5 %



enquêtes démographiques doit à notre avis régner, dans les listes des "offices" et de Provence-logis, tout au moins (nous verrons pourquoi Logirem est dans un cas différent sur ce point); et si on s'en tient au critère formel de la nationalité, ils sont certainement bien plus nombreux sans doute ; ce critère n'étant, s'agissant des Italiens, vraisemblablement pas beaucoup plus opérant que pour les recensements. [En fait la distinction pertinente à faire entre les organismes à la fois pour expliquer les différences d'attitudes mineures) qui existe entre eux sur le plan de la plus récente immigration, les plus visiblement italiens.]

Il serait trop facile de conclure mécaniquement, à la vue de ces chiffres que les maghrébins sont exclus du logement social en Corse, par pure et simple discrimination et qu'ils le sont davantage par les offices locaux que par les organismes qui ont leur siège sur le continent.

Tout d'abord écartons cette dernière distinction qui selon nous n'a guère d'effets pratiques pour la question qui nous intéresse. L'attribution des logements sociaux, que les organismes logeurs aient leur siège en Corse ou non, nous semble, dans tous les cas, être une question traitée presque entièrement au niveau local.

Tout en plus, peut-on dire, que les offices semblent avoir un système d'attribution plus "opaque", et sans doute davantage soumis aux logiques et aux influences locales.

Provence-logis et Logirem ont une partie de leur parc sous convention avec les mairies et les conseils généraux, ce qui déjà les dessaisit largement ; mais, de plus, même si toutes les candidatures sont examinées au siège des Sociétés, sur le continent, il est patent que ce sont les agents locaux des Sociétés, immergés dans le milieu local, qui, chargés d'instruire les dossiers, font les véritables choix.

L'ensemble des organismes témoigne, de toute évidence, d'un fonctionnement identique, et probablement tributaires de logiques locales identiques, au niveau des attributions de logements sociaux, et le traitement du "problème" de l'admission des familles maghrébines ne doit pas différer, dès lors, fortement, d'un organisme à



l'autre. (Des oppositions mineures, qui ont une certaine traduction conflictuelle, entre les organismes, peuvent cependant se manifester : ainsi le Directeur de Provence-logis semble reprocher aux offices locaux de se décharger de leurs cas difficiles en les dirigeant vers son propre parc.)

En fait, la distinction pertinente à faire entre les organismes à la fois pour expliquer les différences (d'ailleurs mineures) qui existe entre eux sur le plan de la présence des familles étrangères, mais aussi pour se faire une idée de la manière dont l'ensemble du secteur du logement social en Corse, tous organismes confondus, réagirait aux demandes des familles immigrées, dans une situation où la pénurie actuelle serait quelque peu résorbée, est une distinction qui porte sur l'âge des différents parcs. Sur ce plan, les deux offices et Provence-logis, s'opposent à Logirem.

Pour les trois premiers organismes on peut dire que l'essentiel de leur parc a été construit au début des années 60 à l'époque de la forte demande de logements liée au repeuplement soudain de l'île que nous avons décrit plus haut. A cette époque l'immigration maghrébine est encore massivement une immigration d'hommes seuls ; [ de plus, une partie non négligeable de la population familiale maghrébine même, a vécu de tout temps en milieu rural (où les problèmes de logement sont d'une autre nature et appellent d'autres types de réponse) tandis que le parc de logements sociaux est essentiellement concentré à Ajaccio et Bastia.]

Les demandes de logements sociaux émanant en nombre significatif des familles maghrébines sont donc un phénomène relativement récent, qui s'est produit au moment où ce parc de logements anciens était déjà pour ainsi dire saturé, tandis que la construction dans ce secteur s'interrompait.

On ne peut dans ces conditions affirmer qu'il y ait eu concrètement exclusion ou discrimination à l'égard des familles maghrébines. Tout au plus peut-on dire que les circonstances ont fait que ces organismes n'ont pas été massivement <sup>mis</sup> à l'"épreuve" dans ce domaine.



Cette épreuve se réduit actuellement au problème de l'attribution des logements devenus annuellement vacants par suite du départ de leurs occupants. Le taux de rotation des locataires dans le parc de logements sociaux de ces organismes étant particulièrement faible (20 logements libérés chaque année en Corse du Nord nous a-t-on dit).<sup>1</sup> Il est clair que dans ces conditions, les chances d'obtenir un logement sont pour une famille maghrébine tout-à-fait minimes, pour ne pas dire inexistantes. Mais sur des chiffres aussi réduits, est-ce vraiment significatif ?

C'est que dans la situation de particulière pénurie en matière de logements sociaux, que connaît la Corse, ce type de logement est loin de connaître la désaffection qu'il connaît dans certaines régions du continent (2,6 % des logements du parc "national" français étaient vacants en 1977, avec des pointes de 10 à 20 % dans certaines zones, du fait notamment .... de la forte présence étrangère.) C'est au contraire un bien rare que les habitants du lieu sont, pensons-nous, portés à considérer comme une chasse gardée dans laquelle ils ne verraient pas sans déplaisir s'introduire massivement des maghrébins. On pourrait dire que jusqu'à une période récente, la situation du parc des logements sociaux, la montée tardive de l'immigration familiale, tout un ensemble de circonstances matérielles suffisent à expliquer, dans une certaine mesure, la faible présence des familles maghrébines dans le parc ancien de logements sociaux de la Corse, sans qu'il soit nécessaire de mettre en cause une pratique d'exclusion manifeste (Nous serions portés à conclure, quant à nous, que l'exclusion est restée en quelque sorte latente ...)

Le problème de l'admission des familles maghrébines dans le logement social (ou celui de leur exclusion de ce type de logement comme on voudra ....) est un problème qui n'a pris ses véritables dimensions que depuis une époque récente, mais qui ne va pas manquer de s'amplifier considérablement dans un très proche avenir,

---

1 - Certains étant "pré-attribués", si l'on peut dire, sous la forme originale d'une squatterisation immédiate par une autre famille Corse, nous a-t-on dit également ...



(si du moins le parc s'étend quelque peu, car dans le cas contraire les immigrés partageant la pénurie avec les Corses, ne connaîtront toujours que des formes latentes d'exclusion, ou des formes réduites mesurables au taux de rotation annuel du parc par lequel elles ne seront pas concernées.)

Que va-t-il se passer pour ces familles, éminemment justiciables au plan des critères économiques, sociaux, administratifs, d'un logement en HLM (et qui, de plus, représentent une clientèle unanimement appréciée par les gestionnaires pour sa solvabilité et la ponctualité de ses paiements ...) **si**, le parc s'étendant quelque peu, des possibilités nouvelles de logement s'offrent, qui placent les services d'attribution dans le redoutable cas d'avoir à choisir entre des familles corses et des familles immigrées ? Déjà certains agents de ces organismes sont conscients du fait que **est-il besoin de le dire** si on appliquait les critères légaux d'attribution qui ne prévoient pas de discrimination ethnique pour la sélection des demandes en instance, les familles immigrées seraient majoritairement prioritaires (l'exemple est donné pour Bastia). Déjà leur problème, en somme, n'est pas tant de loger les immigrés que de parvenir à ne pas les loger ...

Or, certains indices ne laissent pas d'inquiéter, dans ce domaine du logement des familles maghrébines. L'un ressort du "mode d'opérer" de notre dernier organisme la Logirem, celui que nous avons placé à part, tel que ce mode d'opérer est perceptible dans ses opérations récentes. L'autre est plus global et concerne la manière techno-politique d'envisager ce problème.

La Société Logirem d'abord. Elle occupe une position particulière à un double titre : D'abord, son parc de logements en Corse, d'ailleurs réduit, est récent : il a été construit à la fin des années 70. Le peuplement de ces ensembles, a donc eu lieu

---

1 - Il s'agit de l'ensemble Palse Novu à Bastia, 419 logements, de celui d'Agliani, 99 logements et de l'ensemble pavillonnaire "les Myrtes", 72 logements à Propriano.



à un moment où la demande de logements sociaux émanant de familles maghrébines se faisait sentir de façon significative.

Deuxième caractéristique : les agents de cette société - parente de la SONACOTRA - avec qui elle partage un bureau d'étude à Ajaccio - lui reconnaissent explicitement une fonction (très) partielle de logement des étrangers (où d'aucuns s'empressent, un peu trop hâtivement au gré de ces agents, de voir une spécialisation).

Si bien que les opérations de cette société incluent des financements complémentaires débloqués par l'URCIL au titre de la part de 0,1 % destinée aux immigrés dans la contribution patronale de 0,9 % à l'effort de construction : En contrepartie de ce financement Logirem cède des droits d'attribution à l'URCIL sur des logements destinés obligatoirement à des immigrés. (De même que d'autres compléments de financement ou garanties d'emprunts donnent lieu à la cession d'autres droits d'attribution à divers autres organismes, comme les préfectures, les mairies, etc ... )

Le "mode d'opérer" de cet organisme peut donc constituer, dans une certaine mesure, un révélateur de la manière dont est - et serait - conçue l'insertion des familles maghrébines dans des programmes de logements sociaux plus abondants. (Il est bien entendu que ce qui peut se découvrir là ne traduit pas nécessairement une spécificité Corse : la manière dont est envisagé ce problème ayant évolué sur le plan national, les traits de la situation Corse peuvent répondre à cette évolution: il faut imaginer un effet de "réfraction" du "national" par le "local" plutôt qu'une césure entre les deux.

- 
- 1 - La Société d'Economie Mixte SONACOTRA (Société Nationale de Construction pour les Travailleurs), qui est spécialisée dans la construction et la gestion des foyers-hôtels pour travailleurs "isolés" (majoritairement des migrants ...). La Société - qui a longtemps compté dans son conseil d'administration des représentants du gouvernement algérien - a été créée en 1956, dans le contexte historique des débuts de la guerre d'Algérie. (elle s'appelait alors la SONACOTRAL Société Nationale de Construction pour les TRavailleurs Algériens). Elle prend place actuellement parmi les plus grosses chaînes hôtelières, et compte dans son patrimoine environ 250 foyers-hôtels qui offrent plus de 66.000 lits - avec un service hôtelier et parfois des structures d'animation - à leur clientèle. Ces foyers sont concentrés essentiellement à Paris, Lyon et Marseille.



Toutes les raisons que nous avons citées plus haut expliquent pourquoi le parc de logements sociaux de Logirem abrite davantage d'étrangers que le parc des organismes plus anciennement présents.

Mais, du coup, compte tenu du moment où elle opère sur le marché corse du logement social, et de sa spécialisation partielle dans la "mise en cohabitation" de certaines familles étrangères, et bien qu'il soit supérieur à celui des autres organismes la faiblesse du taux des étrangers admis dans son parc, et surtout de celui des familles maghrébines (3,5 %) devient significative et inquiétante.

Autre observation ; en examinant de près la composition interne du groupe de familles étrangères logées par exemple dans l'ensemble "Paese Novu" à Bastia on constate que le groupe maghrébin (31 familles dont 21 familles marocaines) constitue moins de la moitié du groupe total des familles étrangères (66 familles sur les 419 ménages que comporte l'ensemble, soit un peu plus de 15 %) le reste étant constitué par des familles du groupe latin (où les italiens sont évidemment majoritaires<sup>1</sup>.) Ceci suggère l'application stricte d'une règle de "quota" aux maghrébins, ce qui, conjugué avec le faible rythme de la construction de logements sociaux laisse mal augurer de la satisfaction future des besoins en logement de ces familles.<sup>2</sup>

Par ailleurs les caractéristiques socio-professionnelles des chefs de famille suggèrent qu'une sélection sévère a été opérée parmi les candidatures : il s'agit dans la plupart des cas d'ouvriers qualifiés (à leurs côtés se trouvent ... 5 agents du Consulat du Maroc). Ce caractère sélectif de l'introduction des familles étrangères conjugué au fait que parmi les locataires français les profils socio-professionnels sont égale-

---

1 - Les Italiens jouent dans ce cas un rôle un peu similaire à celui qu'ils jouent dans les dénombrements statistiques : opportunément "redécouverts" comme étrangers, ils font nombre et permettent de tirer tous les profits du nombre des "étrangers" abstraitement considérés. Ici, ils permettent de remplir l'obligation de loger "un quota" d'étrangers en limitant le nombre des maghrébins. (Alors que nous sommes sûrs qu'ils ont à peu près les mêmes chances que les Corses d'obtenir un logement social, en général, ou plutôt qu'ils sont les égaux des Corses devant la pénurie.

2 - Ce "quota" est encore inférieur dans une opération comme celle des "Myrtes" à Propriano : 4 familles maghrébines sur les 15 familles étrangères que comporte l'ensemble (72 pavillons).



ment en général assez élevé<sup>1</sup> donne l'impression que le type d'opération de la Logirem répond davantage à des logiques marchandes qu'à des finalités sociales. La fonction de "logeur" d'immigré, en tant qu'elle consisterait à résoudre les problèmes graves que connaissant les familles maghrébines ne paraît guère remplie par cette société si on en juge par ses opérations passées, et on comprend que ses agents récusent cette étiquette.

Mais ce qui nous paraît le trait le plus important dans le mode d'opérer de la Logirem<sup>2</sup> est le véritable dévoiement dont il témoigne quant à l'interprétation des dispositions administratives et financières en vigueur pour l'aide au logement des immigrants.

La présence des familles étrangère est strictement mesurée aux droits d'attribution dévolus à l'URCIL<sup>3</sup> par suite de l'octroi par ce dernier d'un financement complémentaire provenant des "enveloppes" monétaires constituées avec le 0,1 % dit "immigré" (fraction de la contribution patronale de 0,9 % sur les salaires versés, par les employeurs à l'effort de construction). Il n'est pas question d'admettre un nombre de familles étrangères excédant les droits créés par ces financements dits spécifiques. Ainsi se généralise une ségrégation - ou une exclusion - argumentée sur une interprétation totalement erronée de la loi. Car un glissement s'est opéré, qui conduit à refuser aux immigrants toute entrée dans une zone de logement dont la construction n'a pas inclus dans son financement une part de ces fonds spécifiques. L'existence

---

1 - Parmi les habitants français on trouve 135 fonctionnaires dont beaucoup d'enseignants. On peut imaginer, sans grand risque de se tromper, que beaucoup parmi ces habitants ont dépassé le "plafond de ressources" ... à partir duquel on perd ses droits à un logement de ce type.

2 - Il est bien entendu que cette analyse du mode d'opérer de Logirem ne vise pas à mettre en cause ou à stigmatiser les agents de cette société, qui font tout ce qu'ils peuvent dans un contexte difficile. Il se trouve qu'en enquêtant en Corse, c'est Logirem, seul opérateur de ce type, que nous étudions pour déceler des tendances et des logiques qui ne lui sont pas spécifiques et qui de plus s'imposent aux agents sans que, le voudraient ils, il ne puisse guère les modifier.

3 - Voir plus haut "le logement des isolés" pour la signification de ce sigle.



de ce financement devenant la condition sine qua non d'une admission de familles étrangères.

Or, cette pratique va totalement à l'encontre de l'esprit de ces dispositions dites spécifiques (0,1 % "immigré" ou financements en provenance du Fond d'Action Sociale) qui ne visaient nullement à créer un segment du secteur du logement social totalement séparé - dans son financement et sa clientèle - mais à dégager des ressources s'ajoutant aux ressources habituelles - sans le moins du monde s'y substituer - pour tenir compte des problèmes plus graves que connaissent les immigrés dans ce domaine.

Ainsi un organisme de logements sociaux ou une collectivité locale - ou les deux agissant sous la formule de la ZAC<sup>1</sup> - opérant dans une zone à forte présence de travailleurs immigrés - peuvent accéder à des financements (provenant d'une enveloppe constituée sur le plan national et utilisée selon le principe de la péréquation) leur permettant de mieux régler un problème que la présence étrangère est supposée aggraver.

Ainsi les travailleurs immigrés ont normalement droit comme tous les autres travailleurs à un logement social, où que ce soit, mais dans l'esprit des dispositions dont nous parlons, comme ils appartiennent à un groupe dont les besoins sont collectivement plus grands que ceux de la fraction nationale des travailleurs, là où les immigrés se trouvent en nombre, l'offre globale en logements doit être augmentée par ces aides spécifiques.

Alors que selon la doctrine erronée qui a investi peu à peu la pratique des opérateurs, les travailleurs immigrés ne peuvent plus se loger que là, où les responsables de la production de logements ont bien voulu faire appel aux financements spécifiques.

---

1 - ZAC : Zone d'Aménagement Concertée.



On devine la situation limite qui se dessine : au cas où on ne tiendrait pas (on, c'est-à-dire une collectivité locale, un "opérateur", etc ...) à loger des immigrés, notamment si la population locale est peu disposée à cohabiter avec des étrangers, (et où l'est-elle ?) il faudrait et il suffirait suivant cette doctrine, de ne pas demander de financements spécifiques, de monter des opérations sans ce type de financement, pour être légalement dispensé, croit-on, de la pénible obligation de loger ces catégories de population.<sup>1</sup> Occurrence néfaste que risque de généraliser par le rôle croissant dans ce type de problèmes qu'attribue dans le domaine du logement social aux collectivités locales, la loi sur la décentralisation ; ces communes étant particulièrement sensibles, pour des raisons évidentes, aux pressions à l'exclusion des étrangers qu'exercent sur elles les plus bruyants de leurs administrés.<sup>1</sup>

Et cette mésinterprétation de l'esprit des dispositions d'aide au logement des travailleurs immigrés n'est pas limitée aux organismes opérant dans le secteur du logement social. Il semble qu'elle soit reprise, et par conséquent légitimée, au niveau de certaines administrations régionales. C'est ainsi qu'on peut lire dans l'étude de la DRE, précédemment citée, le paragraphe suivant :

" LOGEMENTS DES IMMIGRES

*Le logement des immigrés a fait l'objet d'une étude confiée à la SONACOTRA et dont les résultats encore récents demeurent valables à l'heure actuelle. Il ne paraît pas nécessaire d'évoquer ici ce dossier, la solution devant être trouvée dans la législation spécifique par un financement normal des opérations destinées à l'accueil des immigrés."*

C'est le seul paragraphe consacré au logement des immigrés dans une étude qui comporte 56 pages dactylographiées (augmentées d'un certain nombre d'annexes).

---

1 - C'est ainsi que le représentant de l'URCIL à Marseille, se plaint du rôle de "voyageur de commerce en financements" qu'il est obligé de jouer en Corse, en proposant sans grand succès les enveloppes financières dont il dit disposer pour le logement des immigrés.



On ne peut qu'être surpris de cette "ségrégation (au sens de séparation) conceptuelle", qui renvoie les besoins en logement de 1.300 familles (environ 5.000 personnes) et d'une dizaine de milliers de travailleurs dits "isolés", à une législation mal interprétée et à un organisme qui refuse d'être enfermé dans cette "spécialisation" jugée inconfortable par ses agents.

Mais une fois passé le moment de la surprise, l'observateur se demande s'il ne vaut pas mieux finalement se réjouir de ce délaissement des immigrés par les "techno structures" plutôt que de s'en indigner ...

### 2.1.3. - Habiter et cohabiter : les ruses de l'espace

Tout semble indiquer, en effet, que l'insertion résidentielle des immigrés en Corse, ne sera pas marquée, avant longtemps par ces figures urbaines caractéristiques de l'insertion de leurs homologues continentaux : le grand ensemble, et le foyer-hôtel.

Crainte d'exacerber la frustration d'une population locale, qui cultive son propre sentiment de délaissement, par des réalisations trop ostensibles en faveur des immigrés ; souci de ne pas offrir des cibles trop visibles à d'éventuels dynamiteros (qui auraient mal interprété les consignes parfois complexes de leurs mouvements), volonté de ne rien faire qui puisse fixer davantage ces populations ou encourager l'implantation familiale ....

Tous les motifs d'abstention, des plus explicites au moins avouables, affleurent dans les discours des nombreux responsables touchés par ce problème de logement des migrants, et rendent pessimiste sur la "normalisation" des conditions de logement des migrants.

Mais ce pessimisme est-il vraiment de saison ? et cet immobilisme prévisible au plan de l'habitat, n'est-il pas la chance des immigrés en Corse, - et peut-être celle des Corses - au plan de l'"habiter" donc du "cohabiter" ?

Par cette exclusion des formes classiques du logement social ils échappent aussi aux formes de réclusion qui leur sont consubstantielles, à des formules résidentielles stéréotypées dont chacun sait qu'elles sont aujourd'hui en crise.



Du coup nous voilà incités à regarder d'un autre oeil l'habitat des immigrés, à le regarder du point de vue de leur spatialisation. Et on ne peut manquer alors d'être frappés par l'extraordinaire diffusion spatiale des immigrés, sur le territoire Corse que nous appellerions utile, c'est-à-dire l'espace des grandes et petites villes, le littoral, l'espace productif de la plaine orientale, mais aussi, dans des cantons menacés par la désertification.

Ceci apparaît de façon frappante sur la carte A<sup>1\*</sup> (source INSEE) où nous faisons une lecture tout-à-fait opposée à celle que font les rédacteurs de la revue "Economie Corse", car ce qui nous frappe c'est la non-concentration des immigrés, leur diffusion spatiale.

Cette diffusion spatiale intense des immigrés apparaît encore mieux sur la carte , où est transcrite la présence des enfants d'immigrés dans les écoles primaires de l'île (chiffres 82-83). Un seul canton Corse ne compte aucun enfant d'immigré sur les bancs de ses écoles primaires : Alto di Casaconi (Campitello).

Ce phénomène d'implantation diffuse des immigrés serait à interroger pour lui-même (indépendamment de ses causes matérielles ou économiques) pour le sens qu'a chez les immigrés eux-mêmes cet "habiter" qu'ils déploient ainsi<sup>1</sup>, mais il faut avant tout le replacer dans le contexte de cet "habiter" corse, où, silencieusement, les immigrés prennent place.

Le retard de l'urbanisation sociale Corse peut s'interpréter comme une carence et générer les habituels discours critiques, mais ne pourrait <sup>on</sup> considérer ce phénomène sous son aspect positif, l'absence de verticalisation de l'habitat ? qui, (conjugué avec d'autres facteurs comme le confinement) aboutit à ce que la division sociale de l'espace, soit moins marquée, moins cristallisée que dans les grands espaces

---






1 - Bien entendu l'implantation est liée à l'emploi, on le sait. Mais on sait aussi que les référents économiques surinvestissent toutes les interprétations des mouvements migratoires, et rendent suspect tout examen d'un autre ordre de ressorts humains, le désir, le choix ... Le mouvement migratoire un mouvement du coeur ?

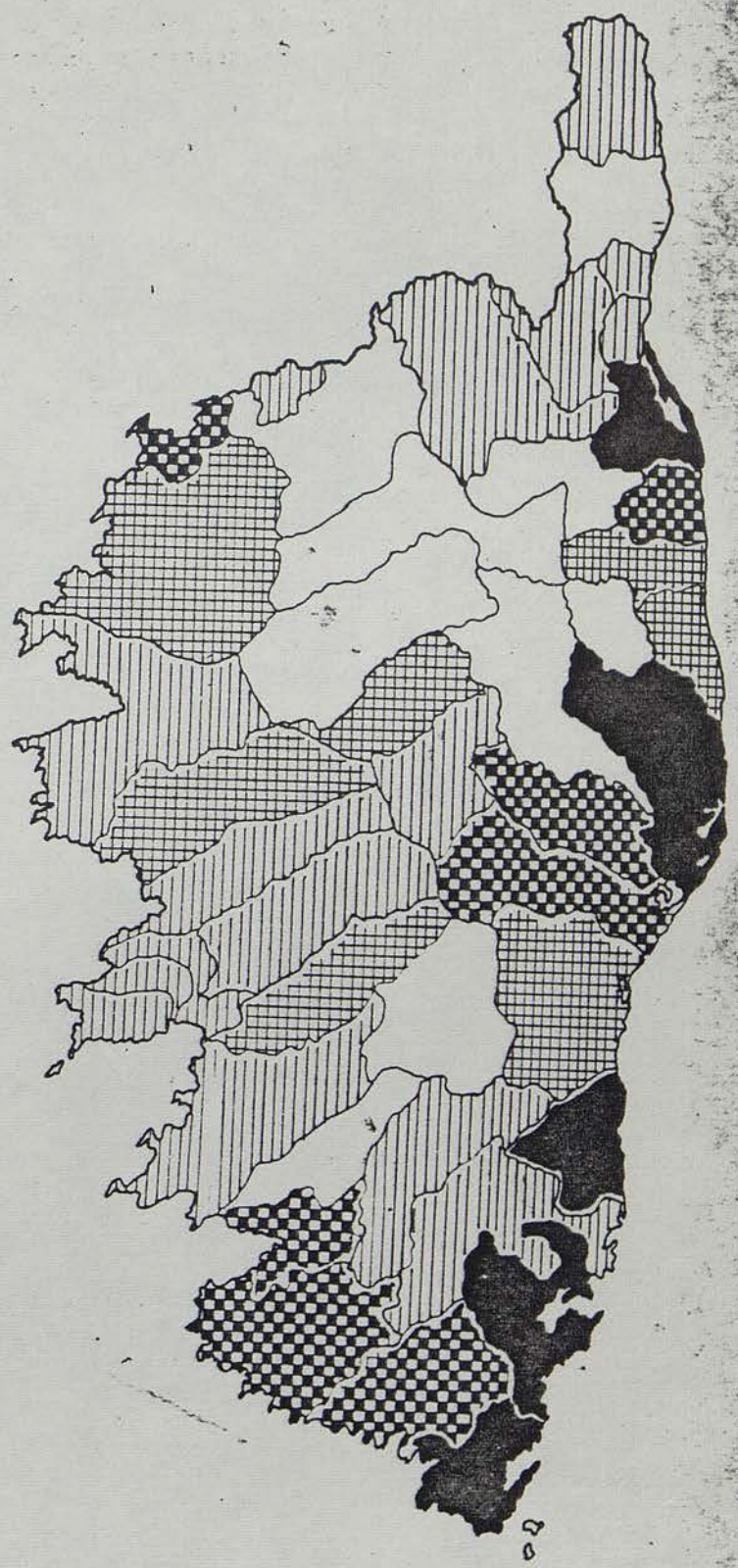
1\* - Cartes A et B - pages suivantes



Figure V UN ACCUEIL TRÈS LOCALISÉ

Proportion des étrangers dans l'ensemble de la population

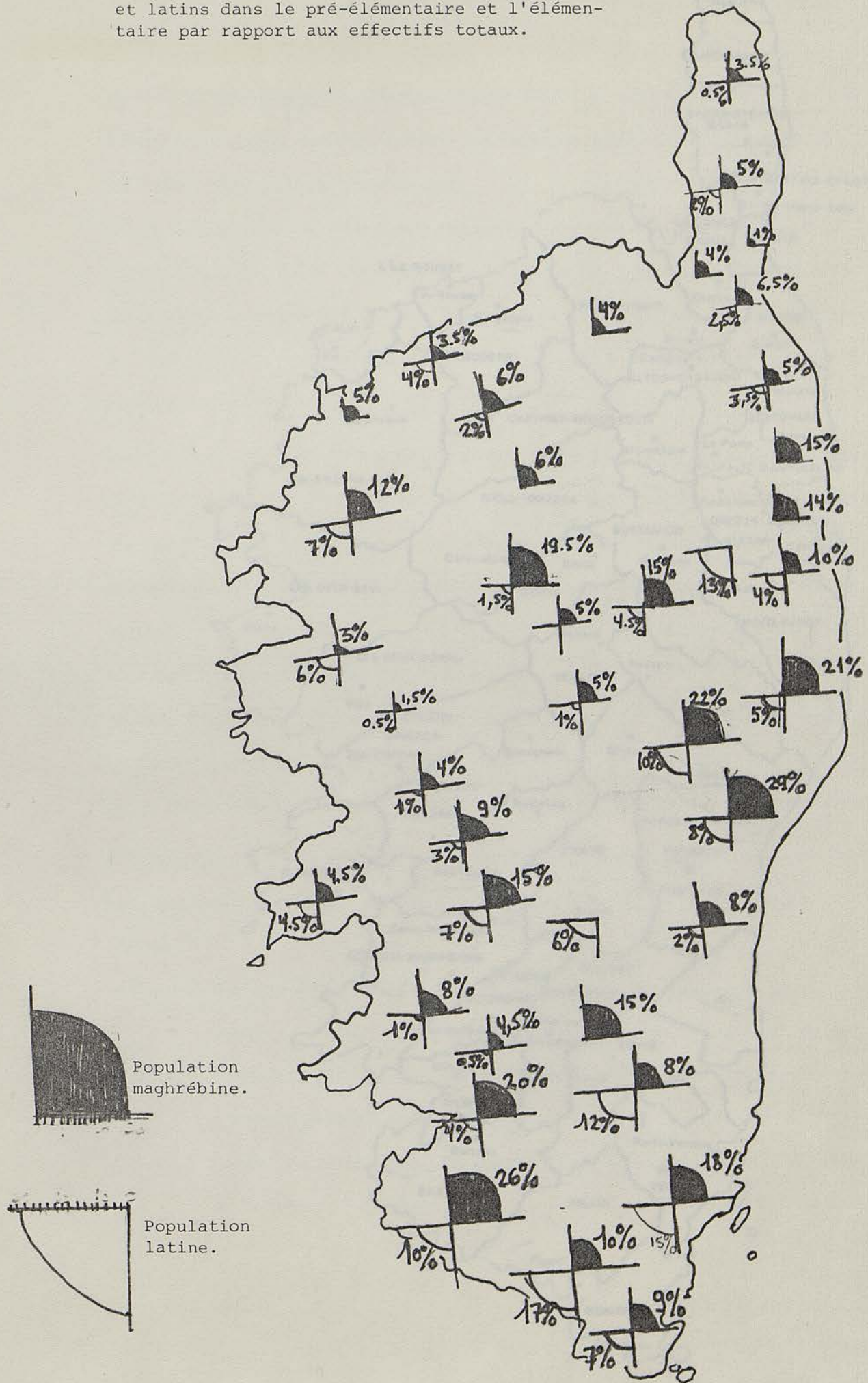
-  moins de 5 %
-  de 5 à 10 %
-  de 10 à 20 %
-  de 20 à 30 %
-  plus de 30 %



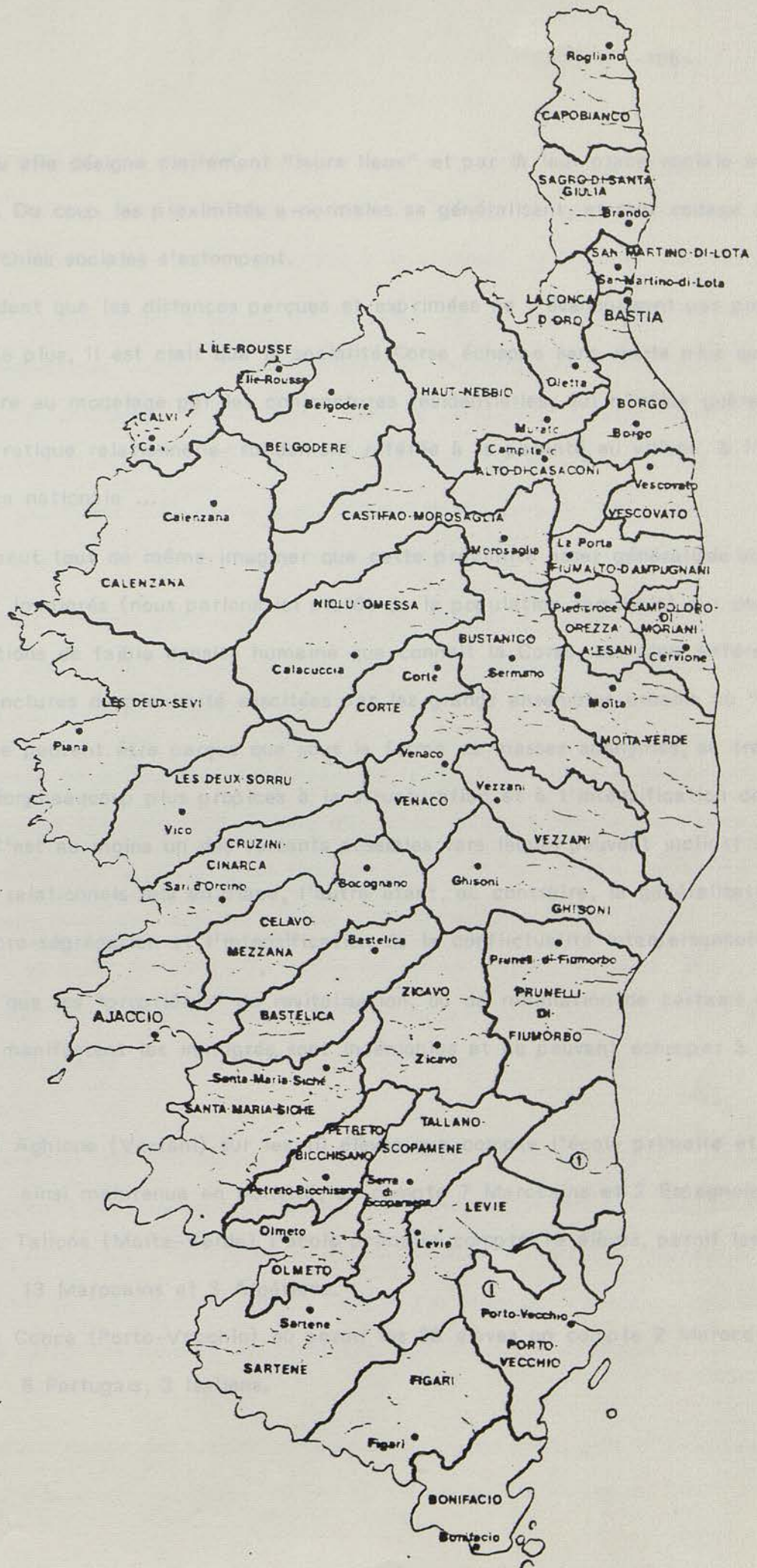


Pourcentage par canton des élèves maghrébins et latins dans le pré-élémentaire et l'élémentaire par rapport aux effectifs totaux.

B









urbains où elle désigne clairement "leurs lieux" et par là leur place sociale aux immigrés. Du coup les proximités a-normales se généralisent, et leur codage sur les hiérarchies sociales s'estompent.

Il est évident que les distances perçues et exprimées ne s'évanouissent pas pour autant. De plus, il est clair que la socialité Corse échappe sans doute plus que toute autre au modelage par les conjonctures résidentielles, qui n'influe guère sur une pratique relationnelle solidement référée à la parenté, au village, à l'appartenance nationale ...

Mais on peut tout de même imaginer que cette proximité assez généralisée entre Corses et immigrés (nous parlons ici plutôt de la population familiale) qui dans les conditions de faible densité humaine que connaît la Corse, est bien différente des conjonctures de proximité suscitées par les grands ensembles urbains où "les autres" ne peuvent être perçus que sous la forme de masses anonymes, se traduise en situation beaucoup plus propices à la structuration et à l'intensification des relations. C'est au moins un des versants possibles vers lequel peuvent incliner les systèmes relationnels mis en place, l'autre étant, au contraire, la généralisation de la micro-ségrégation et l'intensification de la conflictualité interpersonnelle. D'autant que les "propriétés" de revitalisation, ou de ranimation de certains espaces, que manifestent les immigrés, sont indéniables et ne peuvent échapper à leurs voisins.

- Ainsi à Aghione (Vezzani) sur les 10 élèves que compte l'école primaire et ainsi maintenue en activité, on compte 7 Marocains et 2 Espagnols.
- Ainsi à Tallone (Moïta-Verde) l'école primaire compte 19 élèves, parmi lesquels 13 Marocains et 3 Algériens.
- Ainsi à Conca (Porto-Vecchio) où parmi les 33 élèves on compte 2 Marocains, 8 Portugais, 3 Italiens.



- Ainsi, exemple plus frappant encore, à Omessa (Niolu Omessa) où on compte 11 étrangers sur 41 élèves, mais où, surtout, la classe enfantine ne peut rester ouverte que grâce à la présence de 5 élèves marocains.

Certes, c'est aux Corses à statuer sur la valeur de cet apport, sur le signe - au sens mathématique - dont il doit être affecté : enrichissement, corruption ? revitalisation, envahissement ? Une classe menacée de fermeture reste ouverte grâce à la présence d'enfants marocains ... La survie de l'école est-elle payée d'un prix trop exorbitant ? La survie d'une école a-t-elle un prix ? Seuls les Corses et parmi eux les voisins des immigrés peuvent décider.

Mais en fait, on peut penser que la notion de décision collective est antinomique justement avec l'intensification des contacts - ce mouvement proprement anarchique - où tout devient possible.

De nombreux entretiens nous ont permis de faire l'hypothèse que ces proximités sans anonymat entre un petit nombre d'hommes jointes à des facteurs quasi ethnologiques comme la primauté du lien personnel, une fois qu'il a été établi, se traduisent sans doute par quantité d'exceptions furtives à la règle massive de la ségrégation, et notamment bien sûr parmi les jeunes. Car si, en Corse, la ségrégation semble avoir statut et pouvoir de norme sociale, les transgressions de cette norme sont nombreuses et les ruses de l'espace contribuent à les multiplier.

L'absence d'une "division sociale de l'espace" pleinement "accomplie", circonscrivant clairement les sous-espaces dévolus aux immigrés, si elle crée des conjonctures de proximité aux effets relationnels imprévisibles - mais d'où cependant les potentialités de liens sociaux positifs ne sont pas absentes - place en revanche certaines catégories sociales insulaires dans des situations inconnues sur le continent.

Nous voulons parler des classes dominantes et, parmi elles, plus spécialement des patrons d'entreprises ou d'exploitations où travaillent les immigrés.



Sur le continent, la localisation des résidences, qui est accordée avec le niveau économique social et culturel de leurs occupants, "garantit", en raison d'une division sociale de l'espace mieux réalisée parce que plus réalisable, les membres des classes supérieures contre les inconvénients des proximités incongrues : les écoles à fort pourcentage d'immigrés, par exemple, ne sont pas bâties dans les beaux quartiers.

En Corse, la situation est différente : pour toutes sortes de raisons, au premier rang desquelles l'impossibilité d'inclure les immigrés dans un parc de logements sociaux réduit et insuffisamment vertical, la division sociale de l'espace est à l'état d'ébauche, c'est l'anarchie des proximités qui prévaut, effet renforcé encore par le nombre réduit en somme totale des habitants qui limite, à proportion, le nombre des équipements collectifs, notamment les équipements scolaires.

Il n'est guère d'espaces d'où le risque de la rencontre avec des immigrés soit totalement exclu, et il n'est en tous cas<sup>guère</sup> d'école d'où les immigrés soient absents (sans qu'ils soient pourtant en nombre démesuré, loin de là : les pourcentages qui apparaissent sur les cartes scolaires renvoient à des chiffres souvent ridicules en valeur absolue).

En somme, se réalise cette occurrence impensable ailleurs : les patrons des immigrés, mais aussi en général les membres des classes dominantes, économiquement ou culturellement, sont contraints de cohabiter concrètement avec les immigrés ; de partager avec eux lieux, équipements et symboles : leurs enfants se retrouvent avec les enfants d'immigrés sur les mêmes bancs scolaires, des enfants de déclassés sont en mesure de disputer aux leurs des places dans les classements et "filiales"<sup>scolaires</sup> ou "dans l'orientation. (heureusement, il y a le handicap de la langue <sup>serait-on tenté de dire</sup>)  
De plus ils sont soumis à tous les "risques" sociaux de la rencontre, notamment le "risque" sexuel.

C'est encore plus vrai dans les zones agricoles comme celles de la plaine orientale, où, de plus, la cohabitation signifie proximité spatiale presque totale, les ouvriers logeant parfois non loin de la maison des maîtres.



On comprend dans ces conditions que les patrons, notamment, ne se bornent pas à gérer l'immigration, ou la force de travail immigrée en se référant uniquement à la sphère des intérêts économiques, et que d'autres intérêts sociaux mis en jeu de façon insolite, les incitent à s'intéresser de près à la question du peuplement, qu'ailleurs leurs pareils ont les moyens spatiaux de méconnaître ; l'immigré ne les concerne plus seulement comme producteur il a à s'en soucier comme reproducteur.

On comprend mieux dans ces conditions de quels contrôles tacites, de quelles résistances implicites sont l'objet les demandes de regroupements familiaux émanant des travailleurs isolés, de quelles sélections, non-dites, elles sont accompagnées.

On comprend mieux ces propos d'élus qui se montrent peu désireux de développer et d'améliorer le logement des immigrés de leurs communes, de peur d'encourager chez eux, par une amélioration trop "brutale", le désir de faire venir leur famille ....

L'absence de verticalisation de l'habitat, de concentration de l'habitat sur des espaces réduits, les carences quantitatives donc en logement produits, peuvent être interprétées comme une sorte de raté dont les effets ne laissent pas d'être heureux : la division sociale de l'espace est imparfaite, inachevée, les immigrés ne se voient pas clairement assigner des lieux clairement désignés, d'où des proximités inattendues s'ouvrant sur toutes sortes de potentialités. On peut définir cette situation en disant que les immigrés n'ont pas les inconvénients de la division sociale de l'espace.

Mais, inversement, n'en perdent-ils pas, par trop, les avantages ?



Dans le cadre résidentiel incomparablement plus étendu des grandes cités du continent, cette division sociale de l'espace fixe à chacun une place accordée à son être social, mais elle opère en tendances, se vérifie sur des régularités très générales et abstraites, et référées avant tout à des critères appartenant à la sphère des concepts économiques. Dans le déploiement réel de l'urbain ces grandes lignes de force se brisent et se réfractent de toute part, effet des hasards sociaux et spatiaux et des stratégies, ou des stratagèmes, des individus et des groupes.

Et si les immigrés comme d'autres couches populaires françaises sont pris peu à peu dans un mouvement logique qui les cantonne, ou au contraire les disperse, dans ces figures résidentielles devenues familières que sont les grands ensembles ou les foyers-hôtels pour "isolés", lieux qui les métamorphosent en êtres tout à la fois visibles et invisibles, il arrive <sup>aussi</sup> qu'ils réalisent des auto-territorialisations spontanées, qu'on pourrait dire auto-gérées s'il était imaginable que leurs auteurs les pensassent comme telles ; surgissent alors ces quartiers anciens des grandes villes, que la résorption guette d'ailleurs, où les immigrés s'adjugent parfois les profits les plus élevés de la centralité urbaine, et où tous les signes d'une appropriation ethniques sont visibles, commerces, bars, lieux de loisir. Lieux où les immigrés se retrouvent, maintiennent des liens anciens, mobilisent leurs réseaux, vivent et expriment leur culture sous mille formes.

Territorialisation pratique et fonctionnelle donc, mais symbolique aussi, dont le sens de "chez soi" vaut pour soi-même mais aussi pour "les autres", à qui il est donné à voir, pour qui il est ostensible, et chez qui il peut inspirer un sentiment de dépossession ("nous ne sommes plus chez nous"...)

Dans les grandes villes du continent certaines de ces zones sont peu à peu résorbées (le "panier" ou la porte d'Aix à Marseille, bientôt la Goutte d'Or à Paris, où les édiles municipaux appellent ce genre d'opération la "reconquête") mais d'autres quartiers ethniques subsistent, et même les "ghettos" des grands ensembles sont parfois "réappropriés" sous une forme violente, et détournés de leur usage normatif, par leurs occupants.



Or, en Corse, tout se passe comme si ces auto-territorialisations étaient impossibles ou proscrites : non seulement, en effet, il n'y a aucun quartier marqué visiblement par la présence des immigrés, non seulement ces bars dont ils forment la clientèle majoritaire, fréquents sur le continent, sont un nombre infime, mais il est notoire qu'on leur interdit plus ou moins explicitement, l'accès à beaucoup de lieux de ce genre. On peut évidemment mettre en cause les attitudes fortement discriminatoires ou racistes des Corses, mais ces explications tautologiques, qui connotent discrètement ou non le registre de l'indignation morale ne nous satisfait guère.

On doit convenir aussi que ce type d'exclusions, d'interdits signifiés à l'auto-territorialisation a subi une accélération et une généralisation brutale au cours de la période récente, marquée notamment par le plasticage des cafés qui servaient les immigrés, et qu'à ce titre elles sont une pratique dont la systématisation est à situer dans ce qui doit s'analyser comme une véritable lutte de classe, opposant manouvriers et Corses (ou classes dominantes corse) dont le déclenchement est dû pour l'essentiel à l'arrivée de la gauche au pouvoir et aux espoirs qu'elle a suscités auprès des immigrés en Corses. Les exclusions, ou plutôt leur systématisation propre à cette période témoigneraient de la volonté politique de "signifier" aux immigrés le maintien local du statut minoritaire (1) ... ou d'exclu. (Cette période sera étudiée dans la deuxième partie de notre travail).

Mais un ordre d'explication spatial, si on peut dire, et intemporel doit, selon nous, être pris en considération.

L'espace - et le milieu - urbains proprement dits sont considérablement limités en Corse.<sup>2</sup>

Ici, il faut s'entendre, on assiste bien à un phénomène relatif de concentration des populations dans les deux grandes villes, Ajaccio et Bastia. Mais le milieu rural reste important (il comprend la moitié de la population de l'île). On assiste aussi

---

1 - Par "minoritaire" nous nous référons à la "minoration" des droits, des capacités d'un individu et non à la notion numérique. Car l'un et l'autre ne coïncident pas nécessairement.

2 - Sans pouvoir nous étendre beaucoup sur ce sujet ici, indiquons que nous distinguons espace urbain/espace rural, non selon un concept géographique, mais selon le statut que chacun d'eux a dans l'"habiter" d'un sujet.



à une certaine urbanisation du littoral (mais le littoral Corse est un des moins urbanisés de France, 29 % contre 92 % pour la Côte d'Azur).

Les deux villes importantes le sont à l'échelle de la Corse : Ajaccio et Bastia comptent à peu près 50.000 habitants chacune. Les 7 bourgades qui viennent après elles, en importance, totalisent ensemble une population de 30.000 habitants environ, soit une population de 4.000 habitants en moyenne pour chacune d'elles.

L'espace urbain proprement dit, cet espace dont le déploiement, la variété, les accidents, sont capables de sécréter et d'agencer des lieux contrastés et abondants auxquels, malgré le poids des stratifications sociales, et par le "jeu" même que ces stratifications concèdent, viennent s'agréger des milieux sociaux variés, fait défaut à la Corse.

C'est ce phénomène de rareté de l'espace urbain dans l'abondance de l'espace tout court qui explique le mieux à notre avis, ce refus collectif de laisser émerger une territorialité propre aux immigrés.

Groupe humain déclassé et par conséquent déclassant, sa territorialisation n'est tolérée que lorsqu'elle s'opère dans des espaces aux-mêmes déclassés : grands ensembles périphériques à l'habitat vertical, ou vieux centres dévalorisés et dégradés au moment où les premiers immigrants les investissent; ces espaces manquent en Corse...

Absence de division sociale de l'espace "moderne" - accompli grâce à la verticalité et à la densité humaine - ; rareté, au sens fort, qui connote la valeur, de l'espace urbain traditionnel, voilà pourquoi il n'y a pas de lieu propre possible pour les immigrés en Corse, de lieu qui puisse porter la marque visible de leur présence.

C'est leur auto-invisibilisation<sup>1</sup> qui devient la condition de leur présence urbaine.

---

1 - Sachant cette métamorphose de la division sociale de l'espace qui la fait s'accomplir sous la forme de l'auto-invisibilisation, on n'en est que plus enclin à l'ironie quand on voit la Corse se jouer la comédie de la concentration insup-



Ainsi le seul bar tenu par un marocain, à notre connaissance, en Corse, qui est situé à Bastia, a vu sa vitrine et surtout son enseigne détruites par une explosion. Ainsi le boucher Corse qui utilisant les services d'un sous-traitant marocain, vend, à Bastia, de la viande provenant de bêtes abattues rituellement, cache-t-il l'inscription arabe qui l'annonce à l'intérieur de sa boutique.

Version spatiale de leur présence/absence sociale, les immigrés sont partout, et par conséquent, nulle part. Mais contre la règle de l'invisibilisation, apparemment inviolée, l'anarchie des proximités accomplit son travail : des liens se nouent, entre les enfants surtout, des relations circulent, qui un jour mettront en péril cet ordre spatial.

---

1 - (suite de la page précédente)

portable des immigrés. Cette dramaturgie relève encore de l'abstraction statistique. Pour lire et "parler" la présence, dans l'espace, des immigrés, le social disparaît comme référent, et laisse place au pur espace administratif ; l'espace statistique, qui s'investit de pertinence sociale quant à la mesure de la présence immigrée, pour laquelle la seule donnée que son "programme" soit capable de prendre en compte, est le nombre, le taux. Toutes les autres données : invisibilisation, auto-exclusion, domination absolue, précarisation, qui modulent et fixent les effets de cette présence sont refusées par le programme. Devant ce taux, l'espace administratif, recouvrirait-il les situations les plus variées, en qualité et en quantité, devient partout identique à lui-même : il "titre", en quelque sorte, X % d'étrangers. Si la Corse était encore rattachée à la région PACA, elle "titrerait" de la même manière uniforme, un taux différent.

De ce fait l'habitant du canton de Santa Maria di Lota où il n'y a aucun étranger, souffre autant de la présence étrangère que celui du canton de Moïta-Verde où les étrangers forment 42 % de la population.

La vérité est qu'ils en souffrent aussi peu l'un que l'autre, le premier parce que à Santa Maria di Lota, il n'y a aucun étranger, le second parce qu'à Moïta Verde, c'est tout comme s'il n'y en avait pas, car ces étrangers sont socialement imperceptibles, absorbés par les travaux des champs ou masqués par les hauts murs des dortoirs dits "SOMIVAC". La vérité c'est qu'un taux d'étranger ne signifie rien en soi même si l'état qui nous habite veut qu'il soit lourd de sens.



## LA SCOLARISATION DES ENFANTS DE

### TRAVAILLEURS IMMIGRÉS: le classement des déclassés

#### Les statistiques scolaires et leurs limites

Les chiffres relatifs à la présence des enfants de travailleurs immigrés dans les différents établissements et niveaux d'enseignement ont été obtenus auprès des deux inspections académiques de la région.

Afin d'affiner notre étude nous avons eu recours aux dossiers scolaires d'un certain nombre d'établissements. En effet les statistiques existantes ne nous permettaient pas toujours de situer précisément la place des élèves des différentes nationalités dans les diverses sections et filières.

L'impossibilité d'obtenir dans chacune des filières une ventilation de la population étrangère selon le sexe empêche l'analyse des variations éventuelles des cursus scolaires des garçons et des filles.

Enfin il a été impossible de disposer d'un dénombrement incluant les "français par acquisition" comme les français musulmans (Harkis) ou les élèves possédant la double nationalité et qui se déclarent français, si bien que sont exclus de l'analyse une population d'élèves dont on peut penser qu'ils connaissent les mêmes difficultés que les élèves étrangers.

#### Les discours des agents du système scolaire

Par le fait même de l'aspect exploratoire de notre étude, nous n'avons pu interroger qu'un nombre restreint d'acteurs intervenant à des niveaux différents dans le milieu scolaire de l'île. Leurs discours ne sont certes pas représentatifs de l'ensemble des agents du système scolaire, mais ils permettent néanmoins l'élaboration d'hypothèses quant à la façon dont l'école traite la différence culturelle.



## LA PRESENCE DES ELEVES ETRANGERS DANS L'ECOLE

### Tendances nationales

Bien qu'en France l'immigration étrangère ait été officiellement suspendue en 1974, on constate que le nombre d'élèves étrangers ne cesse d'augmenter dans l'enseignement et continuera vraisemblablement à augmenter encore.

D'ailleurs, on peut noter que leur proportion dans les effectifs scolaires d'ensemble s'accroît à un rythme supérieur à l'augmentation en valeur absolue, par l'effet de la diminution des effectifs des jeunes français.<sup>1</sup>

Ces phénomènes sont le résultat de deux facteurs : d'une part le "regroupement familial" des immigrés et d'autre part le taux de fécondité plus fort dans ces populations que chez les français.

### La situation en Corse

Comme il ressort du tableau ci-après, la proportion des jeunes issus de l'immigration dans la population scolaire corse augmente progressivement, passant de 7,8 % en 1980 à 9,6 % en 1982/83.

Cette augmentation considérable est due aux trois phénomènes mentionnés plus haut.

- Diminution des effectifs corses. La population scolaire corse décroît de 42 207 en 1980/81 à 39 105 élèves en 1982/83 (soit - 7,3 %).
- Regroupement familial. 942 personnes immigrées sont arrivées en Corse de 1980 à 1981.<sup>2</sup>
- Taux élevé de fécondité. En 1978, 14,4 % des naissances en Corse concernaient des enfants dont un des parents au moins était étranger<sup>3</sup>, ce pourcentage est très important comparé au poids de la population étrangère et compte tenu de sa composition (taux élevé de masculinité).

---

1 - Voir l'étude de H. Bastide : Les enfants d'émigrés et l'enseignement français, PUF, 1982.

2 - Statistiques de l'O.N.I. Nous ne connaissons pas, à ce jour, les chiffres de 1982.

3 - E.C. INSEE, n° 20, 1980. 12% de naissances de deux parents étrangers.



	Nombre d'élèves au total		Nombre d'élèves étrangers		% d'étrangers	
	1980/81	1982/83	1980/81	1982/83	1980/81	1982/83
	Pré-élémentaire	7 648	7 683	714	822	9,3
1er degré	17 906	16 552	1 734	2 086	9,7	12,6
2ème degré	20 211	19 003	1 110	1 225	5,5	6,4
Total Enseignement	45 765	43 238	3 558	4 123	7,8	9,6

**Tableau** de la présence étrangère dans l'enseignement en Corse

A la lecture du tableau ci-dessus, nous constatons d'autre part un grand écart quant au poids des étrangers entre le 1er et le 2-me degré.

Cette différence aussi marquée s'explique en partie certes par la nature du courant migratoire lui-même (arrivée tardive des épouses jeunes avec des enfants en bas âge) mais, comme nous le verrons ultérieurement, résulte aussi indéniablement du processus d'orientation spécifique auquel sont soumis les enfants de travailleurs étrangers.

#### STRUCTURE SCOLAIRE ET PRESENCE D'ELEVES ETRANGERS

L'analyse de l'insertion des enfants de travailleurs immigrés dans l'appareil scolaire corse nous conduit dans un premier temps à une description de celui-ci et à la constitution de la carte scolaire permettant un repérage des différentes nationalités.

#### Le pré-élémentaire : une carence importante

Il y avait en 1983/84 7 683 enfants en "maternelle", répartis d'une part dans des classes enfantines et, d'autre part, dans les 20 écoles maternelles de la Corse du Sud et les 32 écoles de la Haute Corse.



Les "maternelles", dans l'île comme dans l'ensemble des régions rurales françaises, sont en nombre insuffisant et ne permettent ni de couvrir l'ensemble du territoire ni de répondre à la totalité des demandes dont le nombre est souvent bien supérieur à celui des places disponibles.

	Effectif total	Total étrangers	% étrangers	Département	Algériens	Marocains	Tunisiens	Espagnols	Italiens	Portugais	autres	Total
Pré-élémen- taire	7683	822	10,6	H.C.	18	270	46	6	26	48	14	428
				C.S.	12	156	73	7	45	96	5	394
1er degré	16552	2086	12,6	H.C.	72	536	69	27	107	107	6	924
				C.S.	55	496	67	40	292	175	37	1162
Total	24235	2908	11,9	H.C.	90	806	115	33	133	155	20	1352
				C.S.	67	652	140	47	337	271	42	1556

**Tableau** de présence des élèves par nationalité et par département dans l'élémentaire et le pré-élémentaire, en 1982/83.

Il y a \_\_\_\_\_, dans le pré-élémentaire 822 élèves étrangers représentant 10,6 % de l'effectif total des élèves. Le groupe le plus important parmi les étrangers est celui des maghrébins qui représentent 70 % des élèves étrangers, avec les marocains comme nationalité largement majoritaire. Les latins représentent 30 % des étrangers du pré-élémentaire, avec les portugais comme nationalité majoritaire. Ceci confirme la tendance déjà décrite<sup>1</sup> quant au poids croissant de ces deux populations et la décroissance de la population scolaire de nationalité italienne.<sup>2</sup>

1 - Chapitre socio-démographique.

2 - Les italiens étant de plus longue date en Corse, leurs enfants ont, du fait des accords bilatéraux, la double nationalité et se déclarent le plus souvent de nationalité française à l'école.



S'agissant de la scolarisation "pré-élémentaire" des enfants étrangers, on constate une présence plus importante de ces derniers en Haute-Corse qu'en Corse du Sud, bien que les enfants étrangers scolarisés soient au total plus nombreux en Corse du Sud. Nous pensons que ce qui explique cette différence est tout simplement le fait que la Haute-Corse dispose d'un nombre plus important de ce genre d'établissements. Ceci permet de conclure que, contrairement à l'opinion répandue selon laquelle les mères maghrébines, pour des raisons dites "culturelles", préfèrent garder leurs enfants auprès d'elles, elles utilisent aussi largement ce type d'établissement que les autres mères, quand ils existent.

#### Le primaire : une baisse des effectifs

Le fait marquant de l'évolution de la scolarisation dans le "primaire" <sup>1</sup> est la diminution considérable de la population scolaire française et l'augmentation simultanée dans les effectifs globaux de la population étrangère : de 16 172 élèves français en 1980/81, cette population passe à un effectif de 14 466 pour 1982/83, soit une diminution de 10,5 %. Tandis que la population scolaire étrangère augmente parallèlement de 17 % (de 1734 élèves à 2086).

La majorité des élèves étrangers sont scolarisés en Corse du Sud (soit 56 % des effectifs étrangers) pour 44 % en Haute-Corse ; 62 % des étrangers sont maghrébins. Parmi les latins, les italiens sont encore actuellement le groupe le plus important, suivi de près par les portugais. Alors que la Haute-Corse connaît une nette prédominance des maghrébins (73 %), en Corse du Sud les élèves latins ont un poids pratiquement égal à celui des maghrébins (soit 45 %).

#### La carte de la présence des élèves étrangers dans le "pré-élémentaire" et le "primaire".

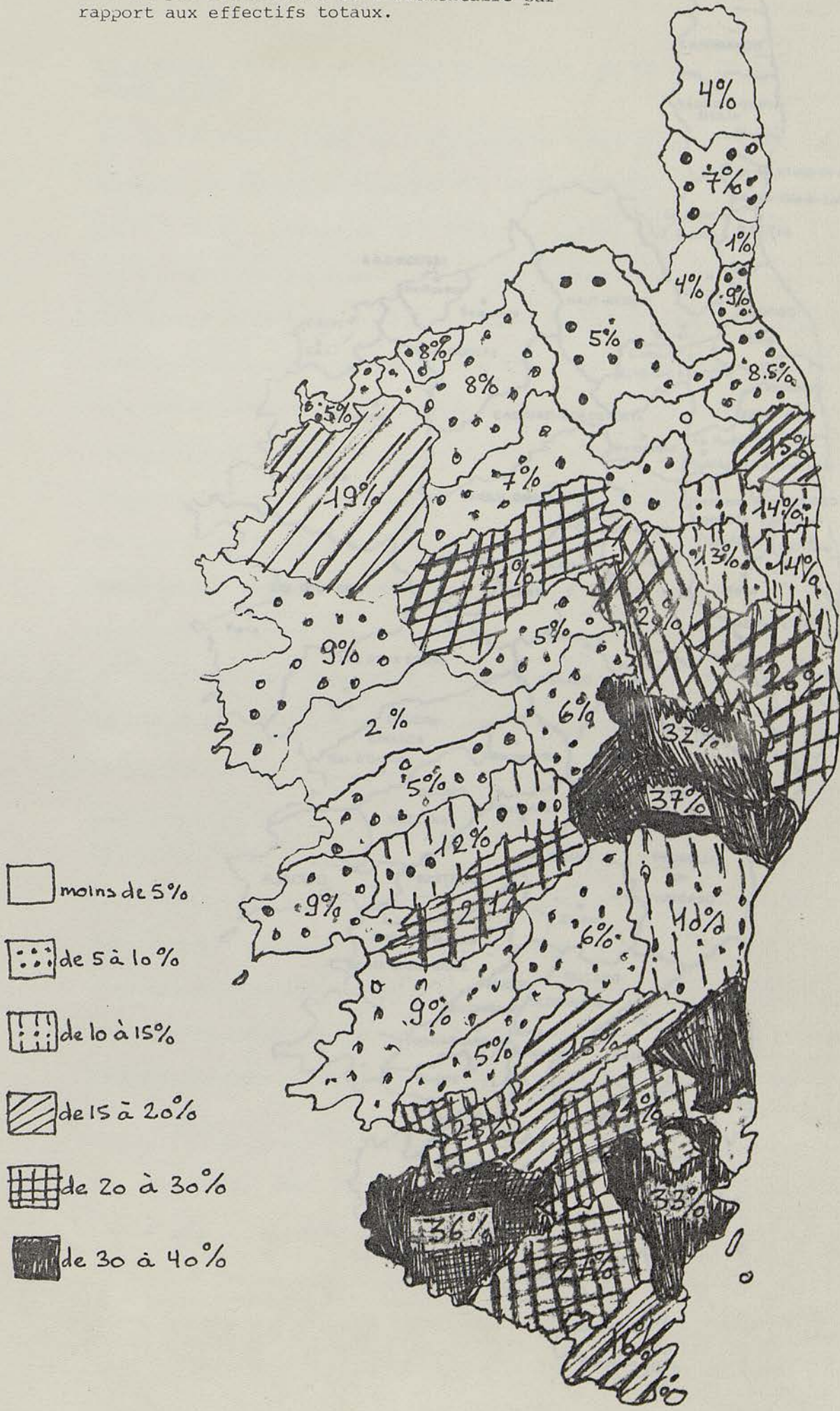
La carte scolaire concernant la fréquentation des élèves étrangers dans le pré-élémentaire et le 1er degré, permet l'analyse de leur proportions dans la population scolaire au niveau cantonal et leur répartition dans l'espace corse.

---

1 - Il est bien entendu que notre étude porte exclusivement sur le secteur public de l'enseignement (nous ne disposons pas de statistiques concernant le secteur privé, qui occupe d'ailleurs une place minime en Corse).



Pourcentage par canton des élèves étrangers dans le pré-élémentaire et l'élémentaire par rapport aux effectifs totaux.









### La présence d'enfants de travailleurs immigrés : un facteur de survie des écoles corses.

Sur les 41 cantons corses, seuls 5 cantons comptent moins de 5 % d'élèves étrangers, 16 cantons en comptent 5 à 10 %, 5 cantons 10 à 15 %, 4 cantons de 15 à 20 %, 7 cantons de 20 à 30 % et 4 cantons plus de 30 %.

Cette proportions grandissante des élèves étrangers dans les écoles rurales traduit en fait le phénomène spécifique que constitue la baisse spectaculaire du nombre d'élèves corses, processus directement lié au dépeuplement de ces régions, dans lequel intervient plusieurs facteurs : baisse de la natalité, exode vers les villes, émigration vers le continent. Quand on sait que depuis 1970 <sup>1</sup> un quart des communes ont perdu leur école primaire et qu'en 1979 une école sur cinq avait moins de 10 élèves - ce qui les exposaient au risque de la fermeture - ; quand on sait que dans le processus de désertification de certains cantons, la fermeture de l'école, à la fois cause et conséquence, constitue un facteur déterminant, on mesure l'importance du rôle de la présence d'élèves étrangers dans les écoles qui évitent leur fermeture et ainsi empêchent la ruine totale du tissu social rural.<sup>2</sup>

### Les particularités de la répartition des enfants étrangers dans "l'espace scolaire" corse du niveau primaire

La présence d'enfants de travailleurs étrangers dans une quasi totalité des écoles, leur nombre proportionnellement important dans les cantons à population dense, l'absence quasi totale d'écoles privées ont pour conséquence la généralisation des situations de cohabitation entre élèves français (Corses) et élèves étrangers, contrairement aux tendances qui prévalent en France continentale où la division

---

1 - E.C. n° 24, 1981

1 - Citons par exemple, au niveau cantonal :

- . Niolu Omessa : 56 élèves ; 12 étrangers dont 11 marocains
- . Bustanico : 45 élèves ; 9 étrangers

et au niveau des communes :

- . Aghione : 10 élèves, dont 7 marocains et 2 espagnols
- . Tallone : 19 élèves, dont 3 algériens et 13 marocains
- . Conca : 33 élèves, dont 2 marocains, 8 portugais et 5 italiens.



sociale de l'espace mieux "accomplie" a pour effet de concentrer les élèves étrangers dans certaines écoles en raison de la concentration, pour des raisons évidentes, des travailleurs immigrés dans les quartiers populaires ou les ensembles de logements sociaux. A ce point de vue la Corse constitue une situation originale qui peut donc aussi bien se traduire par un contexte positif pour une relative "intégration" des deux populations que par une multiplication de la micro-confi- tualité.

### Le deuxième degré : lieu de sélection socio-professionnelle

Le premier cycle du 2ème degré est constitué en Corse par 26 collèges d'ensei- gnement secondaire (CES) et 7 sections d'éducation spécialisée (SES). Depuis 1980/81 le nombre de collégiens français a diminué de 8,7 %, <sup>1</sup> alors que l'effectif des étrangers a augmenté de 16,5 %. A l'exception d'un seul <sup>2</sup>, tous les CES comptent des élèves étrangers. On retrouve là le même effet de diffusion généralisée que nous avons noté pour le "primaire".

Le 1er cycle peut être considéré comme une sorte de parcours d'orientation et de sélection dont les différentes issues sont :

- . soit vers le 2ème cycle long (7 lycées sur la région)
- . soit le passage vers le 2ème cycle court (5 lycées d'enseignement professionnel sur la région)
- . soit le renvoi, à tout moment, en fonction de la fin de sa scolarité obligatoire, à ce qu'il est convenu d'appeler la "vie active", sans posséder le modeste capital d'un diplôme.

On peut donc constater que le système scolaire est assui le théâtre d'une certaine forme de compétition dont les enjeux sociaux sont évidents.

---

1 - 1980/81 : 12 411 élèves français      1982/83 : 11 325 élèves français  
797 élèves étrangers      955 élèves étrangers

2 - CES de Levie



Or depuis peu la situation socio-politique corse est telle que les conditions de cette compétition, latente ou explicite, sont placées dans une conjoncture qui contribue, peut-être, à l'exacerber. Nous voulons parler de l'émergence de l'aspiration généralisée chez les jeunes Corses de trouver un emploi au pays, qu'illustre le slogan "vivre et travailler au pays". Or le marché de l'emploi local, malgré le développement économique de ces vingt dernières années, sans doute à cause des formes spécifiques de ce développement (bâtiment, agriculture et tourisme<sup>1</sup>), reste extrêmement étroit et offre un nombre limité d'emplois d'un niveau suffisant pour ne pas faire payer d'un prix social trop élevé l'avantage de demeurer au pays. Le rapport entre les jeunes Corses et les descendants d'immigrés se trouve ici placé dans une toute autre conjoncture que celle qui prévalait pour la génération de leurs parents.

Si en effet on peut affirmer, comme nous l'avons fait, que les conditions d'une compétition pour l'emploi entre les Corses de la génération précédente et les immigrés "primo-arrivants" n'était en aucune façon réalisées, les postes pour lesquels les travailleurs immigrés avaient été recrutés étant "structurellement" inappropriés aux niveaux de formation et/ou aspiration des Corses, il n'en va sans doute pas de même pour les générations actuelles ; l'école deviendrait alors le lieu où se joue le maintien au pays, dans des emplois "convenables", des jeunes Corses et des descendants d'immigrés.

Le chercheur se doit, dans ces conditions, d'être particulièrement attentif aux indices de traitement inégal dont pourraient être victimes les descendants d'immigrés.

---

1 - . au niveau du bâtiment, seuls 26 élèves fréquentent la filière préparant le CAP de maçonnerie.  
 . en agriculture, il existe un seul lycée d'enseignement professionnel agricole (LEPA) à Bastia ; il accueille 30 élèves en CAPA. D'après le Directeur, cette filière reçoit des élèves en total échec scolaire ; nous citons ici ses propos : "Le LEPA est la dernière solution pour pouvoir toucher les allocations familiales".  
Le BEPA compte en début d'année 30 élèves ; bien que l'obtention du brevet donne droit à la prime d'installation, la filière se désaffecte.



### Un taux de scolarisation élevé

Les statistiques officielles font apparaître que l'académie de la région Corse est parmi les académies qui ont le taux de réussite le plus élevé au baccalauréat dans une génération<sup>1</sup>. Par ailleurs, le taux de scolarisation, dans les lycées, des élèves âgés de plus de 16 ans, s'élève pour 1981/82 à un chiffre compris entre 40 et 50 %. Ces éléments vont à l'encontre des opinions couramment exprimés par certains agents du système scolaire local qui vont jusqu'à parler de la Corse comme d'une "immense Z.E.P."<sup>2</sup>, voulant dire par là que le système scolaire local leur semble en crise, invoquant comme raison principale de cette crise la dispersion géographique qui allonge les trajets scolaires, diminuant le temps de travail, ou, plus généralement, l'absence d'un environnement socio-culturel suffisamment riche.

### Synthèse

L'immigration des années soixante, l'arrivée des conjoints et des enfants et leur fort taux de natalité amènent l'entrée massive d'enfants d'origines nationales, culturelles et religieuses diverses dans une école corse qui connaît une constante diminution des effectifs d'élèves français (Corses), où l'absence de "division sociale dans l'espace" a pour effet de généraliser les situations de cohabitation entre élèves français (Corses) et élèves étrangers et où la situation socio-politique locale contribue peut-être à exacerber la compétition pour l'obtention du capital éducatif sous forme de "diplôme" permettant une bonne insertion sur le marché d'emploi local. C'est en tenant compte de ce contexte que nous chercherons maintenant à appréhender le fonctionnement du système scolaire local par rapport à cette présence étrangère.

1 - Termes d'une circulaire.

2 - cf. Chapitre Flux migratoires.

1 - La part des bacheliers dans la génération en 1978 était de 25,3 % sur le plan national ; en Corse il était compris entre 27 et 31 %. Le Monde de l'Education, Novembre 1983, p. 12-13.

2 - Z.E.P. : zone d'éducation prioritaire.



## LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME SCOLAIRE LOCAL PAR RAPPORT A LA PRESENCE D'ELEVES ETRANGERS.

### Une école "égalitaire"

En 1970 sont créées officiellement des classes réservées "aux étrangers non francophones ayant des aptitudes normales"<sup>1</sup>. Il s'agissait au niveau du 1er degré, des classes d'initiation qui accueillait les élèves de 7 à 12 ans pendant une année scolaire, et au niveau du 2ème degré les classes d'adaptation pour les élèves de 12 à 16 ans.

En région corse, il existe pour l'année scolaire 1982/83 quatre classes d'initiation toutes situées dans le département de la Corse du Sud. Ces classes accueillait 58 élèves étrangers sur un total de 2 086 élèves étrangers scolarisés dans le primaire public (soit 2,8 %). Les deux classes d'initiation de la Haute-Corse ont été fermées en 1982, au motif que la plupart des élèves immigrés étant en Corse depuis plusieurs années ils sont supposés parler suffisamment le français, bien qu'il soit facile de constater que les populations maghrébines et portugaises ne sont arrivées que depuis peu<sup>2</sup>.

Il n'existe, pour la même année, aucune classe d'adaptation alors que 1 225 élèves étrangers fréquentent le 2ème degré.

Ces quelques indications statistiques montrent que conformément à la tendance nationale<sup>3</sup> seule une infime minorité parmi les élèves étrangers sont scolarisés dans des classes spéciales.

---

1 - Termes d'une circulaire.

2 - cf. Chapitre Flux migratoires.

3 - J.P. ZIROTTI fait état de 2,8 % des étrangers fréquentant les classes d'initiation et 4 % des étrangers les classes d'adaptation sur le plan national. La politique française de scolarisation des enfants de travailleurs étrangers, Colloque Sophia-Antipolis, 1981.



### L'enseignement des langues nationales

Depuis 1975 une circulaire permet l'enseignement des langues nationales dans le cadre du tiers temps pédagogique. En Corse aucune des langues des différentes nationalités présentes ne sont à ce jour enseignées dans le cadre scolaire<sup>1</sup> public. Dans le 2ème degré seuls sont enseignés l'espagnol et l'italien, ce dernier occupe la deuxième place après l'anglais ; les langues arabes sont absentes de l'enseignement.

Au plan formel les élèves étrangers ne sont évidemment l'objet d'aucune discrimination et bénéficient de l'enseignement dans des conditions complètes d'égalité formelle. La question qui se pose - et bien entendu elle n'est pas spécifique à la Corse<sup>2</sup> - est de savoir si un enseignement indifférencié, qui refuse de prendre en compte dans ses référents les différences ou les spécificités culturelles des élèves étrangers, n'est pas le plus sûr moyen - un moyen qui évidemment s'ignore comme tel - de créer ou de reproduire, pour ces élèves, une situation "d'inégalité de chances" et d'exclusion sociale.

### La position des enfants de travailleurs immigrés dans le système scolaire local

L'analyse de la présence effective dans les différentes filières du système scolaire des enfants de travailleurs immigrés montre que certains d'entre les groupes ethniques occupent, malgré l'égalité formelle, une position qui paraît distinctive.

Les chiffres recueillis auprès des inspections académiques ont permis une élaboration statistique qui fait apparaître la position différentielle de l'ensemble des élèves étrangers par rapport aux élèves locaux, position qui elle-même varie dans une certaine mesure selon leur origine nationale.

---

1 - L'arabe pour Marocains est proposé dans les deux grandes villes, sous l'égide de l'Amicale des Marocains.

2 - J.P. ZIROTTI a montré avec pertinence par une analyse des conditions effectives de scolarisation des enfants de travailleurs immigrés comment ces élèves, en dépit du refus de la ségrégation, occupent une position originale dans le système éducatif français. La scolarisation des enfants de travailleurs émigrés, Tome 1, IDERIC, Nice, 1979.



Dans le primaire les élèves étrangers représentent 12,6 % des effectifs des classes normales et 18 % des effectifs des classes d'enseignement spécial<sup>1</sup>.

Dans le 2ème degré, la différence des itinéraires des populations est encore plus manifeste. On peut certes voir là le résultat de l'inadaptation et des handicaps de ces élèves et simultanément l'effet des carences du système scolaire dans la prise en compte des spécificités culturelles des élèves. Mais une autre question reste cependant ouverte : c'est celle qui porte sur le rôle de cette expression locale, du système scolaire national dans la reproduction des positions professionnelles des élèves étrangers par rapport à l'espace social "local" ou la reproduction des positions sociales, processus qu'on pourrait appeler production de l'exclusion. Notre rôle n'est point de trancher cette question mais de fournir des éléments pour le débat.

	CORSE *						Alpes Maritimes 1982/83
	Effectif total		Effectif Etrangers		% Etrangers		
	1980/81	1982/83	1980/81	1982/83	1980/81	1982/83	
Classes 6° à 3°	11 873	11 135	573	688	4,8	6,1	7,6 %
CPPN - CPA	949	736	162	140	17,1	19	14,7 %
SES	386	409	62	127	16,1	31	24,4 %
2ème cycle court	2 291	2 172	216	169	9,4	7,8	9,9 %
2ème cycle long	4 712	4 551	97	101	2,1	2,2	
Total 2° degré	20 211	19 003	1 110	1 225	5,5	6,4	7,8 %
Total Enseign. av. 1er degré	45 765	46 662	3 558	4 133	7,8	8,8	

**Tableau** de la répartition des élèves étrangers dans le 2ème degré.

\* Sources : Inspections Académiques de Haute-Corse et de Corse du Sud.  
(pour 1980/81 : Economie Corse, n° 22, 1981).

1 - Classes réservées aux mal-entendants, mal-voyants mais aussi aux enfants ayant un retard scolaire et aux cas sociaux.



A la lecture de ce tableau on constate certes une augmentation de la population étrangère dans le 2ème degré mais corrélativement cette population semble orientée dans des proportions grandissantes vers les filières les moins "nobles". Leur proportion dans les "sections d'éducation spécialisée" est passée en deux ans de 16 % à 31 %. Les SES qui étaient initialement, dans le cadre de la prolongation de la scolarité obligatoire, des classes réservées aux "débiles légers", sont devenus en fait des classes pour élèves en situation de total échec scolaire, surnommées couramment et indifféremment "les classes des fous" ou "les classes des arabes".

Dans les classes de CPPN et CPA<sup>1</sup>, les élèves étrangers représentent 19 % des effectifs alors qu'ils ne représentent que 6,1 % dans les classes normales de la 6ème à la 3ème.

D'après le tableau de répartition des élèves étrangers - dans lequel nous avons inclus à titre de comparaison les chiffres du département des Alpes-Maritimes - nous constatons que la proportion de ces élèves dans les filières dépréciées est nettement supérieure en région Corse que dans les Alpes-Maritimes.

#### Une répartition inégale selon l'origine nationale

	Total Etrangers	Algériens	Marocains	Tunisiens	Espagnols	Italiens	Portugais	Autres
Classe 6° à 3°	688	39 6 %	264 38 %	31 5 %	38 5 %	217 32 %	51 7 %	48 7 %
CPPN - CPA	140	9 6 %	77 55 %	5 4 %	3 2 %	32 23 %	10 7 %	4 3 %
SES	127	5 4 %	59 47 %	2 1 %	15 12 %	29 23 %	16 12 %	1 1 %
Total 1er cycle du 2ème degré	955	53 5,5%	400 41 %	38 4 %	56 6 %	278 29 %	77 8 %	53 6 %

**Tableau** de la répartition par nationalité dans le 1er cycle du 2ème degré.

1 - CCPN : Classe pré-professionnelle de niveau, accueillent qui a redoublé au moins une fois, qui n'est pas jugé capable d'études générales et qui est refusé à la fin de la 4ème en LEP.

CPA : Classe de pré-apprentissage.



Il ressort du tableau ci-dessus que la position des élèves étrangers varie selon leur origine nationale. Les marocains sont les plus représentés parmi les étrangers dans le 1er cycle (soit 41 %), mais leur proportion dans les deux filières les moins nobles est nettement supérieure à ce taux (55 % en CPPN-CPA et 47 % en SES). Pour les italiens, c'est l'inverse ; ils représentent 29 % des étrangers dans le 1er cycle et représentent seulement 23 % des élèves étrangers dans les filières les moins nobles. Les probabilités d'accès aux différentes filières du 1er cycle varient de façon considérable selon l'origine nationale des élèves. En comparant les trois nationalités français, italiens et marocains et en considérant la répartition de ces élèves dans le 1er cycle pendant l'année scolaire 1982/83, nous constatons que les chances pour les élèves marocains de se retrouver dans les filières les plus dépréciées, conduisant sinon à l'exclusion du moins à la marginalisation du système scolaire, sont de l'ordre de 34 chances sur 100, alors qu'elles sont de 21 sur 100 pour les élèves italiens et seulement de 8 sur 100 pour les élèves français.

	Français	Italiens	Marocains
Classes de 6° à 3°	10 447 92 %	217 78 %	264 66 %
Classes de CPPN et CPA	559 5 %	32 11 %	74 19 %
SES	282 3 %	27 10 %	59 15 %
Total	100 %	100 %	100 %

**Tableau** de la répartition par filière dans le 1er cycle du 2ème degré des élèves suivant leur nationalité.



### Le deuxième cycle du deuxième degré, le LEP : "lycée des maghrébins"

Le tableau de répartition des élèves étrangers dans le 2ème degré semble indiquer qu'une sélection sévère s'est opérée parmi les étrangers. En effet, ils ne représentent plus que 2,2 % des effectifs des lycées et ce sont les italiens qui sont le plus représentés parmi les étrangers

		Total des élèves	Total des Etrangers	Algériens	Marocains	Tunisiens	Espagnols	Italiens	Portugais	Autres
Lycées		4 712	101 2,2%	6 6 %	33 33 %	3 3 %	12 12 %	41 40 %	4 4 %	2 2 %
LEP	BEP	1 070	63 5,8%	4	16 36 %	3	1	37 64 %	2	
	CAP	1 102	106 9,6%	6	57 62 %	3	4	33 38 %	3	

**Tableau** de la répartition d'élèves étrangers dans le 2ème cycle.

Dans les LEP<sup>1</sup> les étrangers représentent 7,6 % des élèves, mais il faut voir de plus près quelle est leur position dans les différentes filières de cet enseignement. A nouveau, les enfants issus de l'immigration sont plus présents au bas de la hiérarchie scolaire (6 % en BEP, 10 % en CAP). Les maghrébins sont au dernier rang. Ils sont les plus représentés dans les classes préparant le CAP alors que c'est l'inverse qui est vrai au niveau du BEP où le groupe latin est le plus important parmi les étrangers. Par ailleurs en considérant les populations françaises, italiennes et marocaines présentes dans le 2ème cycle, nous constatons que chez les français (Corses) la majorité prépare le baccalauréat (soit 69 %), que les italiens connaissent une répartition plutôt équilibrée dans la préparation des trois diplômes<sup>2</sup>, sanction-

1 - LEP : Lycée d'enseignement professionnel

2 - CAP, BEP, Baccalauréat.



nés par le système scolaire, alors que chez les marocains la majorité de ceux qui ont réussi à accéder au 2ème cycle du 2ème degré se retrouvent au lycée d'enseignement professionnel, en CAP. Quand par ailleurs on sait par le discours des agents du système scolaire que l'orientation en LEP n'est pas la conséquence d'un choix mais celle d'un échec, on ne peut que constater que le parcours scolaire du jeune maghrébin, même pour celui qui a franchi les multiples obstacles, aboutit à des positions que le système scolaire lui-même qualifie de "situation d'échec".

	Français	Italiens	Marocains
Lycées	69 %	36 %	31 %
BEP	16 %	34 %	15 %
CAP	15 %	30 %	54 %
Total	100 %	100 %	100 %

**Tableau** de la répartition par filière (dans le 2ème cycle du 2ème degré) des des élèves suivant leur nationalité.

#### Un déséquilibre selon le sexe dans le 2ème cycle court

Dans la population maghrébine ayant eu accès au LEP, les filles sont plus nombreuses à se retrouver dans les filières qui conduisent aux BEP, tandis que les garçons sont davantage présents dans les filières qui conduisent aux CAP.

	Maghrébins		Latins	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
CAP	38 %	62 %	58 %	42 %
BEP	65 %	35 %	70 %	30 %



Selon certains auteurs <sup>1</sup> il conviendrait d'attribuer cette différenciation à des attitudes opposées à l'égard du système scolaire, la poursuite de la scolarité étant pour les filles maghrébines un moyen inespéré de se libérer de leur famille et de s'affirmer. Il nous semble quant à nous que ce type d'interprétation fait peut-être un peu trop bon marché du rôle important que peuvent jouer dans ces "choix" les attitudes et les dispositions des agents du système scolaire eux-mêmes, qui les portent à se représenter garçons et filles de ce groupe ethnique selon des stéréotypes opposés.

Le garçon est d'emblée le délinquant en puissance, le compétiteur sur le marché du travail, etc..., imposition d'attributs auxquels les filles échappent largement. Si bien que ces pré-jugements pourraient très bien expliquer les conduites de ces agents en vue d'influencer les choix de leurs élèves, de telle sorte que les faits confirment ces pré-supposés.

#### Une professionnalisation de basse qualification

L'analyse de la proportion des élèves étrangers au sein même des différentes sections préparant au CAP est à nouveau révélatrice de la position qu'occupent ces enfants dans le système éducatif corse. Les filières du CAP sont classées selon une hiérarchie subtile, fondée sur le type de métiers auxquels elles préparent. Selon la valorisation ou la dépréciation du métier, les demandes d'admission dans le CAP correspondant seront supérieures ou inférieures aux places disponibles, contribuant ainsi à la hiérarchisation des CAP.

Pour les élèves étrangers, leur proportion dépasse les 10 % dans les sections CAP considérées comme étant les moins "nobles", les filières "bâtiment" et "habillement, fabrication industrielle", la première fortement refusée par les jeunes Corses qui considèrent ces professions comme dévalorisantes, et la seconde où les débouchés sur le marché du travail local sont loin d'être assurés.

---

1 - C. BASDEVANT, "Les carrières scolaires", in Crise d'identité et déviance chez les jeunes immigrés, La documentation française, 1983.



Filières	% élèves étrangers
Ha billement, fabrication industrielle	19 %
Maçonnerie	16 %
Peinture	14 %
Electricité du bâtiment	14 %
Menuiserie	10 %
Cuisine	8 %
Mécanique auto	8 %
Métallurgie	8 %
Mécanique entretien	7,3%
Carrières sanitaires et sociales	7 %
Employé de collectivité	6 %

**Tableau** de la proportion d'élèves étrangers dans les différentes filières préparant au CAP

Tout se passe comme si l'orientation, dans ce que nous appelons le "lycée" des enfants de travailleurs immigrés se faisait selon des logiques qui évitent la mise en compétition, sur un marché de l'emploi local restreint, entre jeunes issus de l'immigration et jeunes Corses, reproduisant ainsi les rapports sociaux.



### CONCLUSION

Ce qui apparaît tout d'abord dans notre étude sur la scolarisation des enfants de travailleurs immigrés est la position différentielle qu'occupent les enfants selon leur nationalité et leur culture d'origine. En effet, la place qu'occupent dans le système scolaire local les italiens est loin d'être celle des maghrébins. Il semble que les premiers ont connu une intégration structurale, c'est-à-dire que les enfants italiens sont présents de façon équilibrée dans les différentes strates du système scolaire, permettant par l'obtention d'un capital "diplôme" négociable sur le marché de l'emploi local une insertion socio-professionnelle équivalente à celle des jeunes Corses. Par contre, pour les élèves maghrébins, le parcours scolaire semble davantage être un parcours d'obstacle que la voie vers l'intégration et seule une minorité parvient à franchir ces obstacles. En effet à chaque palier d'orientation un grand nombre d'élèves maghrébins sont dirigés vers les filières les moins "nobles". Orientés pour une part directement après le primaire dans les SES, "les classes des fous", sinon après la 5ème dans les filières parallèles, les CPPN et CPA "soupapes du système scolaire", c'est une scolarité qui débouche sur l'obtention d'aucun diplôme et qui n'assurent quasiment aucune formation professionnelle.

Les meilleurs seront orientés vers les LEP qui sont loin de garantir une véritable formation professionnelle ; les garçons se trouveront plus massivement dans les filières du CAP alors que les filles poursuivent davantage leur scolarité jusqu'à la 3ème et préparent le BEP.

Tout se passe comme si l'orientation générale de la scolarité de ces élèves, qui, "objectivement" les positionne à un niveau plus faible et les promet à une professionnalisation de basse qualification, dans les types de formation de statut inférieur, permettait la réduction des situations de compétition pour l'insertion socio-professionnelle entre les descendants de l'immigration maghrébine et leurs condisciples Corses.



Pour expliquer la position qu'occupent les enfants maghrébins dans le système scolaire plusieurs raisons classiques sont souvent avancées : handicaps liés à l'origine sociale et culturelle, handicaps de la langue, ... Ces facteurs n'expliquent pas tout, même si leur réalité et leur poids sont indéniables. D'autres mécanismes, plus dissimulés, entrent, sans doute, en jeu dans cette assignation massive aux derniers rangs scolaires.

Peut-on cependant écarter tout à fait l'hypothèse que la position de ces élèves dans les classements scolaires doit quelque chose et peut-être beaucoup à la manière dont les agents de l'institution scolaire, sans doute à leur insu même, se représentent leur position dans les classements sociaux, et à l'image qu'ils ont de l'identité sociale et culturelle de ces élèves venus d'ailleurs ?

sur les statistiques de la Préfecture pensant qu'elle s'élève plutôt à 50 000, d'au-  
d'ailleurs plutôt ce dernier chiffre qui est repris dans la presse, le Corse devrait  
être avec 22,47 % la première région française, quant à la proportion d'étrangers  
par rapport à la population globale, loin devant l'île-de-France (19,47 %) et les  
Alpes (11,23 %).

Comment expliquer de tels écarts, une telle indistinction quant au nombre d'étran-  
gers en Corse ?

Établir par la combinaison de deux séries de facteurs. Tout d'abord l'appa-  
rentat statistique est d'une manière générale insuffisant en Corse, ce qui à tous les  
niveaux induit une sous-information plus ou moins grave, mais comme il faut à tous  
les niveaux surmonter des difficultés plus métrées qu'ailleurs dans l'île, ce qui  
partout les chiffres ne sont pas neutres et les écarts qui leur sont attachés sont  
souvent très importants, surtout en ce qui concerne la connaissance de la réalité  
politique et de violentes mises en question, comme cela fut le cas récemment  
pour le dernier recensement de la population. Les sources statistiques sont de sur-  
croît souvent en contradiction avec la réalité.



ANALYSE SOCIO - ECONOMIQUE (1)

=====

L'APP ROCHE STATISTIQUE : SON INTERET ET SES LIMITES

Aborder la question des travailleurs immigrés en Corse place inmanquablement le chercheur en situation de répondre à cette interrogation souvent en forme de défi ou d'injonction : combien sont-ils ?

Il est vrai que les statistiques émanant des diverses sources officielles, comme les estimations reprises par les responsables administratifs, socio-professionnels ou politiques entretiennent un flou qu'il paraît légitime de vouloir dissiper : les chiffres les plus généralement avancés concernant la population étrangère en Corse se situent en effet entre 30.000 et 50.000 ; si la plupart des observateurs ou des hommes de terrain préfèrent parler d'une population de 30 à 40.000 personnes, d'autres s'appuyant sur les statistiques de la Préfecture pensent qu'elle s'élève plutôt à 50-55.000. C'est d'ailleurs plutôt ce dernier chiffre qui est repris dans la presse, la Corse devenant alors avec 22,47 % la première région française, quant à la proportion d'étrangers par rapport à la population globale, loin devant l'Île-de-France (19,47 %) et Rhône-Alpes (11,23 %).<sup>1</sup>

Comment expliquer de tels écarts, une telle indétermination quant au nombre d'étrangers en Corse ?

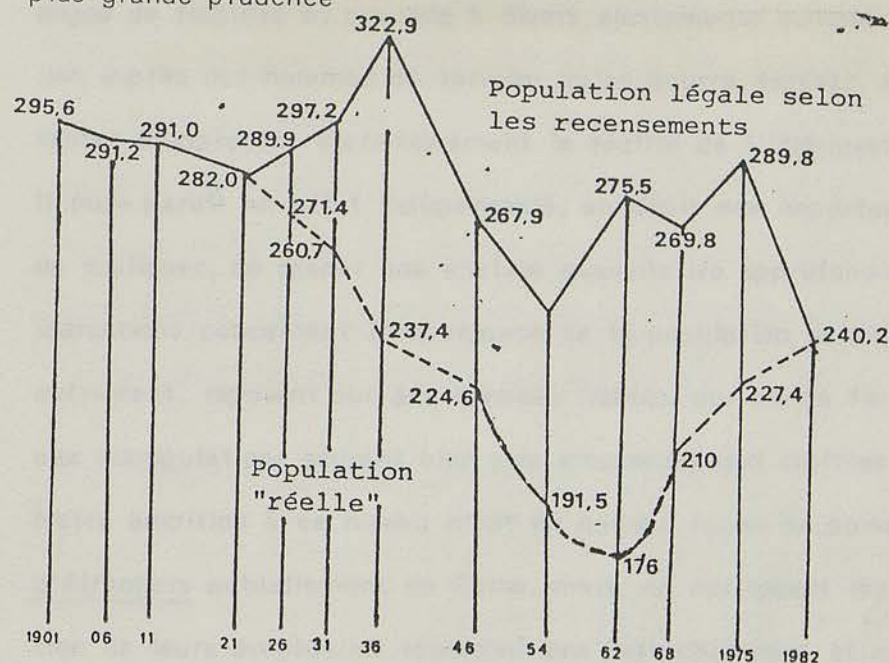
Essentiellement par la combinaison de deux séries de facteurs. Tout d'abord l'appareil statistique est d'une manière générale insuffisant en Corse, ce qui à tous les niveaux induit une sous-information plus ou moins grave, mais celui-ci doit à tous les niveaux surmonter des difficultés plus marquées qu'ailleurs : dans l'île comme partout, les chiffres ne sont pas neutres et les enjeux qui leur sont attachés empêchent fréquemment une connaissance précise de la réalité, provoquant de longues polémiques et de violentes mises en question, comme cela fut le cas récemment pour le dernier recensement de la population. Les écarts enregistrés entre la "population légale" et la "population réelle" illustrent parfaitement à quel point tout

1 - réalisée par Olivier DONNAT (CAESAR)

2 - cf. par exemple "Le Nouvel Observateur" 20.11.82



travail statistique est difficile et combien il convient d'utiliser les résultats avec la plus grande prudence



Ecart entre Pop. recensée et Pop. réelle

INSEE N° 24 (:) 1983

La seconde série de facteurs explicatifs est liée aux propriétés de la population étrangère elle-même. On sait que celle-ci ne se laisse jamais facilement comptabiliser et que les statistiques ont une incapacité "structurelle" à l'appréhender réellement pour deux raisons essentielles : sa mobilité et sa relative clandestinité. Une partie, parfois importante comme en Corse, est en effet composée de travailleurs très mobiles, occupant souvent des postes saisonniers, se déplaçant en fonction des offres d'emploi, retournant parfois pour une période assez longue dans leur pays d'origine ; cette mobilité rend difficile et aléatoire tout recensement dans la mesure où, image d'une situation à un moment donné, elle peut être très différente à une autre période de l'année.

Aussi dans un tel contexte, il ne saurait être question d'exploiter les chiffres officiels sans avoir effectué au préalable une analyse critique des diverses sources. Ce n'est qu'après s'être livré à une étude approfondie des imperfections et des erreurs découlant du mode de comptage de chacune d'entre elles, après avoir évalué leur



degré de fiabilité et procédé à divers ajustements compte tenu des informations recueillies auprès des hommes de terrain, qu'on pourra espérer, au-delà des chiffres officiels, tenter d'approcher statistiquement la réalité de l'immigration en Corse.

Il nous paraît en effet indispensable, en dépit des importantes réserves que nous venons de souligner, de mener une analyse quantitative approfondie qui permette de fournir des indications concernant l'importance de la population étrangère et ses caractéristiques, autrement, reposant sur des données fiables, qui mette fin aux polémiques stériles et aux manipulations souvent bien peu innocentes des chiffres de l'immigration.

Notre ambition à ce niveau n'est en aucune façon de parvenir à établir le nombre exact d'étrangers actuellement en Corse, mais, en corrigeant les données officielles en fonction de leurs éventuelles imperfections "structurelles" et en recoupant les différentes informations ou estimations rassemblées au cours de notre enquête, de mettre en évidence les principales lignes de force actuelles et de dégager les tendances majeures observables depuis 1975.<sup>1</sup>

Convaincus qu'une meilleure connaissance du phénomène migratoire passe par une évaluation précise de son ampleur et de ses diverses composantes, nous nous appliquerons à découvrir tout ce qui cache derrière l'opacité des chiffres. Mais conscients de leurs limites et des dangers qui peuvent naître d'une utilisation imprudente, nous savons combien il serait présomptueux et périlleux d'espérer "photographier" la population immigrée et donner au travers des chiffres l'image exacte de sa réalité.

---

1 - Cette date présente le double avantage de correspondre au recensement de la population effectué par l'INSEE qui demeure l'enquête approfondie la plus récente sur la population étrangère en Corse, et au tournant de la politique d'immigration nationale (arrêt de l'immigration permanente en 1974).



## PREMIERES CONCLUSIONS

L'analyse comparée des données statistiques fournies par les principales sources<sup>1</sup> concernant l'immigration fait apparaître des permanences et des mutations par rapport aux années 1975-76 que nous nous appliquerons à sérier au cours de la seconde partie. Deux points nous paraissent résumer les évolutions majeures survenues récemment, telles que nous les donnons à voir les chiffres.

### - Le fléchissement de la population étrangère

La population étrangère s'est accrue en Corse à un rythme soutenu tout au long des années 60 jusqu'en 1975/76, qui incontestablement marque un tournant décisif dans l'histoire récente de l'immigration dans l'île.

En effet, à compter de cette date, toutes les statistiques portant sur la population globale ou uniquement sur la main-d'oeuvre étrangère indiquent une tendance plus ou moins marquée à la baisse qui nous pousse à affirmer que la population étrangère réelle est aujourd'hui inférieure à celle de 1975, qui rappelons-le se situait autour de 35.000 personnes.

Les indices qui alimentent cette hypothèse sont de plusieurs ordres :

- . Les chiffres publiés par la Préfecture, même s'ils sont contestables à bien des égards, font apparaître une hausse sensible à partir de 1976 : de 50.400 en 1975 les effectifs totaux diminuent, légèrement mais régulièrement, jusqu'à 48.369 en 1980 (1981 et 1982 marquent un redressement certain qui est dû exclusivement à l'opération de régularisation et qui par conséquent n'infirme en rien notre hypothèse)
- . Les chiffres concernant la main-d'oeuvre étrangère suivent une courbe analogue :
  - le nombre de travailleurs saisonniers introduits par l'ONI atteint un sommet en 1976, année où l'on assiste à un renversement de tendance indiscutable, particulièrement marqué chez les marocains.
  - celui des travailleurs permanents connaît également une phase décroissante au cours de la période 1976-1980, amorcée dès le début des années 1970 en ce qui concerne les italiens.

---

<sup>1</sup> - voir annexe : les principales sources



Certes, cette baisse de la main-d'oeuvre étrangère "officielle" pourrait être due à un accroissement de l'invisibilité des travailleurs immigrés, c'est-à-dire à une généralisation de l'emploi de main-d'oeuvre clandestine, et pourrait ne pas rendre compte de l'évolution réelle survenue depuis 1975.

Une telle hypothèse, en raison essentiellement des multiples difficultés rencontrées par l'économie insulaire au cours de la période récente, nous paraît peu plausible : personne ne peut nier l'existence de travailleurs immigrés en situation irrégulière échappant au regard de l'Administration, mais tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'ils étaient au début des années 80 plutôt moins nombreux que dix ans auparavant et que surtout la majorité d'entre eux a été "officialisée" par l'opération de régularisation. Par conséquent, la baisse observable au niveau des chiffres officiels de la main-d'oeuvre étrangère nous paraît être plutôt inférieure à la réalité, et en tout état de cause responsable de la baisse globale de la population étrangère en Corse entre 1975 et 1983.

Il nous paraît même possible, compte tenu des chiffres que nous venons d'exposer, d'avancer que cette baisse est due pour l'essentiel à celle des travailleurs marocains, notamment saisonniers, et dans une moindre mesure à un tassement voire même à un tarissement relatif de l'immigration italienne.

#### - L'extension de l'immigration familiale maghrébine et portugaise

La diminution de la population étrangère s'est accompagnée d'une profonde mutation de la nature de l'immigration : l'immigration familiale a cessé au cours des dernières années d'être globalement marginale, Maghrébins et Portugais adoptant dans ce domaine un comportement plus proche de celui des Italiens qui jusqu'en 1975 étaient les seuls à vivre principalement en famille (67 %).

On se rappelle qu'en 1975, l'immigration maghrébine, qui était majoritaire (60 %), était le fait pour l'essentiel d'hommes isolés, célibataires ou ayant laissé leur famille dans le pays d'origine : ils n'étaient au total que 12 % à vivre en famille et le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux n'était que de 7 %.



Une telle situation en réalité portait en elle-même celle que nous connaissons aujourd'hui : ceux qui parmi ces hommes "célibatairisés" souvent arrivés de fraîche date en 1975 (70 % étaient en Corse depuis moins de 7 ans) ont pu obtenir un travail stable et bénéficier de conditions de vie rendant possible une vie de famille, ont eu recours à la procédure de regroupement familial, et de célibataires en 1975 sont devenus pères de familles entourés de leur femme et dans la plupart des cas de plusieurs enfants.

Les chiffres concernant le regroupement familial nous laissent deviner l'augmentation du nombre des femmes marocaines, tunisiennes mais aussi portugaises, et de celui des enfants beaucoup plus rapide du fait du taux de natalité élevé de ces populations.

Une preuve supplémentaire de l'essor considérable de l'immigration familiale et de la place qu'elle occupe aujourd'hui, nous est fournie indubitablement par la croissance rapide et régulière des effectifs étrangers, maghrébins et portugais pour la quasi totalité, dans les établissements scolaires de l'île au cours des dernières années.

Cette double augmentation du nombre des femmes et d'enfants maghrébins (et portugais), conjuguée au recul parallèle des travailleurs isolés que nous avons souligné précédemment, se traduit par une population étrangère familiale de plus en plus large en Corse et une proportion d'hommes seuls de moins en moins dominante, ce qui à bien des égards reformule radicalement la question de l'immigration.

Si on admet, comme le faisait alors l'INSEE, que la population étrangère globale en Corse était en 1975 de l'ordre de 35.000 personnes, nous devons conclure compte tenu de la tendance à la baisse qui ressort de l'analyse statistique, qu'elle est aujourd'hui moins nombreuse qu'on ne l'estime généralement, les chiffres les plus couramment avancés (entre 35.000 et 50.000) paraissant assez largement au-dessus de la réalité. Afin d'établir une estimation de la population étrangère en Corse, nous avons eu recours à deux modes de calculs distincts.

D'une part, nous avons cherché dans un premier temps à mesurer l'importance de l'immigration familiale en nous appuyant principalement sur les données des Inspec-



tions Académiques dont la fiabilité nous paraît la moins contestable ; puis, disposant d'une évaluation du nombre d'enfants et de femmes pour les principales nationalités, nous nous sommes efforcés de calculer pour chacune d'entre elles la population masculine à partir d'hypothèses relatives au quota Hommes/Femmes établies en fonction des données actualisées de 1975 ; en totalisant ainsi Enfants + Femmes + Hommes pour les principales nationalités nous avons pu obtenir une première estimation globale.

La seconde méthode utilisée a consisté à déterminer dans un premier temps la population active, à partir des données officielles disponibles notamment dans les deux secteurs d'activité majeurs (agriculture et BTP) et de recoupements des diverses estimations concernant la main-d'oeuvre en situation irrégulière ; dans un second temps après avoir actualisé les taux d'activité de 1975 des deux grandes composantes de l'immigration (latine et maghrébine) en fonction des évolutions observées, nous avons pu ainsi obtenir une seconde estimation de la population étrangère globale.

Les résultats produits par ces deux modes de calcul ne diffèrent que de quelques milliers d'unités (ce qui compte tenu des diverses indéterminations et approximations est faible) et convergent pour indiquer que la population étrangère réelle ne doit pas être supérieure à 30.000 personnes. La comparaison des chiffres ainsi obtenus nous incite à penser qu'en réalité elle se situe environ entre 26.000 et 30.000 en fonction du moment de l'année considéré, et donc du nombre de travailleurs saisonniers comptabilisés. Comment expliquer dès lors que cette estimation soit inférieure aux chiffres généralement cités à propos de l'immigration en Corse, et parfois de manière assez nette ? Trois facteurs qui peuvent parfaitement se combiner, nous paraissent en être à l'origine :

- certaines estimations ne reposent sur aucune analyse rigoureuse de la situation, utilisées simplement à des fins idéologiques ou politiques pour venir appuyer une thèse ou une démonstration.
- certains chiffres officiels, ceux de la Préfecture, surestiment notablement l'im-



portance de l'immigration italienne, ne prenant pas en compte le recul de cette dernière depuis une décennie.

- l'impossibilité de mesurer et de connaître la main-d'oeuvre en situation irrégulière conduit fréquemment à oublier qu'elle est souvent saisonnière et toujours très mobile, et ainsi à majorer son importance quantitative en la comptabilisant parmi les travailleurs étrangers résidant en Corse plusieurs fois ou pour quelques mois de présence dans l'île.

### **LA REPARTITION PAR NATIONALITE**

---

#### **La population maghrébine**

Celle-ci était majoritaire en 1975 parmi la population étrangère (60 %), dont la plupart (15.280) était marocaine, les Tunisiens et les Algériens demeurant à un niveau très modeste. Globalement, l'importance quantitative de cette population ne paraît pas avoir connu de très fortes variations puisque nous l'évaluerions aujourd'hui à environ 16.000 à 18.000 personnes, c'est-à-dire légèrement en baisse. Cependant, cette apparente et relative stabilité masque en réalité de profondes mutations et évolutions que nous allons tenter de préciser au niveau de chacune des trois nationalités.

Les Marocains :- 1 - Est toujours la communauté la plus représentée.

- la proportion de Marocains dans la main-d'oeuvre étrangère hors CEE est de l'ordre de 70 % (entre 75 et 80 % en Haute Corse)
- cette proportion est plus forte dans l'agriculture (88 % des étrangers déclarés à la MSA)
- les Marocains sont toujours plutôt employés dans l'agriculture (ce qu'indiquent les chiffres de régularisation en Haute Corse) intéressent à 87 % des Marocains où l'agriculture est devant les BTP (58%), à la différence de la Corse du Sud où la domination des Marocains est beaucoup moins nette.



2 - Ils sont plus nombreux en Haute Corse

	<u>Haute Corse</u>	<u>Corse du Sud</u>
régularisés	3.500	1.500
scolaires	1.064	869
admissions carte de travail	116	145
renouvellement carte de travail	3.951	1.950

Par contre, la répartition entre les deux départements est moins inégale au niveau de la population familiale.

- les scolaires par exemple, sont plus nombreux certes mais ne représentent que 55 % du total des Marocains scolarisés.
- les regroupements familiaux, on constate pour 1977-1981, 783 personnes en Haute Corse (58%) pour 574 en Corse du Sud.
- les admissions au travail de Marocains sont pour la période 1981-1983 plus nombreuses en Corse du Sud qu'en Haute Corse : 148 contre 116.

Même si les chiffres ne portent que sur un nombre restreint d'effectifs, ils indiquent que les femmes (50 % des admissions au travail) travaillent plus facilement en Corse du Sud car vivant en milieu urbain à la différence de la Haute Corse (Plaine Orientale).

3 - La surmasculinité massive de 1975 (93 % selon l'INSEE) s'est assez notablement effacée sous l'effet conjugué de deux phénomènes :

- . une diminution des hommes adultes marocains que traduit tous les chiffres concernant la main-d'oeuvre étrangère et qui est même sensible dans les données de la Préfecture.
- . une augmentation parallèle du nombre de femmes et d'enfants.

4 - Si on tente d'évaluer l'influence réelle de l'immigration familiale marocaine à partir de statistiques des Inspections Académiques, on parvient à un chiffre de l'ordre de 1.100 familles pour la région Corse.

Les chiffres scolaires sont : Hte. Corse : 1.064 dont 270 en pré-élémentaire

Corse du Sud : 869 dont 155 en pré-élémentaire



Si on reprend notre hypothèse de base selon laquelle on peut obtenir les effectifs de la tranche d'âge 0-3 ans en multipliant ceux de 3-6 ans qui sont scolarisés par 1,5, on obtient :

pour les 0-3 ans : Haute Corse :  $270 \times 1,5 = 405$

Corse du Sud :  $155 \times 1,5 = 233$

Soit un total pour la population des 0-16 ans :

Haute Corse :  $1.064 + 405 = 1.469$

Corse du Sud :  $869 + 233 = 1.102$

Si maintenant on admet, comme le fait l'ONI dans ses statistiques nationales, que les familles marocaines sont composées en moyenne de 2,45 enfants, on obtient :

Haute Corse : 600 familles

Corse du Sud : 450 familles

En conclusion, les principales caractéristiques de l'immigration marocaine au vu des statistiques sont les suivantes :

- composante essentielle de la population étrangère, et surtout de la main-d'oeuvre étrangère (70 % des travailleurs immigrés hors CEE, plus de 50 % de la main-d'oeuvre étrangère)
- immigration familiale en accroissement constant depuis 1975, ce qui provoque notamment une augmentation très sensible du nombre des enfants.
- le volume des immigrés célibataires ou "célibatairisés" s'est amenuisé du fait notamment de la demande plus faible de la part de l'agriculture insulaire. Elle se maintient néanmoins depuis plusieurs années à un niveau assez élevé en Haute Corse, beaucoup plus modeste en Corse du Sud.

Globalement, on peut envisager une répartition de l'ordre de 8.500/9.000 en Haute Corse et 4.500/5.000 en Corse du Sud.

- les caractéristiques concernant la place dans l'économie de l'île et la répartition géographique paraissent globalement assez identiques à celles de 1975.



Les Tunisiens - Ces derniers étaient estimés à 1.845 par l'INSEE en 1975 alors que la Préfecture avançait alors le chiffre de 2.699 qui, après une légère chute au cours des années suivantes, est parvenu en 1982, donc au terme des régularisations à 3.684. Il nous paraît légitime d'évaluer la population tunisienne autour de 3.000, plutôt un peu au-dessus.

1 - Le nombre important de Tunisiens régularisés en Corse du Sud peut surprendre puisqu'il est de 727 (28 % du total). Or, une analyse des statistiques concernant les renouvellements des cartes de travail pour la période 1977-1983, d'une part indiquent une présence tunisienne régulière à ce niveau et d'autre part confirment que les régularisés sont demeurés sur place. La main-d'oeuvre tunisienne paraît donc jouer un rôle non négligeable en Corse du Sud depuis plusieurs années (peut-être 15 à 20 % de la main-d'oeuvre étrangère comme le suggèrent les chiffres de l'ANPE)

2 - L'immigration familiale se répartit de manière assez équitable entre les deux départements. - 132 enfants scolarisés en Haute Corse  
168 " " Corse du Sud

Si on mène une analyse plus fine des chiffres scolaires, on constate que l'immigration familiale concerne des personnes particulièrement jeunes, ce qui tend à montrer qu'elle s'est développée récemment, surtout depuis 1978 (ce que confirme les chiffres du regroupement familial : 161 personnes pour 1970-1975 et 264 pour 1976-1981).

Les enfants tunisiens scolarisés appartiennent en effet très majoritairement, plus que les autres enfants étrangers, aux petites classes : sur un total de 300 élèves 255 sont dans les classes élémentaires ou pré-élémentaires (soit 85 %)

En conclusion, nous retiendrons ceci : la population tunisienne est plus nombreuse en Corse du Sud, du fait de la présence déjà ancienne d'une main-d'oeuvre avec un fort turn-over, travaillant en majorité dans les BTP ou le tourisme (peu dans l'agriculture).



- la population familiale est par contre répartie sur les deux départements ; la présence de femmes et d'enfants qui est récente vient se combiner à celle des femmes et des enfants marocains, pour faire de l'immigration familiale maghrébine l'une des composantes de plus en plus marquantes de l'immigration en Corse.

Les Algériens - Ces derniers demeurent dans les deux départements à un niveau très faible, et ont même tendance à diminuer, qu'on peut situer entre 500 et 1.000 personnes (la Préfecture les évaluant à 771). Ils sont plus nombreux en Haute Corse cependant : scolaire : 126 Haute Corse - 106 Corse du Sud

régularisations : 63 Haute Corse - 40 Corse du Sud

regroupement familial : chiffre très faible au niveau régional (23 pour 5 ans) et même nuls pour la Corse du Sud.

#### La population latine

Globalement en légère baisse, l'essor de l'immigration portugaise ne compensant pas totalement le déclin de l'italienne et de l'espagnol : on la situerait volontiers autour de 10.000 personnes.

Les Italiens - On se rappelle que l'INSEE avançait à leur propos le chiffre officiel de 7.015 (23 %) tout en estimant leur nombre réel à environ 10.000. Plusieurs indices font penser que l'immigration italienne s'est relativement tarie au cours de la période écoulée :

- Admissions au travail : 136 en 1977  
121 en 1978  
115 en 1979  
113 en 1980  
67 en 1981

- Les chiffres officiels dont nous disposons concernant les salariés des BTP

701 en 1974  
695 en 1978  
673 en 1979

- Le sondage qu'a réalisé à notre demande l'INSEE à partir des données du recensement de population de 1982 indique une baisse du nombre global des étrangers, et notamment des Italiens, dans les communes du Sud de l'île.



Sartène : 20 % d'étrangers en 1975 - 13 % en 1982.

De surcroît l'âge des personnes figurant dans ce sondage indique clairement qu'il s'agit d'une migration ancienne, qui ne se renouvelle plus. Ceci est pleinement confirmé par les chiffres scolaires : alors que les Italiens représentent 42 % de la population étrangère scolaire dans le secondaire, ils ne constituent que 22 % dans le primaire.

En conclusion: immigration ancienne, traditionnellement implantée majoritairement en Corse du Sud.

- Population où les arrivées ne parviennent plus à compenser les départs. En effet, si il existe, surtout en Corse du Sud, une population italienne immigrée de longue date, bien implantée en Corse, il y a toujours un mouvement de va et vient entre la Corse et l'Italie (la Sardaigne en premier lieu, bien entendu). Or, si les départs se sont poursuivis et peut être même accélérés du fait de la baisse d'activité dans les BTP, les arrivées ont eu tendance à décroître de manière sensible. A cela, plusieurs raisons : crise dans les BTP (ceux qui durant la période de croissance des BTP parvenaient à se mettre à leur compte et faisaient venir des membres de leur famille ou des amis sont de plus en plus rares, voire inexistants), arrachage des vignes particulièrement important dans le sud de l'île (Figari ...), concurrence accrue de la main d'oeuvre portugaise et maghrébine dans les BTP.

Les Portugais - L'extension de l'immigration portugaise est spectaculaire depuis 1975 : l'INSEE estimait alors les effectifs portugais à moins d'un millier au total et ceux-ci occupaient une place tout-à-fait marginale au sein de la population étrangère résidant en Corse (3 %). On trouve les preuves de l'essor de la communauté portugaise dans les chiffres suivants :

- regroupement familial : 165 personnes introduites entre 1970 et 1975
- 291 " " 1976 et 1981
- admissions au travail : on peut noter les 176 cartes délivrées en Corse du Sud à des Portugais en 1988, chiffres très élevés compte tenu du niveau de la population d'alors. Depuis, la moyenne par an est plus faible, mais nettement supérieure



à la période qui précède.

- les chiffres officiels des salariés du BTP : 148 en 1974 (2,83 % total effectifs)
- 318 en 1978 (5,33 % " )
- main-d'oeuvre saisonnière introduite par l'ONI. Nulle jusqu'en 1975, elle s'est accrue depuis régulièrement jusqu'en 1980.

La nouvelle place qu'occupent les Portugais dans le paysage de l'immigration nous est confirmée par le nombre de Portugais régularisés (près de 700 dans l'île, soit plus de 10 % du total, dont 410 en Corse du Sud) et par les effectifs scolaires d'autre part. 507 élèves soit 12,3 % des effectifs étrangers.

Par ailleurs, la structure par âges des élèves portugais confirme très clairement qu'il s'agit d'une immigration récente. 83 % des élèves portugais sont scolarisés dans le pré-élémentaire et l'élémentaire.

Grâce au mode de calcul déjà utilisé, on peut estimer la population portugaise de - 16 ans à un peu plus de 600 enfants (350 en Corse du Sud, 250 en Haute Corse), et le nombre de familles donc à 300.

En conclusion :

- Essor récent et considérable de l'immigration portugaise, plus sensible en Corse du Sud : globalement, elle a au moins triplé depuis 1975. Il s'agit essentiellement d'une immigration familiale de personnes jeunes dont on peut faire l'hypothèse qu'elle se substitue à l'immigration italienne déclinante. (surtout Corse du Sud, emplois surtout dans les BTP, comportements analogues ...).
- Développement parallèle d'isolés à la fois dans les BTP et dans l'agriculture.

Les Espagnols - La population espagnole semble avoir connu une évolution strictement à l'inverse de la portugaise ; même si son niveau de 1975 était certainement assez nettement inférieur à celui de celle-ci aujourd'hui. Tous les indicateurs sont en effet à la baisse.



- regroupement familial : 168 personnes pour 1970-1975

LE POLE ECONOMIQUE

28 " 1976-1981

- admissions au travail : chiffres de plus en plus négligeables, de l'ordre de 5% au total.

- main-d'oeuvre saisonnière : 295 personnes introduites pour 1970-1975

- concentration dans deux " 1976-1981

- chiffres officiels salariés BTP : 1974 : 143 (2,73 % total effectifs )

1978 : 112 (1,88 % " )

1979 : 105 (1,74 % " )

39 % des étrangers (18 091) travaillent dans les B.T.P., soit 57 % des travailleurs de ce secteur

- dans les deux cas, les étrangers occupent les emplois les moins qualifiés

. D.S. manoeuvre : 48 % du total des latins

74 % du total des maghrébins

. O.Q. apprentis : 50 % du total des latins

25 % du total des maghrébins

L'évolution de l'économie italienne 1975-1982

L'économie italienne n'a pas connu de véritable déclin au cours de cette période dans le sens où aucun nouveau secteur n'a été introduit, surtout dans les secteurs traditionnellement créateurs d'emplois et de richesses, l'industrie automobile est aujourd'hui toujours concentrée dans deux secteurs, l'industrie automobile en 1975, à savoir l'agrobusiness, les B.T.P. et le tourisme.

La permanence que l'on relève au niveau de la structure économique ne doit cependant pas masquer la stagnation ou même la crise enregistrée par chacun de ces trois secteurs, à des moments différents et à des degrés divers, et la dégradation globale de la situation économique au cours de la période 1975-1982.

Il faut rappeler en effet que la période précédente fut, quoiqu'il en soit, un moment où l'on porta sur le trique de développement alors mis en œuvre et sur les conditions de celui-ci, celle de la croissance et de la création d'emplois : 20 000 emplois



### LE ROLE ECONOMIQUE

La population active étrangère était évaluée par l'INSEE en 1975 à 22 285 personnes, soit 27,4 % des actifs travaillant en Corse.

On peut retenir ici les points suivants à propos de la situation de 1975 :

- concentration dans deux secteurs, l'agriculture et les B.T.P.
  - . 24 % des étrangers (75 760) travaillent dans l'agriculture où ils représentent 80 % des salariés agricoles (l'INSEE reconnaît les avoir assez largement surestimés et pense que la réalité se situait autour de 7 000),
  - . 39 % des étrangers (18 691) travaillaient dans les B.T.P., soit 57 % des travailleurs de ce secteur
- dans les deux cas, les étrangers occupaient les emplois les moins qualifiés :
  - . O.S. manoeuvre : 48 % du total des latins  
74 % du total des maghrébins
  - . O.Q. apprentis : 50 % du total des latins  
26 % du total des maghrébins

### L'évolution de l'économie insulaire 1975-1983

L'économie corse n'a pas connu de mutation décisive au cours de cette période dans le sens où aucun nouveau secteur ne s'est développé, aucune innovation majeure notablement créatrice d'emplois n'est apparue et où, en définitive, l'activité économique est aujourd'hui toujours concentrée dans trois secteurs, comme elle l'était en 1975, à savoir l'agriculture, les B.T.P. et le tourisme.

La permanence que l'on relève au niveau de la structure économique ne doit cependant pas masquer la stagnation ou même la crise enregistrée par chacun de ces trois secteurs, à des moments différents et à des degrés divers, et la dégradation globale de la situation économique au cours de la période 1975-1983.

Il faut rappeler en effet que la période précédente fut, quelque soit le jugement qu'on porte sur le mode de développement alors mis en oeuvre et sur les conditions de celui-ci, celle de la croissance et de la création d'emplois : 30 000 emplois



ont été créés entre 1962 et 1975, soit une augmentation de 59 %, les B.T.P. connaissant un essor particulièrement brutal (+ 12,9 % au niveau des effectifs globaux), une agriculture moderne se déployant largement dans la Plaine Orientale (le nombre de salaires agricoles augmentant de 82 %) et le tourisme se développant au rythme annuel de 9 % au point de multiplier le nombre de vacanciers par dix en moins de vingt ans<sup>1</sup>.

Ces trois secteurs qui dominent l'économie insulaire ont depuis connu une baisse d'activité, dès les années 1975-76 pour la viticulture, beaucoup plus récemment pour les B.T.P. et le tourisme, du fait de la conjoncture générale qui, comme chacun le sait, est devenue défavorable, mais aussi et surtout de difficultés propres ; la tendance globale n'est plus depuis quelques années à la création d'emplois, mais à l'aggravation du chômage.

Les répercussions sur le niveau de l'emploi sont particulièrement manifestes à partir de 1981 où le nombre de licenciements économiques atteint le chiffre de 514 (250 en Haute-Corse et 264 en Corse du Sud) ; il a encore augmenté en 1982, surtout en Haute-Corse, sans que nous soyons en mesure de dire dans quelle proportion<sup>2</sup>. Parallèlement, la courbe concernant les inscrits à l'ANPE a connu une accélération brutale à compter du dernier trimestre 1981 qui semble s'être poursuivie jusqu'à aujourd'hui : + 22 % entre début 1981 et début 1982, et + 25 % entre début 1982 et début 1983.

Cette brutale et récente aggravation du chômage est due incontestablement à la baisse d'activité dans les B.T.P. et dans une moindre mesure au relatif recul du tourisme ces toutes dernières années. A cela plusieurs preuves :

---

1 - cf Economie Corse, n° (1980)

2 - Le chiffre figurant dans les statistiques de la DDTE d'Ajaccio est de 583 pour seulement 10 mois (les données de Février et de Décembre n'y figurent pas), ce qui laisse supposer de l'ampleur de l'augmentation.



- la plupart des licenciements économiques concernent des établissements de BTP ; d'ailleurs ils sont particulièrement nombreux entre Décembre et Février, période creuse de ce secteur d'activité,
- selon une estimation de l'ANPE de Bastia, 60 % des personnes inscrites seraient des travailleurs des BTP,
- les offres d'emplois dans les BTP ont chuté en Haute-Corse de 41 % en Janvier 1983 par rapport à l'année précédente,
- les chiffres du chômage ont commencé à s'accroître dès l'instant où les BTP ont connu une baisse d'activité, c'est à dire en 1981 ; jusque là on peut penser que ce secteur est demeuré relativement florissant (les salariés officiellement déclarés ont continué à augmenter jusqu'en 1979, tous les indices paraissant encore assez favorables en 1980)<sup>1</sup>.

La situation est apparue récemment à ce point alarmante que le Préfet a cru nécessaire d'alerter le cabinet du Premier Ministre par une lettre où il affirme qu'en Haute-Corse "le nombre de permis de construire est passé de 3 088 en 1981 à 2 151 en 1982 et que les prévisions de la Direction Départementale de l'Equipement pour 1983 s'abaissent à 1900", alors que la commande publique par ailleurs "qui était de l'ordre de 300 millions de francs devait se tenir en dessous de 180 millions en 1983"<sup>2</sup>.

La baisse de l'activité touristique, qui paraît être dans une moindre mesure à l'origine de l'aggravation du chômage, notamment à cause de la diminution du nombre d'offres d'emplois saisonniers, est plus difficile à mesurer car elle est extrêmement récente.

La crise de l'agriculture qui est celle avant tout de viticulture est plus ancienne puisque les signes avant-coureurs sont apparus en 1975 et que les premiers arrachages de vigne datent de la campagne 1976/77.

---

1 - cf sur ce point BAROU, p. 32-33.

2 - "ARRITI", 19.5.1983.



Cette crise très généralement trouve son origine dans les profondes mutations que connaît le marché du vin au niveau mondial, dont l'importance a suscité la mise en place d'une réglementation communautaire destinée à réduire la surface du vignoble de la CEE au moyen de primes d'arrachages.

Ne parvenant plus à écouler leur produit, très lourdement endettés, les viticulteurs de l'île ont eu recours en masse à cette procédure au point que les arrachages se poursuivent aujourd'hui, alors que le seuil initialement prévu est d'ores et déjà dépassé : de 30 000 hectares, le vignoble corse est passé au niveau actuel d'environ 17 à 18 000 hectares, certaines spécialistes estimant même qu'il va se réduire dans un proche avenir à 13 - 14 000 hectares.

Par ailleurs, il faut ajouter que la seconde activité agricole de l'île au niveau de la production et surtout de l'emploi de salariés, l'agriculture, a elle aussi connu de très graves difficultés (gels successifs, problèmes de débouchés,...), qui se sont traduites dans certains cas, beaucoup moins nombreux que pour la vigne néanmoins, par des arrachages, notamment dans la région de Porto-Vecchio.

Cette crise se traduit au niveau des salaires agricoles par une diminution assez sensible des effectifs : alors que ceux-ci étaient 2 799 lors du recensement général de l'agriculture (RGA) de 1970, ils n'étaient plus dans le RGA de 1979 que 2 220<sup>1</sup>.

#### Rôle et tendances récentes de la main-d'oeuvre étrangère

Il est évident que la crise qui a frappé tour à tour l'agriculture puis le secteur des BTP, et la stagnation générale, voire la récession récente de l'économie insulaire ont eu des répercussions importantes sur la main-d'oeuvre étrangère, compte tenu de la place qu'occupait celle-ci en 1975.

En reprenant une analyse par secteur, on observe les évolutions suivantes par rapport à la situation de 1975 :

---

1 - Ces chiffres ne concernent que les salariés permanents et sont bien entendu fort éloignés de la réalité ; ils constituent néanmoins une preuve de la réduction des effectifs salariés agricoles, même s'ils en traduisent très imparfaitement l'ampleur.



. Agriculture

Le nombre d'étrangers comptabilisés par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) est de 2 629 pour l'ensemble de l'année 1981, 82 % étant maghrébins et 80 % travaillant en Haute-Corse. Ce chiffre ne peut être comparé à ceux des RGA puisque sont comprises ici toutes les personnes ayant été déclarées au cours de l'année, ne serait-ce que pour un mois, et non les seuls salariés permanents. Néanmoins en dépit de ce mode de comptage qui devrait plutôt conduire à une sur-estimation, il est indéniable que ces statistiques sont bien en dessous de la réalité, une partie importante de la main-d'oeuvre étrangère employée dans l'agriculture n'étant pas déclarée.

Les résultats des régularisations exceptionnelles de 1981/82 nous le montrent clairement puisqu'à cette occasion 2 704 personnes (soit 41 % du total) déclarant travailler dans l'agriculture ont été comptabilisées.

Il serait erroné néanmoins d'ajouter de chiffre à celui officiel de la MSA pour l'année 1981 car il faut faire une distinction très nette entre les irréguliers et les non-déclarés à la MSA : des deux groupes sont en partie indentiques, mais en partie seulement, car on peut parfaitement être un clandestin et être déclaré à la MSA, et inversement être titulaire d'une carte de travail et ne pas être déclaré à la MSA. Les services de l'INSEE par exemple nous paraissent commettre cette erreur quand ils évaluent (officieusement) la population étrangère dans l'agriculture à environ 5 000 personnes, additionnant les chiffres des régularisations à ceux de la MSA. Pour notre part, compte tenu des diverses informations ou estimations que nous avons recueillies auprès des hommes de terrain, il nous paraît probable que la proportion de travailleurs immigrés non déclarés à la MSA est de l'ordre de 40 %<sup>1</sup>, ce qui ferait une population active étrangère dans l'agriculture d'environ 4000 personnes pouvant aller jusqu'à 5 000 lors de la période de pleine activité.

---

1 - Précisons que le Directeur de la MSA estime lui-même à 20 % la proportion de salariés agricoles non déclarés.



Nous ferons une distinction entre trois catégories de population :

. les salariés agricoles travaillant en permanence dans la même exploitation.

Il est très difficile d'évaluer l'importance relative de cette population fournie pour l'essentiel d'hommes arrivés dans les années 1960 ayant fait venir depuis lors leurs femmes et leurs enfants, et occupant aujourd'hui dans les exploitations des postes de chefs d'équipe ; il doivent représenter 20 à 30 % du total.

. la main-d'oeuvre agricole saisonnière introduite par l'ONI. Celle-ci est de l'ordre de 2 000 personnes ces dernières années, 85 % concernant des exploitations de la Haute-Corse ; à côté de l'immigration marocaine, largement majoritaire (75 %), on peut signaler celle de portugais, notamment pour le conditionnement des clémentines, et celle traditionnelle des yougoslaves dans les exploitations forestières de la Corse du Sud.

Ce type d'immigration nous paraît globalement bien réglée (ce sont souvent les mêmes effectifs qui viennent chaque année, repartant normalement au terme de leur contrat), même s'il est indéniable qu'une partie de la main-d'oeuvre, marocaine notamment, a tendance à demeurer sur place au-delà de la période autorisée, en cherchant un emploi dans le tourisme ou les BTP lors de la période creuse de l'agriculture (avril à septembre/octobre). Cependant on peut penser, compte tenu du fait qu'il n'y a eu que 379 saisonniers de régularisés en 1981/82 (279 en Haute-Corse et 100 en Corse du Sud) que leur nombre est relativement peu élevé.

. la main-d'oeuvre clandestine. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que l'opération de régularisation n'a pas mis fin à la présence de travailleurs clandestins dans l'île qui, notamment lors de la période estivale et à l'occasion de la récolte des agrumes, continuent à vendre leur force de travail à 13 ou 14 francs de l'heure.

Ces derniers sont particulièrement mobiles, passant du continent à l'île et d'un secteur économique à l'autre, sans qu'il soit possible de les évaluer précisément, en raison même de leur clandestinité. Il serait néanmoins surprenant, puisqu'ils ne



peuvent être en Corse que depuis la fin juin 1982 (car sinon pourquoi n'auraient-ils pas profité de l'opération de régularisation, si peu sélective dans l'île ?), que leur nombre excède 1 000/1 500.

. Le secteur du BTP

En 1979, les effectifs étrangers salariés dans le BTP s'élevaient à 3 118, soit 51,80 % du total, selon la Caisse Nationale de Surcompensation qui ne prend en compte que les travailleurs déclarés.

Les autres chiffres dont nous disposons sont les suivants :

- 4 500 personnes travaillent dans le secteur BTP dans des établissements de moins de 10 salariés (enquête de l'INSEE sur l'artisanat réalisée au printemps 1979) <sup>1</sup>,
- 1 672 travaillent dans les BTP dans des établissements de plus de 10 salariés, d'après les Déclarations Annuelles de Salariés de 1981, dont 1 441 manoeuvres.

Si on accepte l'hypothèse selon laquelle 60 % des travailleurs des BTP sont étrangers (ils représentaient 57 % en 1975), on peut en conclure que le nombre de travailleurs immigrés déclarés est de l'ordre de 3 500/4 000.

Par ailleurs, on sait que le nombre de régularisés en 1981 et 1982 travaillant dans le BTP s'élevait à environ 3 500 (52 % du total) répartis à peu près également dans les deux départements.

On ne peut dire pour les mêmes raisons exposées à propos de l'agriculture que ces derniers doivent être ajoutés en totalité aux 3 500/4 000 officiellement déclarés avant 1981. Cependant, compte tenu de l'importance du travail au noir dans ce secteur d'activité que tout le monde se plaît à souligner, et de l'arrivée de nouveaux clandestins, il nous paraît vraisemblable de situer le nombre de travailleurs immigrés employés dans le BTP autour de 7 000.

---

1 - Economie Corse, n° 23, Juillet 1981.



. Les autres secteurs

La répartition par secteur des travailleurs régularisés en 1981/82 semble indiquer que la main-d'oeuvre étrangère reste concentrée dans les deux principaux secteurs que

nous venons d'étudier, les autres demeurant à un niveau faible (7 % du total).

Les seules données dont nous disposons dans ce domaine concernent le tourisme : J. RENUCCI dans une étude non publiée à ce jour sur le personnel des établissements touristiques en Corse estimait que le nombre d'étrangers occupant des emplois touristiques saisonniers (plongeurs, femmes de chambre,...) était de l'ordre de 1 800. Hormis le fait qu'il faut peut-être revoir ce chiffre à la baisse pour les deux dernières saisons, il est évident que ces travailleurs ne peuvent être tous comptabilisés en plus car la majeure partie, comme nous l'avons déjà précisé, passe d'un secteur à l'autre suivant la saison et risque fort de figurer déjà parmi les saisonniers du BTP ou de l'agriculture.

En conclusion, nous retiendrons ceci :

- la population active étrangère qui selon l'INSEE était supérieure à 22 000 personnes en 1975 a, selon nos estimations, diminué puisqu'elle se situerait aujourd'hui au total autour de 17 000/18 000.

	BTP	Agriculture	Femmes de serv.	Tourisme	divers	Légion Etrangère	Total
1975 estimation INSEE	8 691	7 576	640	3 078		2 300	22 285
1983 notre estimation	~ 7 000	4 000 à 5 000	800 à 1 000	1 800 à 2 000	2 000 à 2 500		17 000 à 18 000

**Tableau** de la répartition de la population active étrangère par secteur d'activité en 1975 et 1983.



Cette diminution est due essentiellement à la baisse considérable d'offres d'emplois dans l'agriculture. Les étrangers (les marocains à 70 ou 80 %) constituent toujours la quasi-totalité de la main-d'oeuvre salariée dans ce secteur, mais celle-ci a décliné très brutalement, surtout en Corse du Sud : si on accepte l'estimation de 7 000 salariés pour 1975, on peut chiffrer cette baisse à environ 40 %.

- la répartition de la main-d'oeuvre étrangère semble s'être légèrement modifiée en faveur des BTP. En effet, si on peut penser que l'agriculture et le BTP continuent à employer la très grande majorité des actifs étrangers, ce second secteur semble avoir, au cours de la période 1975-1980, profité du recul de l'agriculture en absorbant une partie des travailleurs libérés.

Si on reprend, par exemple, les chiffres des régularisations, on constate que plus de la moitié (52 %) des effectifs travaillaient dans le BTP. Or, on s'accorde généralement pour reconnaître que les clandestins sont proportionnellement moins nombreux dans ce secteur que dans celui de l'agriculture ; (les saisonniers qui restent sur place au terme de leur contrat, contrôles des services administratifs plus difficiles,..), ce qui nous pousse à penser que la proportion travaillant dans le BTP est encore plus importante, peut-être de l'ordre de 60 %.

- le nombre de travailleurs immigrés inscrits à l'ANPE, qui était négligeable jusqu'au dernier trimestre 1981 (4 % du total des inscrits), s'est brutalement accru à partir de cette date et continue à augmenter à un rythme élevé, en dépit même des variations saisonnières.

Ce fait nouveau ne signifie nullement que la main-d'oeuvre étrangère ne connaissait pas le chômage auparavant, comme nous avons déjà eu l'occasion de le préciser ; il ne doit pas non plus faire croire que la totalité des chômeurs étrangers actuels sont inscrits à l'ANPE : en réalité cet accroissement spectaculaire du nombre d'étrangers au chômage secourus n'est que la partie visible d'un chômage chronique et d'un sous-emploi permanent d'une partie importante de la main-



d'oeuvre étrangère : tous ceux qui ne sont attachés de manière constante à une exploitation agricole ou à une entreprise de BTP (50 à 60 % du total ?) connaissent des périodes creuses et alternent en permanence des phases de travail et des phases d'inactivité.

- la main-d'oeuvre étrangère féminine a cessé d'être, comme en 1975, totalement marginale, même si elle ne constitue encore qu'une composante modeste de la population active étrangère : les admissions au travail concernent à près de 50 % des femmes en Corse du Sud (ce mouvement étant plus perceptible dans ce département, ce qui est normal puisque l'immigration familiale y est plus importante), et environ 35 % au niveau régional ; il s'agit le plus souvent des emplois traditionnellement occupés par les femmes immigrées (femmes de ménage, domestiques, ...). Par ailleurs, la forte proportion de femmes inscrites au chômage avant la fin 1981 (entre 35 et 40 % du total) et le fait que le volume des effectifs ait continué à augmenter au delà <sup>1</sup> indiquent clairement la volonté d'une grande partie des femmes immigrées de prendre place sur le marché du travail. Il paraît d'ailleurs probable, avec l'arrivée des jeunes filles scolarisées dans l'île, que cette tendance ira en s'amplifiant dans un avenir assez proche.

Cette dernière remarque nous conduit à souligner une dernière évolution concernant la main-d'oeuvre étrangère, dont on peut relever les premiers signes mais qui incontestablement devrait marquer les années à venir : il s'agit de l'arrivée sur le marché du travail des premiers éléments de la deuxième génération, c'est-à-dire les enfants dont les parents ont immigré au cours des années 1960 et qui ont suivi leur scolarité en Corse. Il est encore difficile de connaître la nature et l'ampleur des mutations qui en découleront, mais on peut déjà observer la présence de certains de ces jeunes à des postes de vendeur, de coiffeuse pour les filles ou de mécanicien pour les garçons, ce qui peut-être pourrait être l'annonce d'une certaine restructuration du marché de l'emploi insulaire.

---

1 - Les données de l'ANPE ne permettent pas, depuis novembre 1982, de connaître le nombre de femmes étrangères inscrites au chômage.



CONCLUSION

**4 - CONCLUSION PROVISOIRE : la révolution symbolique n'a pas eu lieu**

---

Il est difficile de conclure ce travail dans la mesure où, comme nous l'avons dit, il n'est que la première partie d'analyses plus amples qui, nous l'espérons, le rendront plus complet.

Nous espérons cependant avoir apporté des éléments de réflexion concernant les deux axes principaux qui ont orienté notre démarche : insertion sociale, et territorialisation.

La question de l'insertion sociale, (c'est-à-dire du mode de cohabitation) a surtout été abordée à travers les deux exemples, à la fois différents et semblables du logement et de la scolarisation.

Il convient d'ailleurs que nous précisions en quoi ces exemples sont différents : bien que nous n'ayons pas eu le loisir dans le cadre de ce travail d'exposer d'un point de vue théorique ce que nous entendons par "rapports de cohabitation" le contexte aura suffi pour faire comprendre qu'il s'agit pour nous de l'interaction sociale directe entre voisins des immigrés - voisins statistiques ou voisins spatiaux - et immigrés, et au travers desquels, dans une logique agonistique et compétitive, s'instaure, de façon plus ou moins stable et achevée suivant les champs sociaux et institutionnels, un statut de minoritaire, imposé aux immigrés, ces "nouveaux venus". Au regard de cette interaction et des chances de succès des dominants tous les champs sociaux n'offrent pas les mêmes possibilités. Il est évident que plus une institution est proche du niveau national et de l'état et plus elle a de chances de fonctionner impartialement et de neutraliser ces rapports de force que sont les rapports de cohabitation et l'exclusion ségrégative qui est inhérente au statut de



minoritaire.<sup>1</sup>

Plus une institution - au sens d'organisation - est éloignée de l'état et du niveau national et plus elle risque d'être pénétrée, empreinte, des rapports de cohabitation et de leurs effets. Le niveau du pouvoir politique local est le niveau où la gestion de l'insertion des immigrés s'y exerce sous la forme la plus ouverte de la discrimination à leur encontre. Le champ d'enjeux que contrôle les pouvoirs locaux est sans doute celui où l'imposition du statut minoritaire sera le plus explicite et le plus visible socialement. On voit immédiatement que la construction et la distribution des logements sociaux - qui sont de plus en plus sous le contrôle des collectivités locales - décentralisation - oblige - sont des processus où jouent à plein les rapports de cohabitation (pas ceux qu'on attendrait) dans le sens de rapports de force pour en exclure les immigrés, et sous deux aspects : la distribution des "produits" entre les groupes, surtout quand elle se fait dans un contexte de pénurie, et la distribution des groupes dans l'espace, quand la proximité de résidence avec les immigrés est considérée comme déclassante.

Tout indique donc que l'école et le logement social ont toutes les chances, à priori, de constituer, pour l'insertion des immigrés et les rapports de cohabitation, deux pôles opposés, au point de vue de la résistance à l'imposition du statut minoritaire : l'école devrait constituer le lieu de résistance le plus fort, et le champ du logement social, le point de résistance le plus faible.

Nous avons donné dans le texte les éléments de réflexion permettant au lecteur de se faire une opinion quant aux effets d'imposition du statut minoritaire dans ces champs opposés, pour ce qui concerne la Corse ; nos conclusions sont données sous réserve ...

---

1 - ce qui ne retire rien, évidemment, aux critiques qu'on peut lui faire par ailleurs à propos de son rôle dans la reproduction des discriminations de classe. Nous sommes dans le domaine de l'insertion des immigrés, secteur spécifique du fonctionnement social : il s'agit en somme de voir comment les immigrés sont admis ou ne sont pas admis au jeu "normal" ou national des différenciations et des discriminations.



Tout indique cependant que de manière générale le groupe maghrébin se trouve globalement frappé d'une ségrégation que nous appellerions "de rang". Son rang social "exprimé" dans l'ordre distinctif ou consommatoire, ou son rang dans les distributions de biens rares ou collectifs (le logement social, les filières scolaires) doit être le dernier, ~~si l'on ne veut pas que~~ <sup>sous peine de voir</sup> se créer chez ses voisins-statistiques et spatiaux - une dissonance dangereuse pour la paix sociale. La multiplication de ce type de dissonances après mai 81, est sans doute à l'origine de la crise du modèle de cohabitation dont nous avons parlé plus haut.

Pour ce qui concerne notre deuxième axe : la question de la territorialisation des groupes étrangers, sans anticiper sur les analyses que nous conduirons pour achever notre travail, il est clair que le groupe maghrébin, comme totalité abstraite, se voit, en règle générale frappé d'exclusion territoriale tendancielle : il ne fait pas partie des groupes dont la majorité pense qu'ils sont légitimement territorialisés dans l'île.

La révolution symbolique les introduisant dans la société d'une Corse devenue plurielle n'a pas eue lieu et n'est pas pour demain. De plus, les élites corSES ne semblent guère portées, en règle générale, à rompre sur ce point avec la majorité dite silencieuse.

Il faut bien voir ce que cela signifie : le maghrébin est l'étranger, au sens total ; sa présence, même quand elle est visiblement utile - et condamnerait-on par ailleurs l'exigibilité perpétuelle de ce brevet d'utilité - est corruptrice, aliénante. Ou, plutôt, tous ses traits subissent une conversion, s'inversent en leur contraire ; sa présence n'est perçue que comme le manque du "bien" que nécessairement elle supprime, ici c'est un tracteur qu'il a empêché qu'on achète ; là c'est le travailleur corse de la révolution industrielle absente qu'il remplace, ailleurs encore



voici l'immeuble qu'il a empêché qu'on rénove en faisant en sorte que le propriétaire succombe, c'est humain, à la tentation d'un profit scandaleux.

Dès lors, le grand jeu statistique, médiatique, représentatif, gestionnaire, politique, et ... sociologique avec cette présence, les milles tours de cet "inventaire" sont affaire d'exorcisme où toutes les formes se valent : soit on exagère le péril pour appeler l'attention sur ses problèmes, et dire qu'on ne répond plus de rien, soit au contraire on le minimise pour montrer que l'on n'est pas atteint par le mal. (Ainsi, cette municipalité qui n'"ébruite" pas le nombre de ses immigrés pour montrer qu'elle s'en sort indemne ou, au contraire cette autre qui l'exagère pour montrer l'étendue de ses problèmes.)

La racisation de cet étranger, phénomène premier et pathologie de la cognition, sort renforcée de ces "inventaires" truqués.

Exclusion symbolique, ainsi serions-nous tentés de nommer cette opération mentale absurde qui consiste devant des statistiques montrant la diminution progressive et mortelle à terme, des effectifs scolaires globaux, à déplorer avant tout, la proportion grandissante des élèves étrangers dans ces effectifs, étrangers dont le nombre n'est cependant pas suffisant pour enrayer le déclin général.

Les populations territorialisées dans l'île par la croissance des années 60, mal acceptées comme force de travail, car liées à un modèle économique récusé, sont refusées comme force de peuplement, comme richesses démographiques, car considérées comme "dénaturantes".

Or en Corse dans la population stagne comme le reste de la France / et vieillit. La démographie surgit soudain comme problème autonome, à penser de façon autonome en refoulant l'angoisse des économies qui patinent.



Dès lors, ne peut-on concevoir l'immigration, n'importe quelle immigration, comme ressource démographique et non comme menace, en imaginant le type d'organisation sociale ou ce type d'alternative serait privé de sens ? un type de société où aucun groupe ne pourrait être considéré comme dénaturant, parce que l'identité des groupes ne serait plus fondée en nature ?

Pour lutter contre cette exclusion, et peut-être la renverser, nous ne croyons guère à la démarche "cultivée" de l'animation ou du spectacle artistique qui ne fait que mimer, l'espace d'une brève catharsis pour élites, l'interculturalité qui compte, celle des classes populaires.

Paradoxalement, contre tous les avis, nous croyons davantage au travail du "peuple" corse, particulièrement celui de la jeune génération, dans les proximités silencieuses des quartiers ou des villages, et surtout aux ressources symboliques que pourrait mobiliser, si on l'y aide, la nouvelle génération d'immigrés.



## SYNOPSIS de la DEUXIEME PARTIE de l'ETUDE

---

La deuxième partie de ce travail se situera en continuité avec la première et visera à approfondir les thèmes de la cohabitation/insertion sociale, et de la co-territorialisation.

Elle comportera les 3 parties suivantes :

### I - Etude diachronique

Reprise de la perspective historique. Etude de la période 1974-1983

#### a - Aspect "inventaire"

- \* Etude du poids de l'immigration dans l'évolution démographique de l'île entre 1975 et 1982. (voir tableau annexe 1)
- \* Mise à jour des dénombrements statistiques à partir de l'exploitation des enquêtes démographiques qui ont suivi le recensement de 1982.
- \* Etude des transformations internes des formes migratoires : effets de la suspension de l'immigration en 1974, sur le rythme des regroupements familiaux. (voir tableau annexe 2)

#### b - Etude des transformations sociales, économiques et politiques de la "situation migratoire".

- \* Transformation du contexte politique.

La période est marquée par l'arrivée de la gauche au pouvoir, et régionale-ment par la mise en place du nouveau statut. Le premier évènement a un retentissement considérable sur la situation migratoire corse. A partir des premiers espoirs suscités par la position idéologique de la gauche à l'égard de l'immigration, et des premières mesures prises en faveur des immigrés, vont se créer les conditions d'une double lutte qui mettra en crise le modèle de cohabitation et susciter l'expression d'une crise de la territorialisation :



- Une lutte des classes particulières celle qui va s'engager entre les manouvriers et leurs patrons ; lutte des classes évidemment non conforme aux canons théoriques, dont la régularisation spectaculaire des "sans papier" et la montée des litiges prud'hommaux vont constituer des épisodes marquants. (voir annexe 3, 4, 5, 6, 7, 8.)
- Une lutte de classement (P. Bourdieu) qui est proprement celle qui mêt en crise le modèle de cohabitation et dans laquelle s'inclut (au delà de leurs causes circonstanciées) aussi bien les attentats contre les maghrébins que la manifestation qui les a suivis à Bastia.

Une attention particulière sera portée à l'attitude des forces politiques et syndicales locales.

\* Transformation du contexte économique.

La période est également marquée par l'accroissement de la crise économique nationale et locale, et il sera intéressant d'analyser, au plan du statut social (cohabitation + territorialisation) si l'équation : chômage = exclusion territoriale, se vérifie.

## II - Etudes synchroniques

- a - Etude spécifique de l'immigration marocaine (et non plus maghrébine, catégorie abstraite utilisée dans la problématique de l'imposition de statut, dont l'usage de cette catégorie est précisément une conséquence) pour échapper nous-mêmes à l'abstraction que nous avons condamnée. Histoire de cette immigration, composition régionale, organisation associative, rôle du consulat.
- b - Etude du mécanisme sociologique complet du regroupement familial (hypothèse est faite qu'il est ~~est~~ déterminé par un processus de sélection sociale



et professionnelle) avec analyse de la contradiction patron/leaders politiques sur l'intérêt et les risques de la territorialisation d'étrangers.

c - Analyse des attitudes de la deuxième génération d'immigrés maghrébins par rapport à sa condition globale, aux impositions de statut, à sa pratique sociale et politique, aux mobilisations culturelles dont elle fait preuve.

Complément de l'analyse de la scolarisation, du rôle et de la position des

jeunes immigrés dans le système scolaire et de leurs attitudes à l'égard

de l'école.

Différenciation sexuelle dans ces attitudes et insertion des femmes sur le marché de l'emploi.

III - Prolongement théorique

Esquisse d'une problématique des rapports de cohabitation pour définir le mode d'insertion globale des immigrés. Le cas de la Corse, comme mise en relief particulière, par l'interaction de deux types de minorités.

Tableau I. LE BILAN DEMOGRAPHIQUE DE LA CORSE

Année	Population totale	Naissances	Décès	Saldo naturel	Saldo migratoire	Variation totale
1967	178.160					
1968	209.780	19.496	17.366	+ 2.130	+ 15.315	+ 17.445
1972	227.425					
1982						



# Annexe I

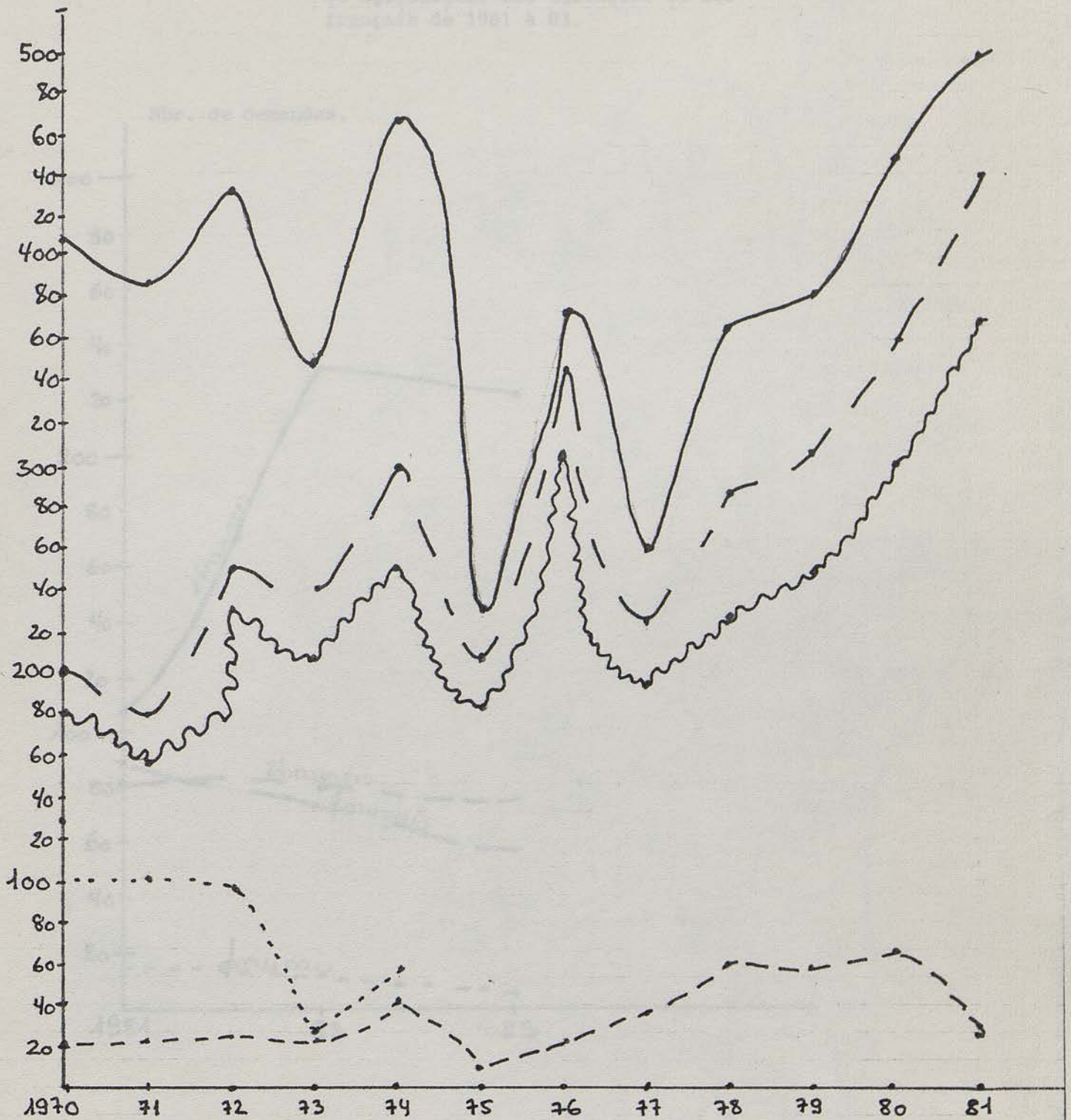
Tableau 1 LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE DE LA CORSE (après le recensement de 1982)

	Population	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire	Variation totale
1962	176.160					
1968	209.780	17.177	14.199	+ 2.978	+ 30.642	+ 33.260
1975	227.425	19.496	17.366	+ 2.130	+ 15.515	+ 17.645
1982	240.178	18.133	18.269	- 136	+ 12.889	+ 12.753



# Annexe II

Nbre de personnes



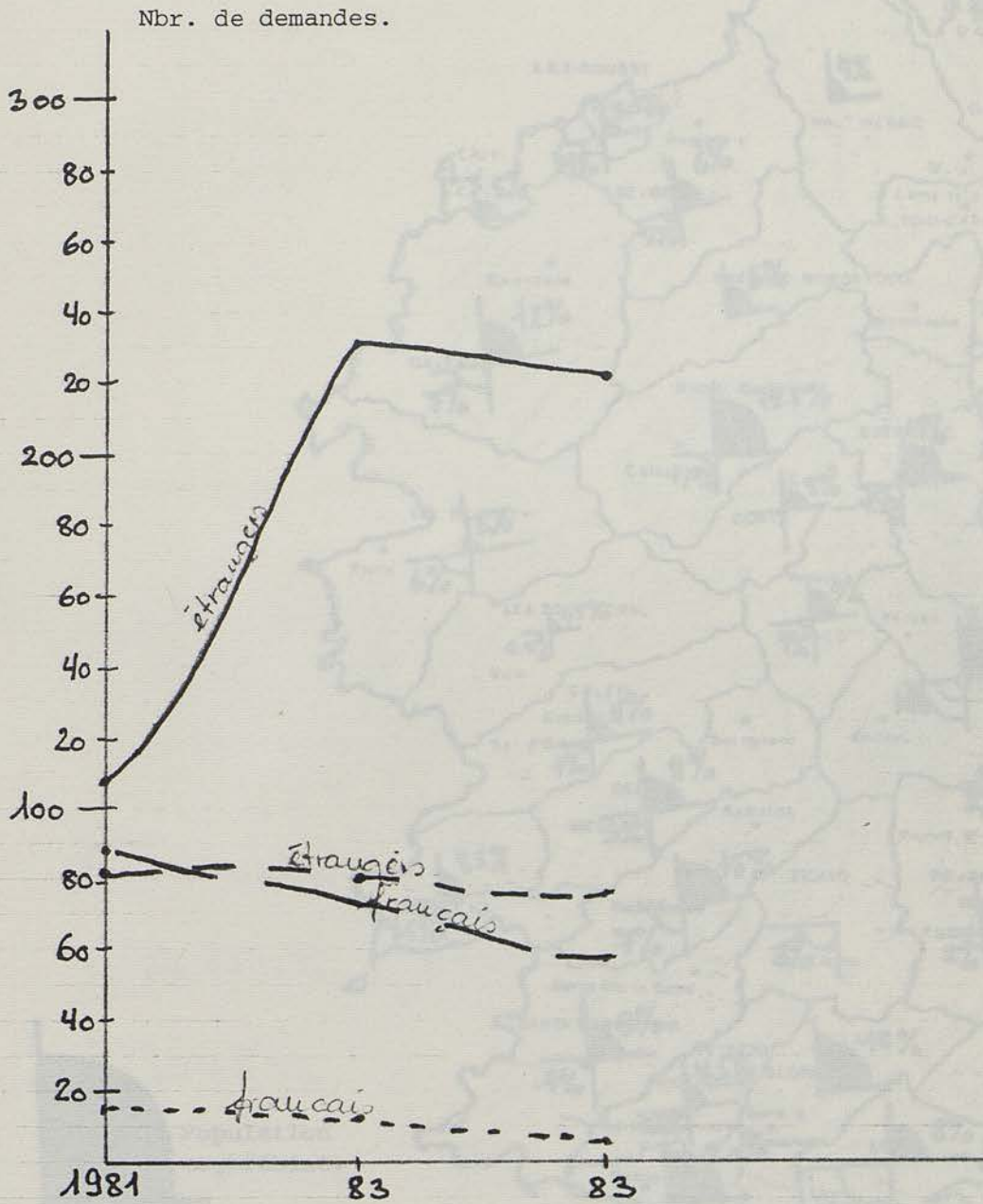
TAB : Regroupement familial de 1970 à 1981 selon les différentes nationalités.

- effectif total
- ~ Marocains
- - - Maghrébins
- ... Italiens
- - - Portugais



# Annexe III

TAB : Nombre de demandes devant le conseil de prud'hommes de Haute-Corse en Industrie et Agriculture des étrangers et des français de 1981 à 83.



INDUSTRIE (BTP)

— Etrangers

- - - Français

AGRICULTURE

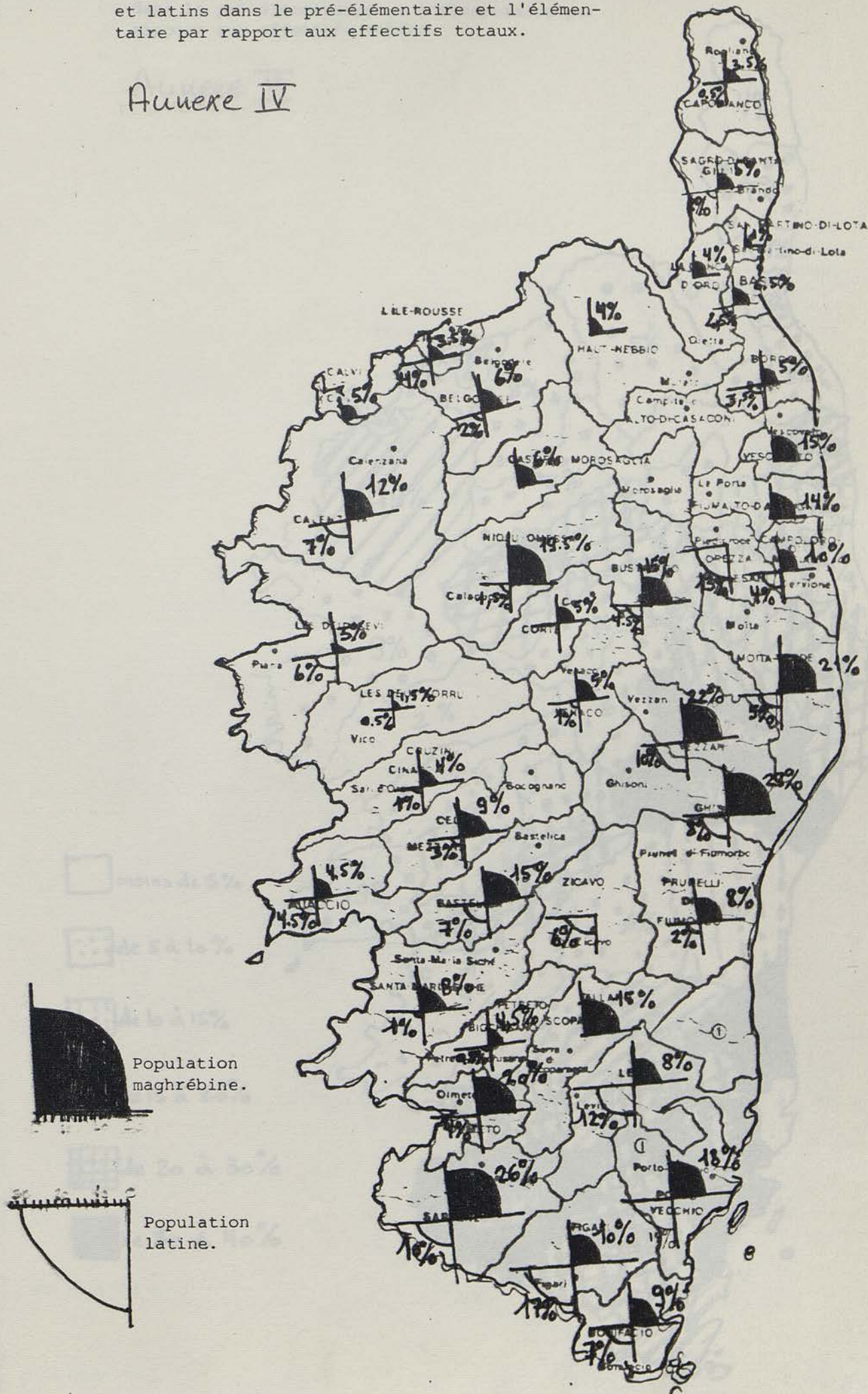
- - - Etrangers

. . . Français



Pourcentage par canton des élèves maghrébins et latins dans le pré-élémentaire et l'élémentaire par rapport aux effectifs totaux.

Aunere IV





Pourcentage par canton des élèves étrangers dans le pré-élémentaire et l'élémentaire par rapport aux effectifs totaux.

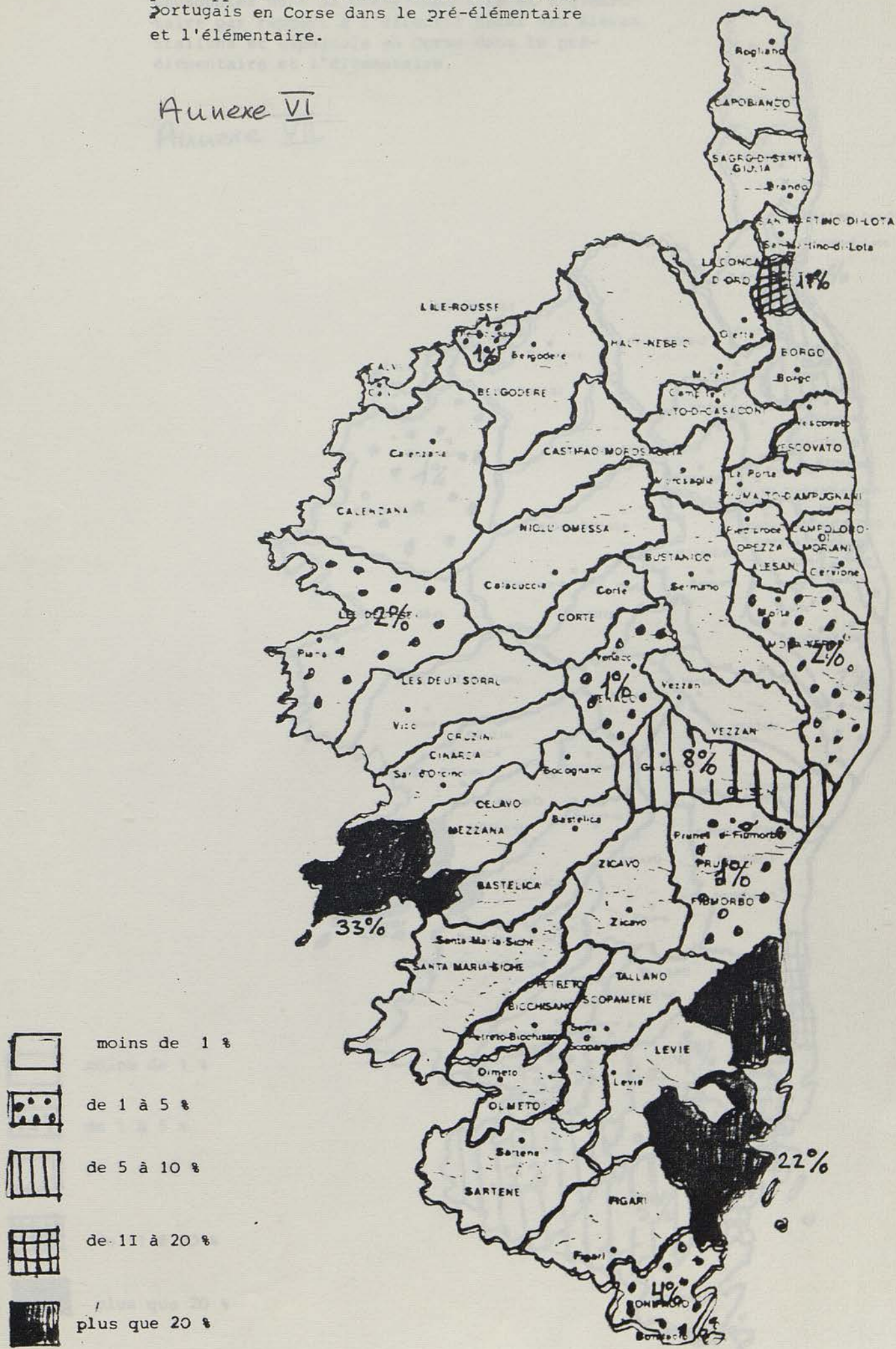
Auvergne V





Pourcentage par canton des élèves portugais dans le pré-élémentaire et l'élémentaire par rapport à l'effectif total des élèves portugais en Corse dans le pré-élémentaire et l'élémentaire.

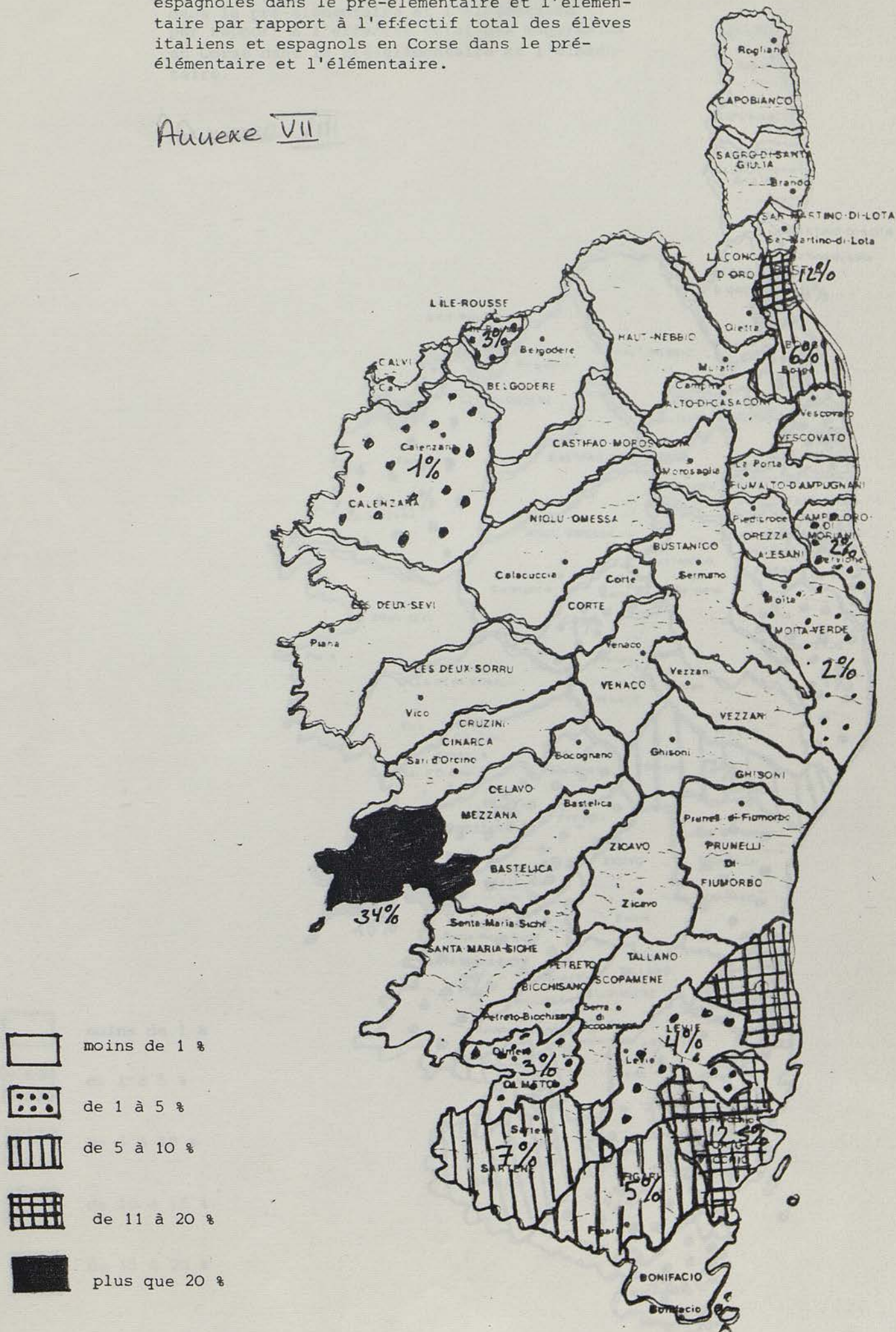
Annexe VI


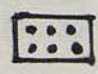







Pourcentage par canton des élèves italiens et espagnols dans le pré-élémentaire et l'élémentaire par rapport à l'effectif total des élèves italiens et espagnols en Corse dans le pré-élémentaire et l'élémentaire.

Annexe VII



-  moins de 1 %
-  de 1 à 5 %
-  de 5 à 10 %
-  de 11 à 20 %
-  plus que 20 %



#  
 Pourcentage par canton des élèves maghrébins  
 dans le pré-élémentaire et l'élémentaire  
 par rapport à l'effectif total des maghrébins  
 en Corse dans le pré-élémentaire et l'élémen-  
 taire.

Annexe VIII

